

.M1. Chapitre 17.

LES

ASSOCIATIONS, ALIBIS, RELAIS OU PRECURSEURS DU  
CHANGEMENT SOCIAL

## Chapitre 17

# LES ASSOCIATIONS, ALIBIS, RELAIS, OU PRÉCURSEURS DU CHANGEMENT SOCIAL

**P**OUR clore cette quatrième et dernière partie, il nous reste à tenter de relier notre problématique centrale (dipôles création/communication et ADI/IPT appliqués aux médias innovants, aux institutions et aux associations) avec les théories du changement psychosocial et politique.

Pour y parvenir, nous commencerons par resituer nos travaux par rapport aux analyses de l'innovation technologique et sociale, notamment au travers du thème de l'appropriation (considérée alors comme une interface) et de son corollaire, la socialisation. C'est à ce moment que nous retrouverons les associations et les divers groupements de petite taille, par exemple les réseaux <sup>1</sup>.

Ensuite, nous essaierons de montrer où se trouve notre réflexion dans ce continuum dialectique et en particulier comment « fonctionne » (ou ambitionne de fonctionner) notre praxis.

Enfin, nous répondrons aux questions suggérées par le titre de ce chapitre afin de déterminer lesquelles des

---

1 Rappelons que de ce point de vue, une des caractéristiques les plus intéressantes des réseaux est la possibilité d'étendre un modèle de communication de proximité (et convivial) à un ensemble beaucoup plus vaste de participants (cf. chapitre 14) sans pour autant se trouver confronté aux problèmes de la saturation des communications ou de la rigidité des modèles hiérarchiques.

associations étudiées dans cette thèse ont un rôle de relais dans des actions conduites par des institutions, et lesquelles se comportent plutôt en précurseurs de celles-ci.

.M1.17.1. Notre approche et la dialectique de l'innovation technologique et de l'innovation sociale

Nous avons déjà souvent examiné le couple innovation technologique/innovation sociale en montrant notamment que notre approche théorique nous épargnait d'entrer dans ce débat, un peu équivalent à un trou noir<sup>2</sup>.

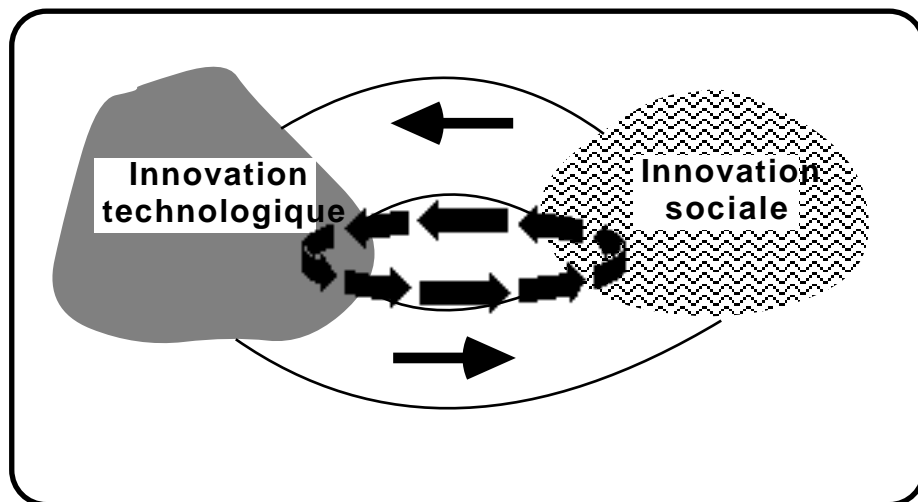
Avant de retrouver le concept d'appropriation au paragraphe suivant, nous allons essayer de caractériser les principales approches de la relation dialectique entre ces deux dynamiques.

---

2 Au sens d'un univers dans lequel on entre mais dont on ne sort plus.

## .M2.17.1.1. Le primat à l'innovation technologique ?

.M9. **Figure 17.1.** La dialectique des innovations :



Sur ce premier schéma, nous avons fait figurer les deux « univers » aux contours indéfinis de l'innovation technologique et de l'innovation sociale. La série de flèches circulaires symbolise le mouvement alternatif (ou plutôt rotatif, c'est-à-dire continu<sup>3</sup>) entre ces deux catégories d'innovation. En procédant ainsi, nous nous

---

3 Le premier inconvénient d'une représentation « alternative » tiendrait au fait qu'à certains moments, pour passer d'une innovation à l'autre, il faudrait qu'il n'y ait pas d'innovation du tout. Le second ressortirait à l'obligation d'opérer une dichotomie brutale entre ces deux types d'innovations que rien ne semble justifier tant il est vrai qu'il est des cas où l'une confine à l'autre, d'où l'avantage d'une modélisation circulaire qui respecte davantage la continuité des transitions.

épargnons la question classique du « *qui commence ?* ». Les deux flèches horizontales symbolisent les transferts d'un univers à l'autre. De Leroi-Gourhan à l'école de Francfort ou à celle de Palo Alto, il reste possible de déterminer la constance du thème du développement différentiel de ces deux catégories d'innovation, de sorte que les passages de l'un à l'autre ne sont pas équilibrés.

Dans les sociétés pastorales « primitives », l'innovation technologique était peu fréquente à l'échelle des vies humaines et sa diffusion aussi lente que progressive. D'où le fait souvent analysé qu'il n'y avait pas ou peu de problèmes d'adaptation, d'adaptabilité ou d'appropriation aux changements techniques (au sens des problématiques développées dans l'ouvrage du Cesta, op. cit.). Les deux innovations connaissaient le même rythme lent sans que pour autant elles soient exactement synchrones. C'est un peu ce qu'a voulu symboliser le cinéaste Stanley Kubrick dans son sa célèbre ellipse de « *2001, l'Odyssée de l'espace* »<sup>4</sup>.

Dans les sociétés technologiques, l'innovation est permanente par définition, de sorte que se crée plus ou moins vite un décalage entre la nouveauté technique et

---

4 Au cours de laquelle, on voit un de nos lointains ancêtres préhistoriques découvrir la fonction outillière et guerrière d'un os qui devient une massue, et celle-ci se transformer en satellite artificielle quelques dizaines de siècles plus tard.

le « conservatisme »<sup>5</sup> social. Différents modèles explicatifs ont été proposés, mettant tantôt en œuvre des responsabilités liées à l'individu (vision « libérale ») ou à la société (vision « sociale », voire socialiste). D'où aussi les politiques volontaristes d'encouragement au changement social (celle de la DGT depuis plus de 10 ans en constitue un des meilleurs exemples) ou au contraire des politiques d'accompagnement ou de traitement social de l'innovation, en particulier pour tenter de réparer les « dégâts du progrès »<sup>6</sup>.

Selon leur obédience politique, ces *théories du changement* décrivaient la genèse des innovations dans l'initiative personnelle (créatrice) capable de s'exprimer quelles que soient les circonstances<sup>7</sup>, même difficiles, dans lesquelles étaient plongés les individus<sup>8</sup>, ou bien elles mettaient l'accent sur les rapports de force sociaux en cherchant à montrer que c'étaient eux qui étaient les agents de l'évolution technologique. Dans un cas comme dans l'autre, ces théories ne pouvaient évidemment déterminer avec certitude lequel des deux types d'innovation déclenchait l'autre.

Dans une société industrielle (ou post-industrielle), il

---

5 Sans connotation politique.

6 Titre d'une brochure de la CFDT des années soixante-dix (cf. bibliographie).

7 On peut ranger l'« *American Way of Life* » dans cette catégorie.

8 La résurgence actuelle du thème du « *gagneur* » en constitue un autre exemple.

peut sembler que la question ait perdu le plus gros de son attrait épistémologique. En effet, dans des sociétés technologiques, il est devenu (presque) inutile de s'interroger sur un fait accompli, comme par exemple celui de la question de l'informatisation :

« Il ne nous appartient plus de décider de l'informatisation, mais nous pouvons encore convertir la nécessité technologique en projet culturel. »<sup>9</sup>.

Ainsi se dessine l'idée que l'innovation technologique est le déterminant majeur de nos sociétés et qu'elle est inéluctable. Tous les discours sur la modernisation, sur l'adaptation au progrès<sup>10</sup> ne cessent de le montrer quels que soient les horizons politiques<sup>11</sup>.

On pourrait évidemment interroger un peu plus profondément ces concepts et chercher notamment à voir si l'innovation technologique se sous-entend pas la baisse ou l'arrêt de l'innovation sociale. D'un certain point de vue, la réponse pourrait être positive, avec un société à la « Big Brother », ou plus récemment avec celle décrite dans le film « Brazil » de Terry Gilliam.

---

9 Pierre LÉVY, *La machine Univers*, op. cit., p. 225.

10 Forme nouvelle et plus sophistiquée, mais néanmoins équivalente du vieux : « *on n'arrête pas le progrès.* ».

11 A la seule exception, à nos yeux significative, des courants intégristes, et principalement religieux.

Mais cette modélisation conduit tôt ou tard à l'éclatement de la société en question parce que l'assujettissement standardisé et supposé stable des individus (et l'arrêt ou la baisse des innovations sociales), corollaire immédiat d'une telle politique, ne peut cohabiter longtemps avec la nécessité simultanée de les conditionner aux nouveautés techniques qu'ils doivent consommer à tous prix pour que l'innovation technologique continue de trouver des débouchés.

*L'innovation technologique sécrète à terme de l'innovation sociale sous peine de s'auto-détruire.*

Ceci étant montré, deux difficultés de taille subsistent :

1. **L'écart temporel** entre les deux types d'innovation peut être très important<sup>12</sup> et générer des dysfonctionnements graves, dont le problème de l'inadaptation de la « main-d'œuvre »<sup>13</sup> aux nouveaux besoins économiques ne constitue qu'un épiphénomène. Il en est de même du développement de ce que certains essayistes ont nommé la « sous-culture médiatique » en opposition à la « super-

---

12 Voire, dans certains cas, tendre vers l'infini, au moins à l'échelle des vies humaines. On pourrait presque appliquer le paradoxe du « boulet de Langevin » à cette problématique.

13 Nous avons montré au chapitre 2 à quel point cette expression semblait périmée.



culture technique » des concepteurs des systèmes de transmission <sup>14</sup>.

**2. La difficulté de mesurer** et de comparer les effets sociaux respectifs des innovations technologique et sociale. Mesurer l'impact économique d'une nouvelle technologie n'est déjà pas chose facile, notamment en raison du nombre et de la diversité des variables qui entrent en jeu, mais la « mesure » des changements des « mentalités » est encore plus difficile (ou hasardeuse) et nécessitent de grandes précautions méthodologiques.

### .M2.17.1.2. Le primat à l'innovation sociale ?

Si l'on cherche à examiner la réciproque de la propriété énoncée ci-dessus, on arrive assez vite à la conclusion qu'elle est sûrement fausse :

*L'innovation sociale secrète à terme de l'innovation*

---

14 Ceci rejoindrait les analyses et condamnations s'appuyant sur l'écart (immense) entre la quantité de savoir et d'intelligence déployée dans la mise au point des médias électroniques et l'extrême pauvreté intellectuelle ou artistique des produits qu'ils véhiculent. De ce point de vue, les partisans de cette vision « élitaire » se reconnaissent dans des déclarations péremptoires du genre : « *La bêtise et la médiocrité d'un côté de la chansonnette, l'intelligence et les valeurs de l'autre...* ».

*technologique sous peine de s'auto-détruire.*

En effet, pour être vraie, il faudrait déjà que l'on puisse observer, classer, mesurer cette innovation sociale, ce qui apparaît autrement plus difficile et peut faire penser qu'elle n'existe pas, car les instruments de mesure des macro-phénomènes engendrés le plus souvent par l'innovation technologique ne sont pas capables de repérer les micro-phénomènes de la vie sociale.

De plus, si le concept d'innovation technologique est assez facile à saisir, ne serait-ce que par des phénomènes concrets, facilement observables <sup>15</sup>, celui d'innovation ou de changement social l'est moins. Il ne semble pas (sauf dans les situations révolutionnaires ou guerrières) que la dynamique du changement social déclenche nécessairement l'inventivité technique ou scientifique. De plus, l'innovation, quelle qu'elle soit, ne se planifie pas facilement, elle n'est pas continue et régulière (au sens des fonctions mathématiques). Elle connaît au contraire les à-coups, les soubresauts, les retours en arrière qui perturbent les plus belles

---

15 C'est ainsi que l'on a fêté en 1987 les 40 ans du **nylon** qui est typiquement une innovation technologique qui a déclenché ou accompagné de nombreuses innovations sociales, depuis les changements vestimentaires, la réduction du temps consacré aux activités « traditionnelles » de lavage, etc., et d'un certain point de vue, à certains changements dans les mœurs (une sémiotique du symbolisme du nylon dans les films hollywoodiens de l'après guerre pourrait peut-être en révéler certains déterminants).

constructions planifiées en y apportant un « bruit » parasite.

En première approximation, on pourrait remarquer qu'au plan institutionnel, la composition des gouvernements semble refléter la tendance du primat de l'innovation technologique. On peut ainsi dénombrer de nombreux ministères « techniques » qui concernent ses effets ou les impulsions à lui donner (Défense, Industrie, Recherche, Commerce, Santé, Finances, budget, Communication, etc.). En regard, on a des ministères dont la fonction devrait être orientée vers le changement social, mais dont chacun sait qu'ils ne remplissent pas totalement cette mission (Education, Jeunesse, Culture <sup>16</sup>).

De façon plus épisodique, on peut observer des ministères « exploratoires » qui se voudraient déclencheurs des changements sociaux (parfois confondus avec les « changements des mentalités » <sup>17</sup>). Le trait caractéristique des

---

16 Le cas de la Culture est un peu a-typique selon qu'en fonction du titulaire du portefeuille, on insiste plus ou moins sur l'aspect « conservation » ou « création » et changement. En ce sens, ce ministère se situerait à la frontière de nos deux domaines. Ces classements ne sont naturellement que des premières approches.

17 Dont nous n'avons pas voulu parler en raison du flou habituel de cette qualification. Mesurer les changements sociaux interpersonnels « objectifs » n'est déjà pas commode. La mesure des mentalités l'est encore moins, quoique des instituts spécialisés vendent fort cher leurs études en ce domaine (par exemple Démoscopie ou la Cofremca).

structures institutionnelles en charge théorique du changement est en principe d'échouer plus ou moins vite dans leur tâche. Le Ministère du **Temps Libre** <sup>18</sup> a illustré cette volonté au début du septennat de François Mitterrand, pratiquement sans aucun écho. Celui des **Réformes** <sup>19</sup> l'a symbolisé au début du mandat de Valéry Giscard d'Estaing (et sur une période ultra-courte). La correspondance entre ces deux volontés des Présidents venant d'être élus montre la permanence du souci de changer la vie (quel que soit d'ailleurs le camp politique). Leur échec montre la difficulté d'y parvenir par la voie institutionnelle, hiérarchique et légale <sup>20</sup>.

Naturellement, nous ne faisons là qu'esquisser une approche qu'il conviendrait d'affiner et de vérifier sur les bilans que l'on peut faire des actions des ministères en question.

### .M2.17.1.3. Principes de base

---

18 Confié en 1981 à André HENRY, ancien Secrétaire général de la Fédération de l'Education nationale (FEN) et devenu spécialiste du mouvement associatif (*Serviteurs d'idéal*, op. cit.). Cette conjonction nous paraît intéressante à relever.

19 Confié en 1974 à Jean-Jacques Servan-Schreiber (pendant environ une semaine).

20 Tant il semble vrai que la dynamique du changement accompagne plus volontiers, et presque par définition, les périodes révolutionnaires.

De cette première analyse, nous pourrions inférer les principes suivants :

1. **L'innovation technologique** secrète à terme *rapproché* de l'innovation sociale <sup>21</sup>.
2. **L'innovation sociale** secrète à terme *lointain* de l'innovation technologique.
3. **Le développement de l'innovation technologique** peut s'effectuer par des procédures étatiques classiques (que ce soit en système centralisé, multi-centralisé ou décentralisé <sup>22</sup>).
4. **Le développement de l'innovation sociale** ne peut s'effectuer par des procédures étatiques classiques. Il requiert soit une situation de crise grave, soit une structure diffuse, assimilable à un réseau ouvert ou convivial <sup>23</sup>, soit l'application du premier principe.

Des remarques qui précèdent, nous tirons une nouvelle représentation graphique de la figure 17.1, moins symétrique et plus conforme à la réalité.

---

21 Cf. chapitre 14 .

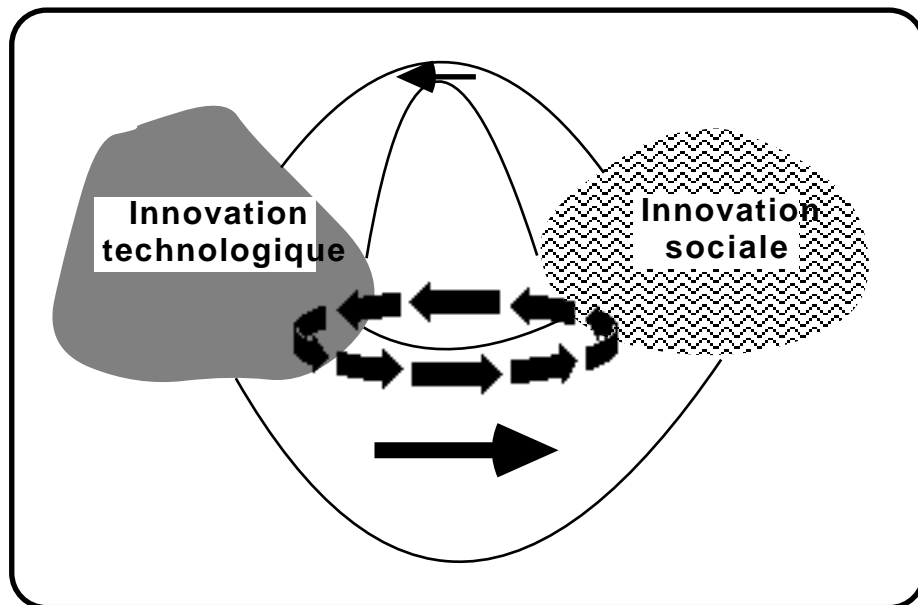
22 Il semblerait que la France de 1987 se situe quelque part entre les deux premières catégories). Pour des exemples, voir les chapitres 11, 15 et 16. C'est dans cette perspective que nous inscrivons notre action pour le plan « Informatique pour tous ».

23 Cf. chapitre 15.

.M9. **Figure 17.2.**

La dialectique

des innovations :



Sur cette figure modifiée, nous avons représenté la différence de « débit » entre les deux innovations. L'étranglement en haut du schéma symbolise le faible nombre d'innovations sociales qui parviennent à déclencher des innovations technologiques.

Et s'il est vrai que le transfert est nettement plus fort dans l'autre sens, il n'empêche qu'il convient de ne pas oublier deux faits importants :

- 1. Les deux innovations sont en relation dialectique**, ce qui veut dire qu'il ne saurait être question d'ignorer l'« autre » à un moment donné,

même si sa « présence » n'est pas observable.

**2. Le passage de l'innovation** technologique à l'innovation sociale ne va pas de soi. Il n'est pas transparent ou évident. Il est le résultat d'un rapport de force permanent susceptible de déterminer soit une aliénation (dure ou douce), soit une libération (cf. chapitre 12).

C'est pourquoi, il nous faut à présent reprendre notre problématique de l'appropriation, déjà abordée au chapitre 6.

.M1.17.2. L'appropriation <sup>24</sup>, interface des deux systèmes d'innovation

L'appropriation peut être envisagée au sens économique de la formation professionnelle ou de l'apprentissage, elle vise alors à former le plus rapidement possible l'utilisateur humain à l'usage d'une machine outil et de sa logique algorithmique <sup>25</sup> (ou de ses cadences). Elle peut être décrite dans son sens culturel (ou socio-culturel) avec des actions de « consommation intelligente de télévision » (du type JTA) et plus encore de réalisation ou de création personnelle et collective <sup>26</sup>.

---

24 Voir aussi le chapitre 7.

25 Renvoyant naturellement à toute la division travail. Sa segmentation en micro-structures semi-indépendantes et hautement hiérarchisées est en correspondance directe avec la programmation arborescente des premiers âges de l'informatique (métiers à tisser par exemple).

26 On en a de nombreux exemples avec les travaux qui traitent de l'« appropriation » des nouvelles technologies : Serge PROULX, *Stratégies pour l'appropriation des micro-technologies*, Paris, CNRS, 1983 ou Gérard LOISEAU, *Stratégies alternatives*, in *La Provocation. Hommes et machines en société*, Paris, Cesta, 1985, op. cit. Dans cet article, G. Loiseau décrit la spécificité des MTCC (Micro-technologies de communication et de création (on y retrouve les deux fonctions de notre premier dipôle médiatique...)). Un peu plus loin, en accord avec Serge Proulx, il déclare : « Notre position théorique se résume à la notion d'« ouverture critique » vis-à-vis des MTCC ». Nous croyons pouvoir dire qu'il y a convergence des approches, notre travail consistant à dépasser cette simple « ouverture critique » et à examiner ses conditions d'apparition et de développement grâce à la distanciation médiatique dans des réseaux de type associatif.



Entre le chef d'entreprise qui a besoin que « ses » ouvriers s'« *approprient* » les machines (seulement pour leur fournir leur force de travail<sup>27</sup>) et le militant socio-culturel qui cherche à ce que des groupes de jeunes s'« *approprient* » l'outil télévisuel<sup>28</sup>, il y a un monde aux cloisons en pratique étanches. Sauf quand des débordements se produisent, que les ouvriers s'approprient réellement (au sens juridico-financier) les machines (comme chez « Lip »), ou bien que les jeunes apprentis-réalisateurs s'approprient le matériel vidéo<sup>29</sup>. De fait, la logique de l'appropriation, si on la poussait à son terme, ne devrait pas s'arrêter juste avant la frontière du passage à l'acte. On trouve des échos de cette problématique de l'appropriation-récupération chez Francis Pavé :

---

27 Sinon, on passe évidemment à l'« *appropriation des moyens de production* ».

28 Nous pensons, entre autres, à l'exemple de « *Vidéo promotion jeunesse* » que nous avons décrit au chapitre 14, et qui s'inscrivait parfaitement dans cette logique de l'appropriation des codes médiatiques. On peut trouver une des premières approches de l'appropriation des nouvelles technologies chez Philippe ROQUEPLO, *Le partage du savoir*, Paris, Seuil, 1972. On y puisera en particulier l'idée de « *demande sociale* » et de revendication à la participation des choix technologiques. Le même auteur, dans *Pour une démocratie concrète*, Paris, Seuil, 1983, définit plus précisément les procédures d'appropriation sociale des « nouvelles technologies » et insiste sur l'urgence de l'acquisition d'une culture technique qui consisterait en : « *la possession de connaissances et de savoir-faire susceptible de fonder un minimum de maîtrise personnelle sur son environnement (...). L'absence générale de cette culture constitue un cas d'aliénation généralisée.* », op. cit., p. 158.

29 En recourant à l'argumentaire classique : « *Ce n'est pas du vol, mais de la récupération...* ».

« Les systèmes sociaux acceptent les nouveaux outils informatisés [en l'occurrence, les systèmes de gestion d'horaires variables] à condition de pouvoir se les réappropriier (...) Un bon exemple de cette réappropriation est la tricherie, expression de la liberté vis-à-vis de l'outil. »<sup>30</sup>.

D'où peut-être cette sourde crainte qu'évoque parfois ce terme, en dehors même de toute référence marxiste explicite. D'où la nécessité de définir clairement les objectifs des actions « appropriatives » que l'on se fixe ou que l'on étudie.

### .M2.17.2.1. Les trois degrés de l'appropriation

Au chapitre 12.2, nous avons examiné comment le concept d'appropriation devait être affiné en le scindant en deux catégories combinables, l'**appropriation technique** (se rapportant à l'aliénation « dure ») et l'**appropriation technologique et formelle** (se rapportant à l'aliénation « douce » ou à la

---

<sup>30</sup> In *Technologie acceptée, technologie dévoyée*, article in *La Provocation. Hommes et machines en société*, Paris, Cesta, 1985, op. cit., p. 86. Le préfixe itératif sur la (ré)-appropriation ne nous semble pas indispensable.

« libération »).

Nous avons défini ces deux types en faisant appel à notre modélisation des dipôles tournants et en faisant observer que le passage de l'appropriation technologique à l'appropriation formelle ne pouvait se réaliser que par une médiation (ou médiatisation), s'appliquant elle-même à une première médiation purement technique (par l'outil ou le geste, au sens de Leroi-Gourhan). Cette appropriation pouvait ensuite générer ce que nous avons appelé une distanciation des codes dominants techniques et professionnels et de là, dans le scénario optimiste, une libération, une désaliénation.

Dans ce même chapitre, nous annonçons notre intention de tenter une synthèse entre les troisième et quatrième parties nous permettant de déboucher sur le rôle catalyseur des associations (et des réseaux). Il est temps de la commencer.

Le concept général de l'appropriation nous semble pouvoir être rapporté à celui d'une interface entre les types d'innovation que nous avons décrits au paragraphe précédent et au chapitre 11.

### **.M3.1. Les principales caractéristiques des interfaces**

En informatique, une interface est un ensemble

logiciel/matériel qui permet de réaliser un échange entre deux systèmes indépendants ou semi-dépendants <sup>31</sup>.

Comme toute interface, nous verrons que l'appropriation possède des caractéristiques d'entrée, de sortie, de débits, de procédures de contrôle des transmissions, voire de boucles de rétroaction. Dans le cas des interfaces « intelligentes », celles-ci sont capables de repérer d'éventuels troubles de transmission et de « décider » des suites à donner ces incidents : recommencer l'opération sur un autre canal en utilisant une « déviation » ou interrompre le processus en demandant des instructions complémentaires. Une interface perfectionnée possède beaucoup de connaissances préformalisées facilitant le travail de l'utilisateur.

Les systèmes techniques des débuts de chaque grande période historique ont toujours possédé des interfaces très frustrées, d'où la sélection des « candidats » et la nécessité de prévoir des formations-apprentissages de longue durée (éventuellement étagées sur plusieurs générations).

Il en fut ainsi de l'automobile pour laquelle les

---

31 Il existe en effet beaucoup plus de systèmes semi-dépendants que de « vrais » systèmes indépendants.

interfaces-utilisateurs ne furent standardisées et « *convivialisées* » que plus tard<sup>32</sup>. Dans notre domaine des médias, on pu observer le même phénomène avec la radio<sup>33</sup>, puis la télévision<sup>34</sup>, mais avec des décalages temporels de plus en plus courts. Nous avons montré à plusieurs reprises qu'il en était de même en informatique, en particulier avec les « nouvelles interfaces-utilisateurs »).

### **.M3.2. L'appropriation considérée comme une interface**

Après avoir rappelé les caractéristiques générales des interfaces, nous allons essayer de montrer pourquoi et comment le recours à cette modélisation nous paraît fécond en ce sens qu'il est alors plus facile de décrire la nature des relations entre l'innovation technologique et

---

32 Par exemple la position du volant (à droite ou à gauche) et des commandes importantes comme le levier de vitesse ou la commande d'accélération (avec la main ou le pied...).

33 Les premiers utilisateurs devaient posséder ou acquérir quelques compétences techniques sur les antennes, les atténuateurs de gain, etc.

34 Pour s'en convaincre, il suffit d'observer comment de très nombreuses personnes, par ailleurs capables de conduire le « système complexe » qu'est une automobile (!) sont déroutées par le réglage des boutons de syntonisation de leur récepteur de télévision qui les changent de l'interface standardisée des présélections de leurs chaînes habituelles. Il a même fallu que les campagnes de promotion des nouvelles chaînes expliquent longuement comment s'y prendre, ce qui n'a pas empêché certains téléspectateurs de faire venir le « réparateur agréé » pour procéder au réglage (en cinq minutes).

l'innovation sociale, en particulier en reprenant nos considérations du chapitre 6 et en les assortissant de deux nouvelles variables : le **débit d'innovations**, qui correspondra à la « quantité d'innovations », observées par unité de temps (tous les ans, toutes les décennies, etc.) et la **bande passante d'effets sociaux mesurables** <sup>35</sup>.

Ce débit et cette bande passante s'appliquent assez facilement à l'innovation technologique. En revanche, ils requièrent peut-être une explication complémentaire pour ce qui concerne l'innovation sociale. S'agissant de données parfois difficilement mesurables, il est évident que nous devons nous contenter d'approximations assez larges, à la fois pour leur débit, mais aussi et surtout pour leurs effets sociaux mesurables. Il n'y a pas de contradiction ou de pléonasme entre la connaissance des innovations sociales et la connaissance de leurs effets sociaux. L'innovation sociale, tout comme l'innovation technologique, ne génère pas automatiquement d'effets sociaux, sinon il suffirait, comme le décrivait Abraham Moles, de recourir à des « ingénieurs en communication » ou en esthétique qui feraient passer

---

35 Le seul fait que nous citons les effets mesurables montre les limites de cette modélisation. Par esprit de cohérence, on aurait pu préciser que ces effets sociaux devaient pouvoir être observés pendant la même période que celle définie pour le débit. Il semble qu'en procédant ainsi la bande passant tende vers zéro, en ce sens que les effets induits apparaissent parfois fort tard.

un message avec certitude, quel que soit le media etc.

Il nous reste à traduire nos précédentes hypothèses et à étudier plus en détail leur formalisation.

#### **.M4.A. Traduction des hypothèses**

1. *L'innovation technologique se présente comme un flux possédant un haut débit et une grande bande passante* <sup>36</sup>.
2. *L'innovation sociale se présente comme un flux à bas débit, et à petite bande passante* .

#### **.M4.B. Discussion des hypothèses formalisées**

A partir de ces deux seules considérations, il semble que l'on puisse décrire aussi bien les actions concernant l'innovation technologique que sociale.

**1. Une action traditionnelle** de formation-apprentissage supposera que soient mis en œuvre des filtres convergents (c'est-à-dire très réducteurs) ne laissant passer du « débit » de l'innovation

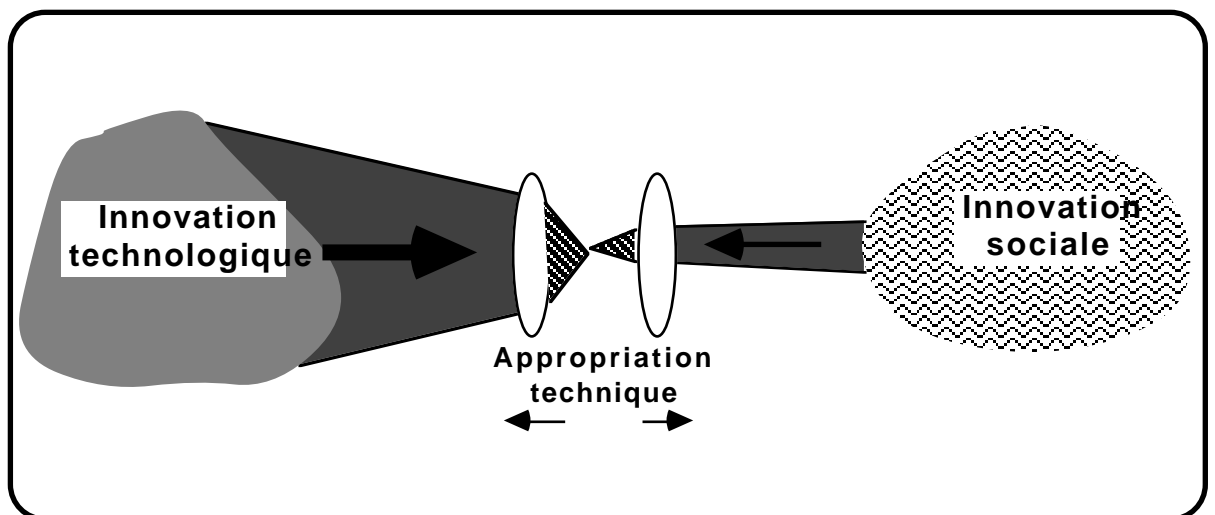
---

36 De façon à ne pas « écrêter » ces informations et en perdre une partie en route, en particulier celles qui se situent loin de la moyenne.

technologique que ce qui est pertinent à la formation et de la « bande passante » que les accompagnements socio-psychologiques nécessaires. On y retrouve le compartimentage des savoirs, la division des tâches et la finalisation immédiate sur le métier. Ce premier modèle serait celui de l'« apprentissage traditionnel » qui menait (mène ?) à ce que nous avons appelé l'aliénation dure.

Nous avons essayé de symboliser ce phénomène avec le schéma ci-dessous.

.M9. **Figure 17.3.** Innovations technologique et sociale et appropriation technique (1<sup>er</sup> type d'appropriation) :





Une formation technique traditionnelle <sup>37</sup> entraîne bien souvent une importante sélection des innovations dont on traite (« on ne peut pas tout mélanger ») d'où le rôle assigné aux « filtres » ou aux lentilles convergentes dont nous avons fait état plus haut. Les petites flèches à la base du schéma illustrent la *très faible rétroaction* de l'ensemble. En effet, si l'on recourt si rarement à l'innovation sociale, c'est qu'il est relativement peu probable que celle-ci jaillisse spontanément.

Dans le domaine de l'informatique, ce schéma s'applique assez bien aux formations « classiques » à la programmation en un seul langage, par exemple le BASIC. Parmi toutes les innovations technologiques, on en sélectionne une ou deux (le langage et l'ordinateur). Ensuite, on choisit éventuellement une ou plusieurs méthodes didactiques au sein de la panoplie limitée des innovations sociales (faible débit).

Cette description ne défigure pratiquement pas la réalité de beaucoup de stages <sup>38</sup>, et en particulier ceux

---

37 Comme on en rencontre aussi dans le champ des médias avec par exemple la formation des techniciens audiovisuels, ou dans un autre domaine, plus proches des chapitres précédents, les formations à l'informatique.

38 Nous avons même tenté de décrire, en 1982, la différence, à nos yeux irréductible, entre des formations à l'informatique qui peuvent très facilement reproduire les schémas pédagogiques ou communicationnels les plus courants, et des formations à l'audiovisuel qui entraînent presque inmanquablement une situation de *rupture* en raison de la confrontation avec un terrain beaucoup

que nous avons combattus et qui se sont finalement imposés pour le plan « Informatique pour tous »<sup>39</sup>.

**2. Une action « moderne »** de formation-apprentissage exigera des filtres légèrement divergents du débit et de la bande passante. Un bon nombre d'entreprises réclament des salariés plus « cultivés », plus capables d'acquérir rapidement des processus formels, parfois aussi susceptibles d'exercer une (relative) autonomie. Dans ce cas, il faudra relever le débit provenant de l'innovation sociale et chercher à l'ajuster à celui en provenance de l'innovation technique<sup>40</sup>. On pourra remarquer que l'interface appropriative doit montrer un premier degré d'« intelligence » en étant capable de tolérer (ou même d'encourager) des effets de rétro-action. Au contraire de l'apprentissage « pur et dur » qui reste en principe

---

moins balisé (celui de la lecture ou de l'interprétation de l'image par exemple). En cela, les stages informatiques peuvent très facilement s'inscrire dans les schémas de l'apprentissage et de l'appropriation purement technique alors que les stages audiovisuels paraissent nettement plus déstructurants.

39 Rappelons que nous nous situons ici à un point de vue théorique et général. Il est vrai (heureusement) que de nombreux phénomènes interactifs se produisent lors d'un stage (ou de toute session de formation) et viennent modifier quelque peu ce schéma formel. Nous les étudierons au paragraphe suivant.

40 On en observe déjà les prémices avec certains stages de « créativité », ou d'« analyse transactionnelle » ou de « programmation neuro-linguistique » et autres « méthodes » nord-américaines.

rigoureusement *individuel*<sup>41</sup> (par exemple avec le chef d'œuvre des compagnons du tour de France), ces nouvelles formations font assez largement appel aux techniques groupales (comme la dynamique de groupe, le « brain storming » et autres techniques déjà citées infra). Nous serions tenté d'y voir une « confirmation » théorique de notre figure 12.3. (innovation-appropriation-aliénation-libération), en ce sens que le niveau supérieur de l'appropriation ne peut correctement s'effectuer que via une socialisation, et pour nous une *première médiation* (ou médiatisation) des connaissances et du vécu dans les branches professionnelles où le « vécu de terrain » est primordial (par exemple la vente ou les relations publiques).

Ce deuxième modèle serait celui de la « formation renouvelée » qui mènerait (mène ?) à ce que nous avons appelé l'aliénation douce<sup>42</sup>.

---

41 Et individualiste, même si les confréries et les compagnonnages sont là pour assurer un minimum de socialisation interne au « réseau ».

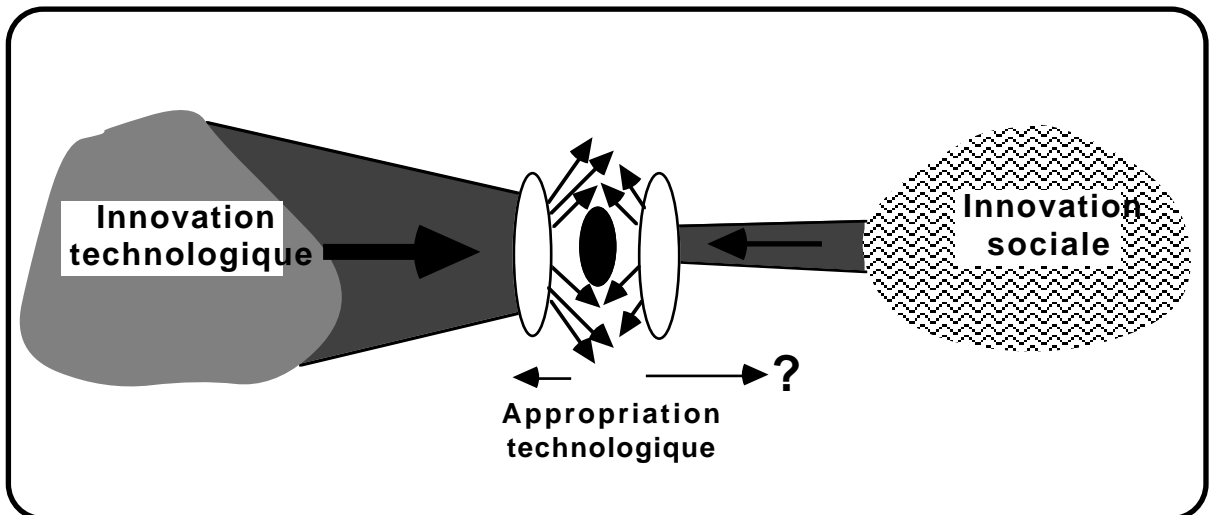
42 Les changements sociaux sont le plus souvent involontaires (pour ne pas dire conditionnels au sens de Pavlov) et très conformistes.

.M9. **Figure 17.4.**

Innovations

technologique et sociale et appropriation

technologique (2<sup>ème</sup> type d'appropriation) :



Dans ce schéma, nous avons symbolisé le phénomène de « divergence » propre à une appropriation technologique (au sens où celle-ci offre une première formalisation de la technique). On voit que le débit de l'innovation technologique est réduit tandis que celui de l'innovation sociale est légèrement amplifié. Il en est de même avec les bandes passantes, ce qui « justifie » (sur le schéma) la flèche de droite laissant augurer à terme des changements conceptuels.

En termes concrets, cette figure pourrait symboliser des formations à l'issue desquelles les « formés » (ou les « sujets apprenants ») seraient capables de porter la bonne parole de l'innovation technologique et sociale.

Le réseau convivial que nous avons étudié au chapitre 14 illustre en partie ce mécanisme. L'innovation technologique de « Calvacom » déclenche (ou révèle, peu nous importe puisque nous étudions les effets) une innovation sociale qui demeure certes relative, mais néanmoins réelle, et dont plusieurs éléments déterminants ont été avancés, entre autres le thème des *excuses* <sup>43</sup>. Selon notre schéma, l'appropriation technologique (et déjà formelle dans le cas de Calvacom <sup>44</sup>) commence à produire quelques premiers effets par essaimage. Dans ce cas précis et limité <sup>45</sup>, *l'appropriation est facteur d'innovation sociale*.

Naturellement, ce résultat est à examiner avec précaution, notamment son caractère fortement limité et son public très ciblé (que nous avons décrit p. ).

Ce qui nous semble le plus pertinent dans cet exemple (et que nous allons reprendre dans la suite) tient évidemment au fait que cette « démonstration » se déroule au sein d'un groupe de fonctionnement associatif et surtout par le truchement d'un réseau (convivial).

Précisons enfin que, bien que ne maîtrisant pas à chaque fois tous les autres paramètres, nous voulions

---

43 Cf. p. et annexe E-24.

44 Ne serait-ce que par le fait que l'on peut à tout moment se trouver « *off-line* » (hors du circuit) pour lire ou écrire des contributions.

45 Ce qui interdirait évidemment toute entreprise de généralisation.

nous placer dans cette perspective à l'occasion de chacune des opérations que nous avons retracées dans les chapitres précédents <sup>46</sup>.

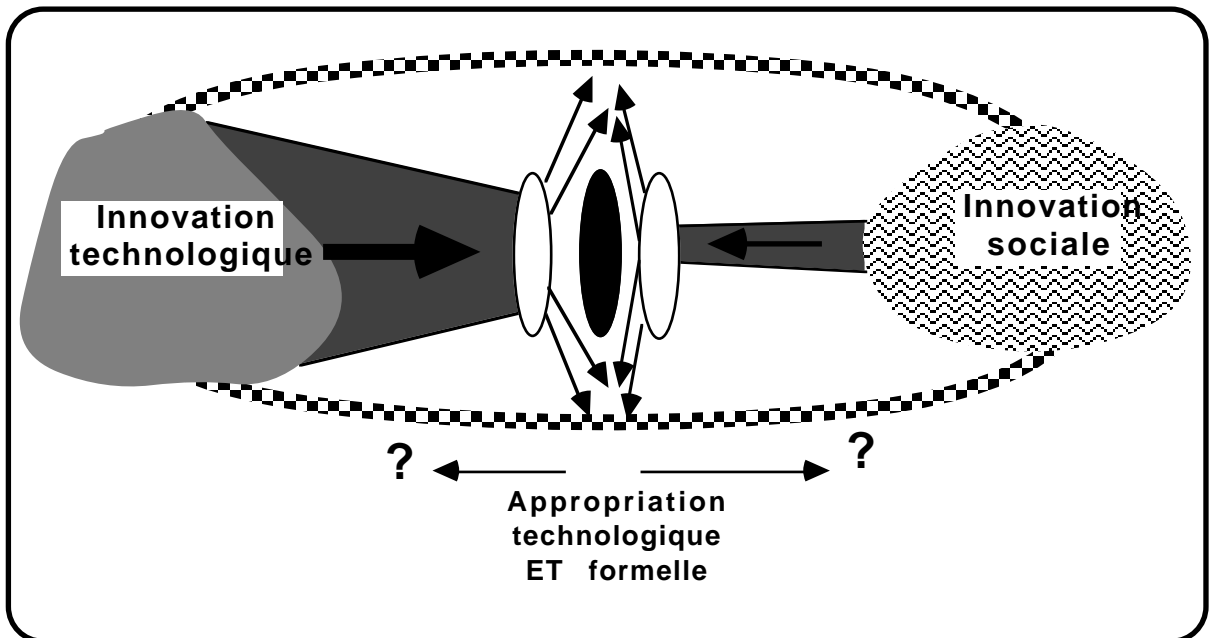
**3. Une action culturelle** d'appropriation des outils et/ou des codes d'une technique, d'une discipline scientifique ou d'un média, exigera des filtres encore plus divergents du débit et des quasi-« amplificateurs » de la bande passante des effets sociaux. Ces conditions, nécessaires mais non suffisantes, créent le terrain favorable sur lequel la distanciation des codes dominants peut commencer à s'exercer.

On remarquera que la réalité offre des transitions douces entre les trois catégories que nous n'avons déterminées ici qu'aux fins de clarifier notre recherche. Le schéma ci-dessous tente d'« illustrer » cette analyse du troisième type d'appropriation.

---

46 En particulier celles que nous avons menées avec Media et vie sociale et auxquelles il convient d'ajouter « Informatique pour tous ».

.M9. **Figure 17.5.** Innovations  
technologique et sociale et appropriation formelle (3<sup>ème</sup>  
type d'appropriation) :



Ce n'est qu'à ce niveau que s'instaure une boucle auto-référente allant de l'innovation technologique à l'innovation sociale (symbolisées en pointillés). Son moteur (déclencheur) est évidemment l'appropriation technologique et formelle que nous avons définie au chapitre 11. La formalisation des connaissances et des processus, acquise grâce une distanciation dialectique volontaire, alimente à son tour la boucle de l'innovation technologique et sociale. Ainsi se rejoindraient, si cette piste était vérifiée, ces deux « sœurs ennemies » de l'innovation, sans que pour autant nous n'ayons dû entrer

dans le trou noir du « qui commence ? »<sup>47</sup> que nous signalions plus haut.

Si nous prenons un exemple, nous pouvons de nouveau citer Calvacom, ne serait-ce que pour montrer qu'il n'y a pas de déterminisme de l'origine (!). En effet, ce centre serveur ne se fixe aucunement pour but de quelconques mobiles « socio-culturels ». Il s'agit typiquement d'une entreprise du secteur marchand<sup>48</sup>, pour laquelle l'« appropriation » se réduit à la prise en main des logiciels de commande. Dans d'autres secteurs que la communication électronique, on pourrait très bien observer seulement une appropriation de 1<sup>er</sup> niveau (technique) et un apprentissage du maniement de l'outil. Mais comme il s'agit d'un outil au statut très particulier de communication (et de surcroît électronique), deux phénomènes spécifiques vont s'enclencher ensuite. Comme nous l'avons fait remarquer dans le paragraphe précédent, le statut même de cette communication entraîne l'utilisateur à formaliser ses méthodes de travail. La connexion étant facturée à la durée, beaucoup

---

47 Considéré ici comme un « remake » de la poule et de l'œuf de Colomb.

48 Jouissant pour le moment d'une situation de quasi-monopole. On pourrait remarquer que Calvacom est la continuation du serveur « Calvados », installé au Collège américain de Paris, sous une structure associative (reliés), et puissamment aidé par la firme Apple lors de son lancement. Depuis, l'association a fait place à une SARL (détachée des ses attaches américaines) et Apple n'apparaît plus à son Conseil d'administration.



lisent les textes en « off line », en utilisant la mémoire de leur ordinateur <sup>49</sup>, ce qui ne marque pas de différence fondamentale avec la lecture classique <sup>50</sup>. En revanche, en ce qui concerne la rédaction des contributions, le fait de les taper sur son clavier « hors connexion » change assez fondamentalement le rapport que l'on a avec soi-même et avec les futurs lecteurs <sup>51</sup> en amenant l'intéressé à se distancier. Nous pourrions apporter un élément de validation a contrario avec un entretien que nous avons eu avec un des « grands » <sup>52</sup> contributeurs du serveur Calvacom. Alors que nous l'interrogeons sur son attitude « off » et « on line » (hors circuit ou en communication avec l'ordinateur), il nous répondit qu'il préférait, dans l'ensemble, « *être en direct, parce que c'était plus intense, on se sentait plus en relation.* ». D'où le fait qu'en étant hors circuit, on est alors distancié.

Ainsi donc, partant d'une simple appropriation

---

49 C'est pourquoi la consultation des centres serveurs est de beaucoup facilitée par l'emploi de micro-ordinateurs reliés au réseau téléphonique par des modems.

50 Nous raisonnons en termes généraux et négligeons provisoirement certaines études tendant à montrer que la lecture n'est pas la même sur un écran et sur une page imprimée (ou manuscrite).

51 Rappelons que la formule du forum constitue une novation assez exceptionnelle dans le domaine de la communication écrite (médiatisée). Il pourrait s'apparenter, toutes choses inégales par ailleurs, à la *lecture publique* des salons du Grand siècle et des périodes suivantes, avec la différence qu'il y a une rétroaction immédiate et publique (ou non, par exemple en passant par les BAL).

52 Au moins par le volume de ses écrits. Cf. p.

technique, l'utilisateur de Calvacom en vient à une appropriation technologique et de là, à une appropriation formelle.

Sur ce cas d'école, il nous semble que se résume assez bien une problématique de déclenchement de l'innovation sociale à partir de l'appropriation formelle des technologies. C'est pourquoi, dans les projets que nous avons conçus et/ou réalisés, nous avons toujours essayé de faire en sorte que les circonstances les plus favorables à l'apparition et au développement de ce processus soient réunies <sup>53</sup>.

Il reste à présent à essayer d'expliquer plus en détail ce processus d'appropriation et à montrer en particulier que les petits groupements de type associatif et les réseaux vont y jouer un rôle majeur.

## .M2.17.2.2. Modélisation de l'appropriation

Si nous nous interrogeons sur l'origine de l'établissement de cette appropriation formelle, nous

---

53 En particulier dans notre projet d'établissement d'un réseau européen de bases de données pour la Jeunesse, présenté aux Ministères de la Jeunesse et des Sports et de la Recherche et de l'Industrie en 1985.

pouvons avoir recours à l'énergétique, et lui emprunter une brève modélisation. Si le modèle opto-électronique des figures 17.3 à 17.6 devait être poursuivi, se poserait rapidement la question de connaître « quelle est l'énergie qui alimente la réaction », ou dans un autre langage, le lien causal ? La réponse paraît presque évidente. Il s'agit évidemment du réseau (pour nous - convivial et associatif).

Nous avons déjà examiné longuement le concept de réseau télématique (convivial) et noté son rôle auto-répartiteur du pouvoir, comme les réseaux d'adduction d'eau ou d'électricité répartissent de l'énergie et ceux de téléphone ou d'ondes hertziennes de l'« énergie communicationnelle », ainsi que le note Joël de Rosnay :

« nos maisons individuelles deviennent ainsi progressivement des nœuds de communication... »<sup>54</sup>.

Dès lors, si les réseaux excellent dans la répartition de l'énergie, il apparaît logique de les retrouver là où l'on en a besoin : pour déclencher et entretenir les processus d'appropriation, ce qui explique aussi le

---

54 Joël de ROSNAY, *Les chemins de la vie*, Paris, Seuil, 1983, op. cit., p.187

« meilleur rendement » souvent constaté des stages (ou des sessions d'animation), aussitôt qu'ils s'adressent à des groupes. Naturellement, la distance peut être grande entre un groupe associatif et un réseau télématique, nous pourrions presque dire que le second préfigure l'avenir du premier.

Ainsi, nous nous approchons de notre modélisation complète, puisque nous pouvons provisoirement la synthétiser de la manière suivante :

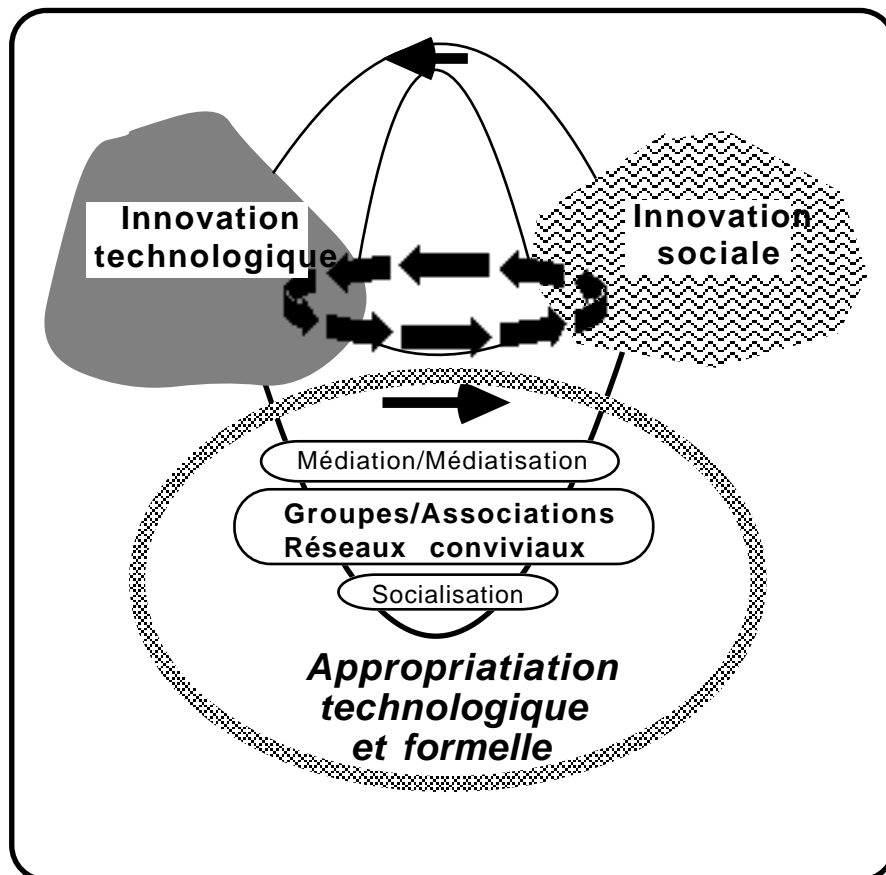
L'appropriation technologique et formelle s'enclenche à partir de processus de médiation et de médiatisations qui génèrent des phénomènes d'ADI/IPT susceptibles d'amorcer le cycle innovation technologique et innovation sociale. Cet enclenchement progressif est lui-même catalysé par une organisation groupale ou associative (au sens large <sup>55</sup>) ou faisant appel à des réseaux horizontaux et conviviaux.

La figure ci-dessous en offre une première synthèse en reprenant et en précisant le cycle des figures 17.1 et 17.2.

---

55 Ne faisant aucunement appel pour la circonstance à la loi de 1901.

.M9. **Figure 17.6.** Appropriation formelle et rôle des groupes, associations et réseaux :



La série de flèches circulaires en haut de ce schéma symbolise le circuit exposé à la figure précédente. La socialisation est indiquée juste avant que l'appropriation ne se réalise. Nous avons ainsi voulu rappeler son rôle fondamental, mais il est bien entendu qu'elle agit tout au long du processus.

Il nous reste enfin à faire la « jonction » entre ce

modèle général et notre modélisation dipolaire. En fait, nous avons déjà montré la fonctionnalité du second dipôle médiatique dans la figure précédente. En ce qui concerne le premier (création/communication), nous allons voir qu'il est très facile à intégrer.

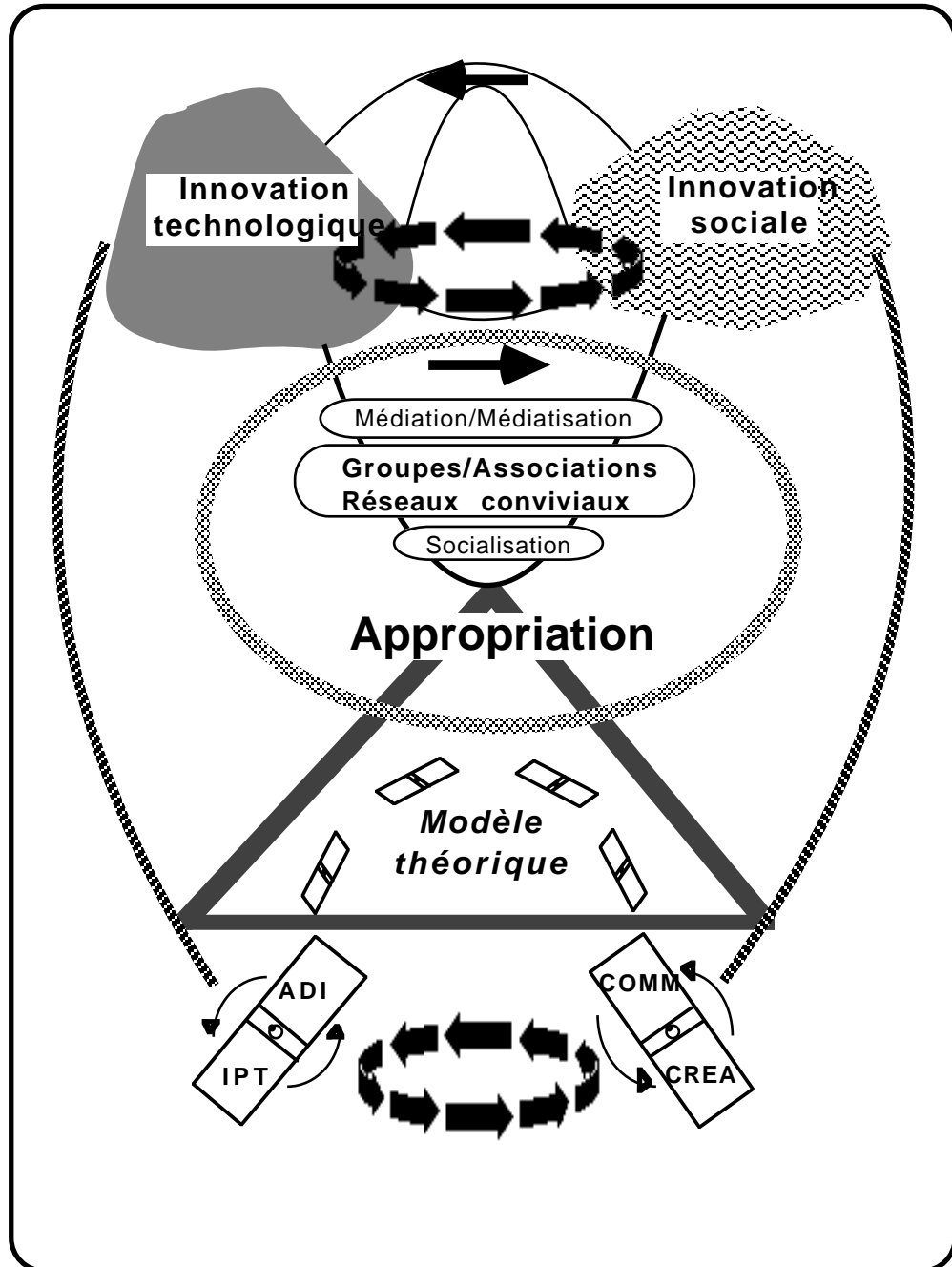
La figure 12.3. (p. 1629) fixait déjà le cadre général de notre modélisation en montrant comment les deux dipôles agissaient vis-à-vis des appropriations technique, technologique et formelle. Ainsi, dans le cas d'une appropriation technique (1er niveau), nous indiquions que le pôle communicatoire et le pôle identification/projection/transfert étaient davantage activés, tandis que dans le cas d'une appropriation formelle, on observait une activation des pôles opposés (création et auto-distanciation immanente).

Si nous reprenons la figure 17.6, il nous suffit donc de montrer le rôle multiple des dipôles qui peuvent agir sur les processus d'appropriation, mais aussi sur ceux qui concernent l'une ou l'autre des innovations. De ce point de vue, la part aléatoire des mouvements de rotation est très utile pour éviter de tomber une nouvelle fois dans le « trou noir » du « *qui commence ?* ».

.M9. **Figure 17.7.**

La modélisation

complète de l'appropriation technologique et formelle :



Avec ce dernier schéma nous achevons notre examen préalable du concept central de l'appropriation. Celui-ci,

une fois replacé dans l'ensemble de l'approche proposée ici devient donc fonctionnel, ce qui va nous permettre de tenter de classer les associations, les réseaux ou les groupements de petite taille, conformément au titre de ce chapitre, aussitôt après avoir précisé le concept de changement dans sa relation avec l'appropriation et l'innovation.

<p>.M1.17.3. Innovation, appropriation et changement</p>
--

.M2.17.3.1. Le concept de  
changement

Nous pourrions indiquer pour commencer que le concept de changement n'est que la suite logique de l'innovation technologique et/ou sociale de façon à montrer qu'il dépend étroitement de celle-ci. La formule « *Sans innovation, pas de changement.* » pourrait résumer cette approche. La séparation entre innovation technologique et innovation sociale engendrant alors une distinction homothétique entre changement technologique et changement social.



Si on interroge l'histoire du concept, on peut indiquer qu'il se situe dans une perspective marxienne<sup>56</sup> assez nette, indiquant qu'il ne suffit pas de *penser* le monde, mais qu'il faut aussi le *changer*.

Un examen plus fin montrerait que plusieurs catégories de changement peuvent coexister :

- 1. Changement *psychologique*** (se traduisant par des évolutions des mœurs). Cette approche ferait référence à l'étude de l'environnement neuro-perceptif et aux neuro-sciences. Pour le moment, aucun résultat « décisif » ne semble acquis sur notre terrain des médias, ne serait-ce qu'en raison de la difficulté des évaluations et de la nécessité de disposer d'un très grand nombre de mesures étalées dans le temps (plusieurs décennies).
- 2. Changement *culturel*** (se traduisant par des évolutions des mentalités). Il est la conséquence au niveau « supérieur » du précédent. D'assez nombreuses études lui ont été consacrées (cf. bibliographie). On peut discerner une légère augmentation des études de « *mesure d'impact culturel* », notamment vis-à-vis de la télévision,

---

56 Et bien entendu marxiste dans ses prolongements politiques.

mais les résultats obtenus sont encore maigres, et d'une validité non éprouvée <sup>57</sup>.

**3. Changement social** (se traduisant par des évolutions des coutumes, des usages, des habitudes de vie). Il est le lieu d'affrontement de plusieurs écoles, certaines le prenant pour purement imaginaire (imaginaire du changement social ou changement imaginaire <sup>58</sup>), d'autres le prenant pour réel, en particulier un bon nombre de colloques anciens (Informatique et société, 1980 ou Sciences/Techniques-Société, 1982 <sup>59</sup>). Nous n'entrerons pas dans ce débat. Le champ associatif peut être un assez bon « capteur » de ce type de changement. Quelques études ont été menées (Michel

---

57 L'Institut National de l'Audiovisuel (INA) et le Centre Pompidou (CNAC) avaient organisé en 1982 une manifestation traitant de ce sujet en prenant comme exemple le **Journal télévisé** : le montage réalisé par Hervé Brusini et Francis James et intitulé « *Histoire d'un changement* » démontrait clairement l'utilisation des images prétextes, l'abolition de la frontière entre la citation avec référence obligée et son pur détournement... De là, on pouvait inférer que les codes de représentation télévisuelle avaient généré une « *amorce de changement culturel des réceptions individuelles...* », mais sans pouvoir évidemment en apporter la moindre « preuve » (ou corrélation positive).

58 ARDOINO, DUBOST, GUATTARI, LAPASSADE, MENDEL, *L'intervention institutionnelle*, Paris, Payot, 1980, op. cit.

59 Organisé par J.-P. CHEVÈNEMENT qui plaida pour une « *appropriation sociale des nouvelles technologies* », se développa une analyse de logiques parallèles : « *Logique de la liberté du chercheur et logique des besoins, de la demande sociale* ». On remarquera le renvoi aux « besoins sociaux » qui ne sont « *réductibles ni à l'économie ni à plus forte raison à une sorte de pilotage par le marché.* ».

Forse, *Les créations d'associations, indicateur du changement*<sup>60</sup>, op. cit. et naturellement Albert Meister, *Vers une sociologie des associations*, op. cit.).

**4. Changement *politique*** (se traduisant par des évolutions des comportements). Là encore, de nombreuses écoles tentent de coexister (on y retrouve le débat classique entre le culturel, le social ou le politique).

En supplément de ces grandes catégories, on pourrait ajouter de nombreuses études techniques, à nos yeux extrêmement intéressantes parce que décrivant avec assez de vraisemblance des pistes d'avenir possibles. Parmi l'abondante bibliographie disponible sur ce sujet, nous ne citerons à l'occasion de ce survol, que des ouvrages consacrés au changement industriel et technique<sup>61</sup>, par exemple sur la robotisation (Joël Le Quément, *Les robots : enjeux économiques et sociaux*<sup>62</sup>), et au changement didactique (Jeanine -

---

60 Revue *Changement social, Observation et Diagnostic*, Paris 1984, op. cit.

61 Dans ce domaine, les mesures d'impact apparaissent moins aléatoires, quoique difficiles.

62 La Documentation Française, Paris, 1982. Excellente étude statistique mondiale sur les robots, leur histoire, leur coût, leur développement, etc. La plupart des problèmes sociaux classiques y sont abordés : chômage, qualification, et déqualification des

Chauvin, Kamilia Eimerl, *Le micro-ordinateur en classe maternelle* <sup>63</sup>).

Il nous reste maintenant à examiner l'état des relations entre innovation et changement.

### .M2.17.3.2. Innovation et changement

Un premier tour d'horizon permet d'isoler assez vite plusieurs hypothèses qui nous semblent déterminantes :

- 1. L'innovation** n'entraîne pas ipso facto le changement.
- 2. L'absence** de changement ne signifie pas forcément une absence d'innovation.
- 3. Les relations** entre l'innovation et le changement

---

emplois, etc. Joël Le Quément aborde aussi la question du changement de nature de la « main-d'œuvre » dans les pays industrialisés et envisage ses impacts sur le tiers monde... Il « confirme » en partie la thèse de la ressource humaine.

63 La Documentation Française, Paris, 1986. Rapport présentant la suite d'une recherche sur le jeune enfant et le micro-ordinateur et ses « aspects cognitifs, de l'initiation à des concepts de base ». Les modalités d'acquisition des connaissances y sont abordées, ainsi que la place de l'ordinateur dans une pédagogie à caractère ludique. Les auteurs y présentent le concept de « *potentiel didactique* » et retracent l'évolution des changements dans la relation de l'enfant avec le micro (en fonction des logiciels : jeu, création graphique ou sonore).

sont déterminées par l'état du rapport des forces sociales, politiques, économiques et scientifiques. De ce point de vue, il apparaît évident qu'une innovation technologique ne générera un changement durable que si l'état des forces économiques et politiques y consent. Pour les innovations sociales, la même règle s'applique avec quelques effets de renforcement.

4. **Le changement** dépend des moyens politiques retenus pour déclencher l'innovation (par le sommet de l'édifice social, ou par la base, etc.)
5. **Il dépend aussi** des conditions technologiques et scientifiques.

Nous n'étudierons pas les relations politiques entre l'innovation et le changement. Elles ne se situent pas dans notre champ de recherche. Les considérations générales exposées ci-dessus nous suffisent pour expliquer les cas que nous avons pu rencontrer.

En résumé, nous prendrons comme hypothèse que le changement requiert toujours des innovations, fussent-elles minimales, et que parmi celles-ci, une sélection naturelle s'opère, au terme de laquelle, seules les plus adaptatives, les plus chargées d'un imaginaire susceptible d'entrer en relation avec celui de la population-cible survivent et se développent. Si l'on voulait construire une écologie des innovations, on

verrait assez vite que ce ne sont pas toujours les plus « utiles » ou les plus « intéressantes » qui se développent les premières. Il s'agit de phénomènes connus (cf. **B2**), nous n'insisterons pas.

.M1.17.4. La recherche d'un système de  
méta-description

Au chapitre 5, nous avons proposé une *typologie générale* des associations que nous avons complétée au chapitre 12 avec deux méta-descripteurs : le couple **association indépendante/association-relais**. Muni de cette typologie « horizontale » et de cette catégorisation « verticale », il nous a été possible de décrire l'ensemble des associations étudiées jusqu'à présent <sup>64</sup>.

Au moment de conclure, il apparaît que l'on devrait enrichir la catégorisation « verticale » de deux autres variables, liées à l'*utilité sociale* des groupements associatifs. En effet, ainsi que nous l'avons établi au

---

64 Rappelons que nous avons été conduits, pour les besoins de l'analyse, à envisager la catégorie hybride des « *associations institutionnelles* » ou des « *institutions associatives* » dans le seul but de montrer qu'il n'y avait pas de frontière nette et bien tranchée entre certaines (grandes) associations et les institutions (éducatives et culturelles notamment).

chapitre 14, les associations se comportent souvent en *distanciateurs sociaux*, et à ce titre il est utile de pouvoir les comparer à l'aide de critères descriptifs appropriés, d'où notre proposition de recourir à deux nouveaux méta-descripteurs, pertinents à l'ensemble de notre travail : les « **associations-alibis** » et les « **associations-précurseurs** ».

Avant de les définir, nous commencerons par rappeler brièvement les deux précédents.

#### .M2.17.4.1. Les associations-relais

Nous avons étudié de très près plusieurs exemples aux chapitres 12,13 et 14 (Pupilles de l'Enseignement Public de Paris, Media et vie sociale, X 2000, etc.). Il s'agit d'associations subventionnées plus ou moins largement par une institution et possédant par rapport à celle-ci plus ou moins de liberté de manœuvre. Les principales caractéristiques des associations-relais sont :

- À Membre (s) de droit dans le Conseil d'administration.
- Ë Cotisation aux extrémités du spectre (très basse pour les membres individuels et très élevées pour les

membres institutionnels <sup>65</sup>).

À Peu de membres actifs.

À Permanents salariés <sup>66</sup>.

À Financements parallèles (à titre exceptionnel <sup>67</sup>).

À Personnel « mis à disposition » <sup>68</sup>.

#### M2.17.4.2. Les associations indépendantes

Nous ne les citons que pour mémoire, en ce sens qu'elles incarnent l'essence du mouvement associatif et constituent ses plus gros bataillons. Naturellement, ainsi que nous l'avons montré (par exemple dans les choix de notre corpus expérimental), on constate des écarts de taille très importants, allant de plusieurs centaines de milliers de membres pour une grande fédération à une dizaine de personnes pour un groupe petit local. Comme il a déjà été dit, les plus importantes

---

65 Par exemple 2000 F en 1985 à la Fondation X 2000 pour les institutions ou associations adhérentes.

66 Cette caractéristique n'est évidemment pas déterminante des associations-relais. Beaucoup d'associations indépendantes emploient des salariées, mais nous n'avons jamais observé une seule association-relais qui n'en employait pas.

67 Cf. l'« affaire des fonds de transit » à Media et vie sociale, p. .

68 Cette tendance a été battue en brèche en 1986/87, en particulier dans l'Education nationale où les enseignants « mis à disposition » sont devenus des « personnels détachés » en obligeant les associations à financer de l'ordre de 20 à 25% (réels) de leurs traitements.



associations confinent aux institutions par leur fonctionnement mais en conservant au moins une différence fondamentale tenant à leur capacité d'*identification sociétale* (ou de projection/transfert). Si l'on s'« identifie » (au sens IPT) rarement à une institution, (sauf si l'on en est le représentant, l'émanation ou le dirigeant), on projette ou on transfère assez souvent (même partiellement) sur les associations dont on est membre. Ainsi, l'« homme de masse » (au sens de G. Le Bon, de G. Tarde et de S. Moscovici <sup>69</sup>) chercherait constamment des *espaces mimétiques* (ou plutôt « *mimétisables* », activant son pôle IPT, qu'il trouverait dans des regroupements tels que les grandes associations ou institutions.

Inversement, il semble que la tendance actuelle au « repliement » sur soi et l'abandon progressif des grandes institutions comme lieux d'identification sociétale, tel que le dépeint par exemple Pierre Rosanvallon <sup>70</sup> puisse s'interpréter comme *une recherche des lieux d'identification indépendante* (à l'écart des grands appareils ou des structures supposées abriter des IPT de masse), d'où l'intérêt pour les

---

69 Tel qu'il le définit à de nombreuses reprises dans *L'Age des foules*, Paris, Fayard, 1981 et Editions Complexe, Bruxelles, 1985, en particulier au chapitre 2, première partie.

70 Pierre ROSANVALLON, *La crise de l'Etat providence*, Paris, Seuil, 1981.

« petits groupes ». En fait, il faudrait creuser cette analyse, car les petits groupes en question sont souvent des « répéteurs », voire des micro-amplificateurs des phénomènes d'IPT de masse. On le constaterait facilement sur les groupes de « fans » du show-biz, organisés en « cellules » décentralisées, mais dont chacune reproduit ou transporte (transfère) les processus de macro-identification (déclenchés par les médias de masse). Une lecture (même rapide) de la presse spécialisée (genre « Hit ») en apporterait facilement des preuves. Les « micro-médias » ou les « infra-médias » (du genre de la cigarette) joueraient le rôle des vaisseaux capillaires : ils démultiplieraient l'action du système central dans les zones les plus reculées. La typologie proposée au chapitre 6 permet de rendre compte de ce phénomène, en particulier le croisement des IPT de contact (médiées) ou médiatisées et le jeu des préfixes (micro, primo, macro, supra). On aboutirait ainsi à une démultiplication des procédures d'IPT relayant la baisse de participation aux grandes associations/institutions. Quant à la défiance vis-à-vis des grandes structures, elle s'interpréterait comme une « remontée » du pôle distanciateur, consécutive aux macro-IPT engendrées par les médias de masse. L'homme de masse ne trouverait alors son épanouissement que dans les micro-IPT, plus intenses, plus proches, et peut-être davantage jubilatoires du « village global ». Ce

n'est pas pour autant qu'il serait « libéré » puisque le passage de son IPT de masse à son IPT groupale ne changerait rien (ou presque) à l'objet de celle-ci : un modèle toujours extérieur<sup>71</sup> au sujet.

Face à cette famille d'analyses au terme desquelles les institutions et les grandes associations (voire les petites dans la dernière phase historique) continueraient d'être des lieux d'identification/projection/transfert, nous pourrions opposer notre approche dialectique selon laquelle, ces structures peuvent (et doivent) être *aussi* des lieux de distanciation (en raison de la « rotation » du dipôle perceptif), d'où notre analyse des associations comme intégrateurs (identificateurs et distanciateurs) sociaux (ou sociétaux). En reprenant l'exemple précédent (sur le show-biz), on pourrait montrer que la distanciation critique se « contente » de faciliter le passage de la macro-IPT médiatisée à la primo- ou micro-IPT. Seule la distanciation médiatique (dialectique) serait de nature à permettre aux sujets de « conscientiser » le passage de l'une à l'autre dans une voie « libératrice » ou désaliénante.

---

71 En termes triviaux, on pourrait avancer que le fait de s'identifier à une vedette du show-biz uniquement par la télévision ou seulement par l'intermédiaire des groupes de « fans » du lycée ou lors de « booms » ne change sûrement pas grand chose à l'aliénation médiatique. Il conviendrait évidemment de préciser ceci par des enquêtes spécifiques.

Pour en revenir à la typologie, les caractéristiques des associations indépendantes seraient presque le « négatif » de celles des associations-relais :

- À Pas de membre (s) de droit dans le Conseil d'administration (ce qui n'empêche pas des répartitions complexes entre les membres).
- È Cotisations fixées à des valeurs moyennes (et éventuellement variables en fonction des catégories de membres <sup>72</sup>).
- À Peu de membres actifs.
- À Permanents salariés seulement dans les grandes (ou moyennes) associations <sup>73</sup>.
- À Financements uniquement sur ressources propres (cotisations, activités, vente de documents et/ou de services, etc.).

---

72 Certaines associations indépendantes remplissant des missions de service public fixent néanmoins des cotisations élevées. Il existe une autre solution, beaucoup plus employée, qui consiste à éditer un bulletin ou une revue à laquelle les membres sont automatiquement abonnés (les syndicats ou les mutuelles en font autant), mais le plus souvent pour des raisons inverses. Le bulletin rapporte souvent (un peu) d'argent aux petites associations, mais il en coûte (surtout lorsqu'il s'agit d'une revue en quadrichromie) aux grandes associations/institutions.

73 Bien qu'avec la politique des années 1982/86, les postes « FONJEP », et diverses autres aides comme les « TUC », les « jeunes volontaires », les « volontaires formateurs en informatique » (VFI), et les objecteurs de conscience, les associations, même de petite taille, ont pu assez souvent employer un permanent, au moins à temps partiel. Depuis 1987, cette politique a été fortement remise en cause.

### .M2.17.4.3. Les « associations alibis »

Nous désignerons ainsi toutes les associations, indépendantes **et** relais qui donnent un alibi, ou cautionnent les activités (ou les manques d'activité) des institutions de leur secteur ou domaine. Ainsi, certaines associations de réinsertion ou de travail social donnent-elles un alibi aux autorités locales ou nationales pour ne pas agir (puisque « les tâches sont assumées par des bénévoles »), ou au contraire pour agir (dans un sens bien précis et fixé par l'institution) et remplacer les associations ou les « institutionnaliser ».

On trouve de telles associations alibis dans chacune des quatre catégories principales de notre typologie générale<sup>74</sup>. Pour en citer quelques exemples en dehors de notre corpus, nous pouvons mentionner les « associations d'usagers »... organisées par les institutions en charge de ceux-ci : l'association des usagers de la RATP (créée par la RATP) ou l'association française des usagers des télécommunication (AFUT, créée par les PTT). On pourrait en citer de nombreux autres exemples, aussi bien dans les domaines

---

74 Politique/société, Intervention sociale, Défense et promotion d'intérêts catégoriels, Loisirs/culture.

économiques que politiques <sup>75</sup>.

#### .M2.17.4.4. Les associations-précurseurs ou innovantes

Ce seront bien entendu celles qui présentent des caractéristiques suffisantes d'innovation (sociale et technologique <sup>76</sup>). L'épithète sous-entend évidemment le comparatif avec les institutions des secteurs comparables (quand de telles institutions existent). Pour nous, une association est « précurseur » quand :

- 1. Elle découvre une nouvelle technologie** (c'est rarissime).
- 2. Elle découvre des usages** à une nouvelle technologie et la médie ou la médiatise. C'est le cas de beaucoup d'associations œuvrant dans la problématique de l'appropriation (par exemple celle des médias).
- 3. Elle découvre et met en pratique** de nouvelles

---

75 La presse n'y échappe pas. Il suffit de voir le nombre de clubs de « soutien », ou d'« amis » (par exemple, l'association des lecteurs du Monde), etc.

76 En particulier si celle-ci risque de déboucher à terme sur des innovations sociales (ce qui demeure difficile à apprécier). En fait, il existe assez peu, voire très peu d'associations technologiquement innovantes, même si notre corpus expérimental en comporte beaucoup compte tenu de notre sujet (les médias).

relations sociales (avec ou sans médiations <sup>77</sup>).

4. **Elle déclenche** la recherche d'innovations technologiques permettant de mieux satisfaire ses objectifs généraux (par exemple des prothèses adaptées à certains handicaps, développées ou commanditées par des associations de handicapés).
5. **Elle diffuse** dans l'ensemble du corps social ses dynamiques du changement.

Naturellement, nous avons utilisé une hiérarchie de probabilité d'apparition allant des phénomènes les plus probables aux phénomènes les moins probables.

#### .M2.17.4.5. Le croisement des quatre méta-descripteurs

A présent que nous avons fixé des cadres à ces quatre sur-catégories, il nous faut encore voir comment elles sont susceptibles de s'organiser les unes avec les autres, ce que nous avons préféré symboliser sur le sociogramme suivant :

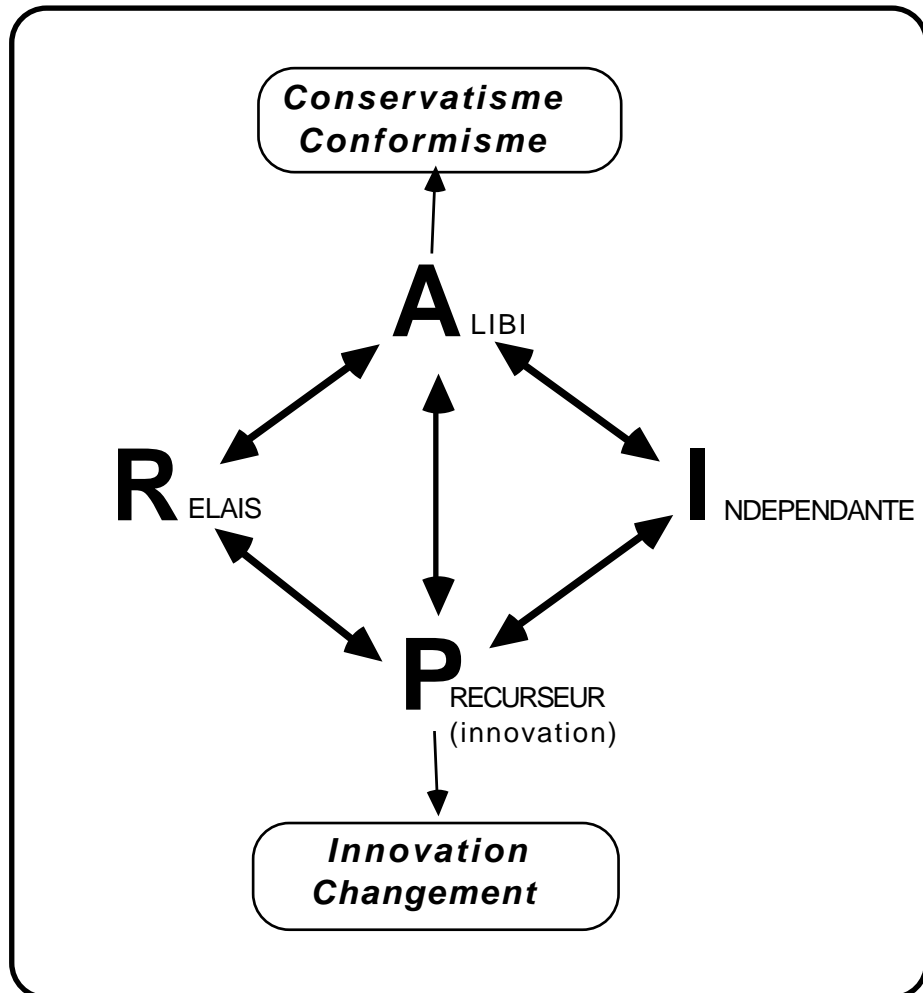
.M9. **Figure 17.8.**

Sociogramme

---

77 Mais au minimum avec une médiation (par exemple, les comités des fêtes qui exercent un rôle de médiation sociale).

des relations entre les 4 sur-catégories d'associations :



Ce schéma illustre la relative complexité de la situation et l'état de « dépendance » (au sens mathématique) de nos variables méta-descriptives <sup>78</sup>.

78 Qu'il conviendra ensuite de croiser avec les quatre critères de notre typologie générale, au moins dans sa version simplifiée. Rappelons à ce propos que nous avons isolé les quatre déterminants rappelés infra note 74 et regroupés sur un axe d'un repère tridimensionnel, mais aussi deux autres axes prenant en compte les moyens d'action



On peut commencer par remarquer l'absence de liaison horizontale (une association ne pouvant pas être à la fois, *simultanément*, indépendante et relais d'institution <sup>79</sup>). On remarque en revanche, le grand nombre de liaisons obliques ou verticales.

Rien n'empêche que se constituent des groupements du *troisième ordre* (c'est-à-dire contenant trois descripteurs enchaînés, tandis que l'absence de liaison horizontale interdit des groupements du quatrième ordre.

On pourrait ainsi observer, théoriquement, les situations suivantes (du deuxième et du troisième ordre) :

Relais-Alibi
Relais-Précurseur
Indépendant-Alibi
Indépendant-Précurseur
Alibi-Précurseur
Relais-Alibi-Précurseur
Indépendant-Précurseur-Alibi

---

des associations et leurs ressources (cf. chapitre 5).

79 Il convient de ne pas oublier cet aspect de simultanéité. En effet, rien n'empêche qu'une association indépendante devienne une association-relais (en s'institutionnalisant) ou réciproquement (cas plus fréquent, en particulier après les « purges » de 1987) qu'une association-relais devienne indépendante.

Naturellement, ainsi que nous allons le voir, seules certaines de ces chaînes logiques seront pertinentes par rapport à notre corpus expérimental (38 associations).

### **.M3.1. Le classement des associations du corpus en fonction de ces quatre méta-descripteurs**

Celui-ci s'est opéré très simplement à l'aide de quatre colonnes reprenant nos quatre déterminants.

Les critères *Relais* et *Indépendant* ont été codés en valeur binaire (oui-non, c'est-à-dire 1 ou 0), car ils ne présentent pas de difficulté particulière de détermination.

Les critères *Alibi* et *Précurseur* ont été codés en valeur ternaire (fortement, moyennement, pas du tout <sup>80</sup>).

Voici un exemple de ce codage :

---

80 Codés par 2, 1 ou 0. Ceci rappelle notre codage en dominantes et sous-dominantes (cf. chapitre 5).

.M9.**Figure 17.9.** Attributions des caractéristiques des associations - procédé de codage :

Associations	Indépendante	Relais	alibi	précurseur
ADACOM	1			2

On trouvera ci-dessous le codage complet des 38 associations (152 valeurs).

**.M9.Figure 17.10.** Attributions des caractéristiques des associations - tableau général

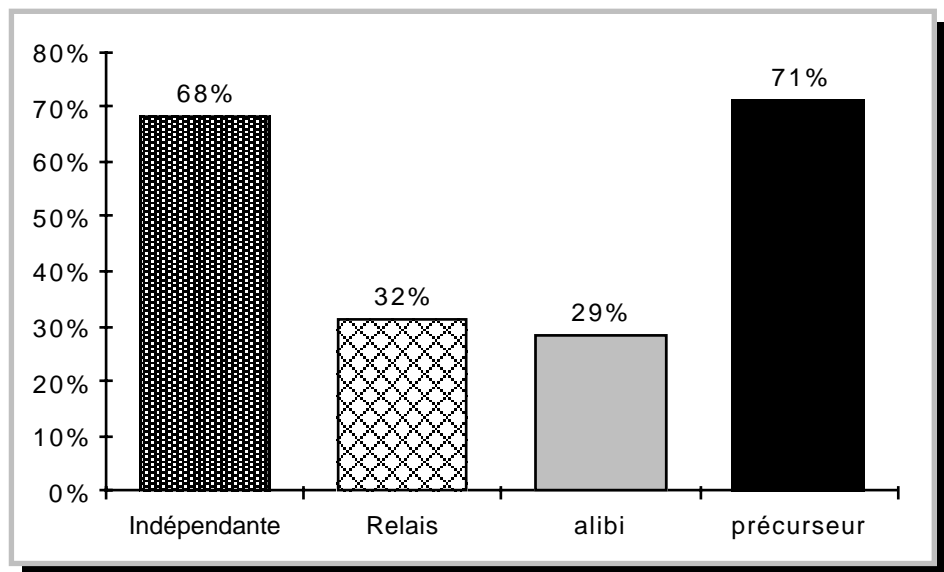
Associations	Indépendante	Relais	alibi	précurseur
ADACOM	1			2
Amis des VANS	1			1
Amis du cinéma po	1			2
ASCA/ECPA	1			1
Association de viol	1			2
Automobile-club	1		2	
Bibliologie et Sché	1			1
CETEC		1	1	2
CLUB APPLE/Calvacom		1	2	2
CLUB POLIT.	1			1
CNAC		1	2	1
CTL	1			1
EPI	1		1	2
ESP. DEMAIN	1			2
FEDERATION syndi	1			1
GENS D'IMAGES	1			2
GPLI		1	2	2
Groupe CNDP		1		1
Groupe INRP	1			1
Groupe MEDIAS		1		1
ICS	1			2
LOCATAIRES	1			1
MPA	1			1
MPF	1			1
Mutuelles	1		1	2
MVS		1	2	1
NAT. TRUST	1			2
Parents d'élèves	1			1
PEP		1	2	1
PONT	1			1
SGDL	1			1
SIC	1			1
SUNIST		1	2	1
SYNDICAT	1			1
TELEM SYND			1	2
THEATRE		1		1
VMF	1			1
X2000		1	2	1
Moyennes/totaux	26	11	20	50
	Indépendante	Relais	alibi	précurseur
Pourcentages/total	68%	29%	29%	71%

Les valeurs que nous avons choisies correspondent aux descriptions que nous avons déjà faites de ces associations au cours des chapitres précédents. Les pourcentages indiqués à la fin du tableau se rapportent aux totaux de chaque catégorie.

### **.M3.2. Examen statistique du corpus en fonction des méta-descripteurs**

#### **.M4.A. Répartition**

.M9. Figure 17.11. Totalisations générales des répartitions par sur-catégories :



Nous avons représenté les pourcentages relatifs des deux couples « indépendante-relais » et « alibi-

précurseur »<sup>81</sup> concernant la distribution globale de notre corpus expérimental de 38 associations. On remarque immédiatement leur grande homogénéité. Les associations indépendantes sont à peu près deux fois plus nombreuses que les associations-relais. Bien que l'on ne possède pratiquement pas de renseignements statistiques sur le nombre des groupements indépendants (selon l'« esprit » de la loi de 1901), il semblerait bien qu'il soit proche de cette valeur (entre 60 et 80%), au moins par rapport au nombre des associations<sup>82</sup>. De ce point de vue, nous pourrions considérer que notre corpus est assez « représentatif ».

Il en est pratiquement de même pour les associations « précurseurs », un peu plus de deux fois plus nombreuses que les associations « alibis » (71% et 29%). La proportion d'associations précurseurs apparaîtra immédiatement très supérieure à celle que l'on pourrait *imaginer* (à défaut d'instruments de mesure précis). Elle tient naturellement à l'essence même de notre étude : les médias innovants en milieu

---

81 Les sommes 68+32 et 29+71 donnant évidemment 100. On aurait pu tout aussi bien calculer ces pourcentages sur une base 100 unique pour les quatre méta-descripteurs, ce qui aurait donné des résultats inférieurs de moitié.

82 Si l'on mesurait par rapport à la taille (nombre d'adhérents) ou au volume d'activités, cette proportion pourrait changer dans de notables proportions.

associatif qui nous a évidemment amené à sur-représenter les associations « innovantes ».

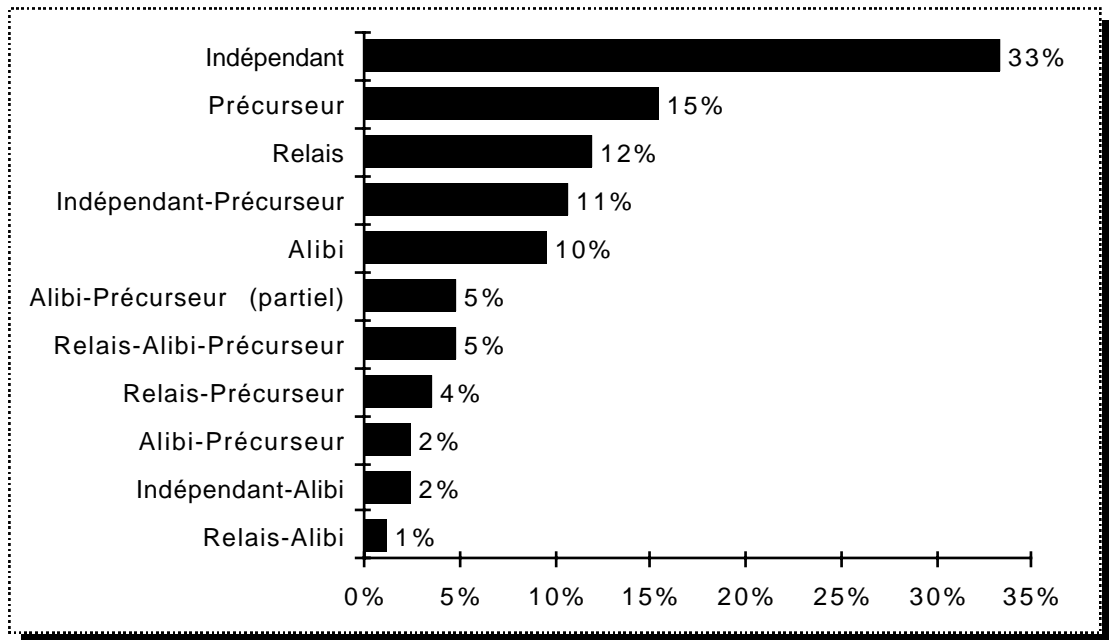
Les associations-relais (32%) dépassent sûrement leur étiage normal ou habituel. Rappelons à ce propos que la période récente a vu leur nombre augmenter très fortement dans le domaines des médias, et tout particulièrement de l'informatique (cf. chapitres précédents).

En plus de ces quatre segmentations principales, nous pouvons nous intéresser aux quatre sous-catégories mixtes indiquées dans les chaînes de la figure 17 afin de commencer à déterminer leur importance réciproque <sup>83</sup>.

---

83 Voir aussi l'annexe [E-25](#).

.M9. **Figure 17.12.** Répartition des associations dans chacune des catégories combinées



Avec 33% de la population totale, la catégorie des « associations indépendantes » arrive largement en tête. On observe ensuite, avec 15%, les « associations précurseurs » (ou innovantes), puis les « associations-relais » (12%), ce qui correspond très précisément à la description générale de notre corpus. Seules les catégories « indépendant-précurseur » (11%) et « alibi » (10%) montrent des taux encore assez élevés pour que nous puissions y relever une tendance significative. Comme nous le reverrons à la fin de ce chapitre, la catégorie des associations indépendantes et innovantes (ou « précurseurs ») contient un assez grand



nombre d'exemples (Enseignement Public et Informatique, Association française pour la lecture, etc.).

**.M4.B. Recherche des populations correspondantes**

Les données précédentes sont nécessairement globales et réductrices, alors que dans le même temps nous devons tenter d'affiner notre analyse. A cet effet, nous allons réutiliser la modélisation employée aux chapitres 5 et 17<sup>84</sup> en lui adjoignant de nouvelles variables correspondant aux catégories que nous avons déterminées :

**.M9. Figure 17.13.** Nouveaux critères descriptifs du fichier graphique; (cf. annexe E-26) :

<b>Indépend</b>	0
<b>Relais</b>	1
<b>Alibi</b>	2
<b>Précurseur</b>	1

84 Effectuée sur le logiciel « *Filevision* », cf. annexe E-9.

Il nous a suffi ensuite d'utiliser simplement le codage défini à la figure 17.9.

<p>.M1.17.5. Des associations-relais aux associations alibis</p>
--

.M2.17.5.1. Les associations-relais

L'étude approfondie de notre corpus associatif commence évidemment par la connaissance des associations présentant une nette dominante du côté « relais ». En voici une représentation :



d'expression et de communication <sup>85</sup>) qui possède lui aussi quelques-unes des caractéristiques les plus déterminantes.

On y trouve aussi les groupes « médias » et « CNDP » qui fonctionnent en satellites d'institutions importantes (parti politique ou CNDP). Même s'ils possèdent une assez grande marge d'autonomie, ils n'en constituent pas moins des relais plus ou moins officiels <sup>86</sup> de celles-ci.

Ce que nous avons regroupé sous les appellations « Théâtre » et « CNAC » (Centre national d'art et de culture G. Pompidou) correspond assez exactement à une association-relais typique : regrouper grâce au statut associatif des personnes intéressées par une même consommation artistique ou de loisirs pour leur vendre un « service » (la cotisation est intégrée dans le prix de celui-ci). Nous les considérons comme *relais* parce qu'elles sont l'émanation de leurs institutions

---

85 Nous prenons évidemment la structure-type des organismes de ce genre, sachant que le CETEC, grâce à la personnalité de ses dirigeants, occupe pour l'instant une position tout à fait atypique.

86 On pourrait d'ailleurs remarquer que ces groupes montrent souvent leur attachement à leur institution/association d'origine en cherchant à obtenir une reconnaissance quelconque de celle-ci, ou au moins une marque d'intérêt de la hiérarchie. Nous l'avons observé dans le premier groupe qui chercha (vainement pendant la période étudiée) à obtenir une sorte de reconnaissance officielle du « staff » de la personnalité politique à laquelle ses membres se rattachaient. Il en fut de même du groupe « INRP » qui chercha (mais n'obtint pas) une reconnaissance du « système », par exemple sous la forme d'interventions dans les dispositifs de formation d'enseignants.

respectives. Elles ne sont pas le résultat « spontané » de la volonté ou du désir des amateurs de théâtre ou des amateurs de loisirs artistiques de s'organiser pour mieux « consommer », mais simplement le résultat d'une politique de « marketing » bien conduite<sup>87</sup>, isolant un marché suffisamment « porteur ».

On pourrait provisoirement ranger dans cette famille les associations de consommateurs les plus classiques, mais comme nous le verrons plus loin, ces dernières ne favorisent pas toujours l'innovation, au contraire des deux associations citées ci-dessus, qui présentent en supplément un aspect innovant (par le « contact »<sup>88</sup> ou les services de réservation/promotion). C'est ce qui va nous conduire à étudier les associations-alibis, créées ou aidées par quelques-unes des institutions de notre corpus.

## .M2.17.5.2. Les associations alibis

---

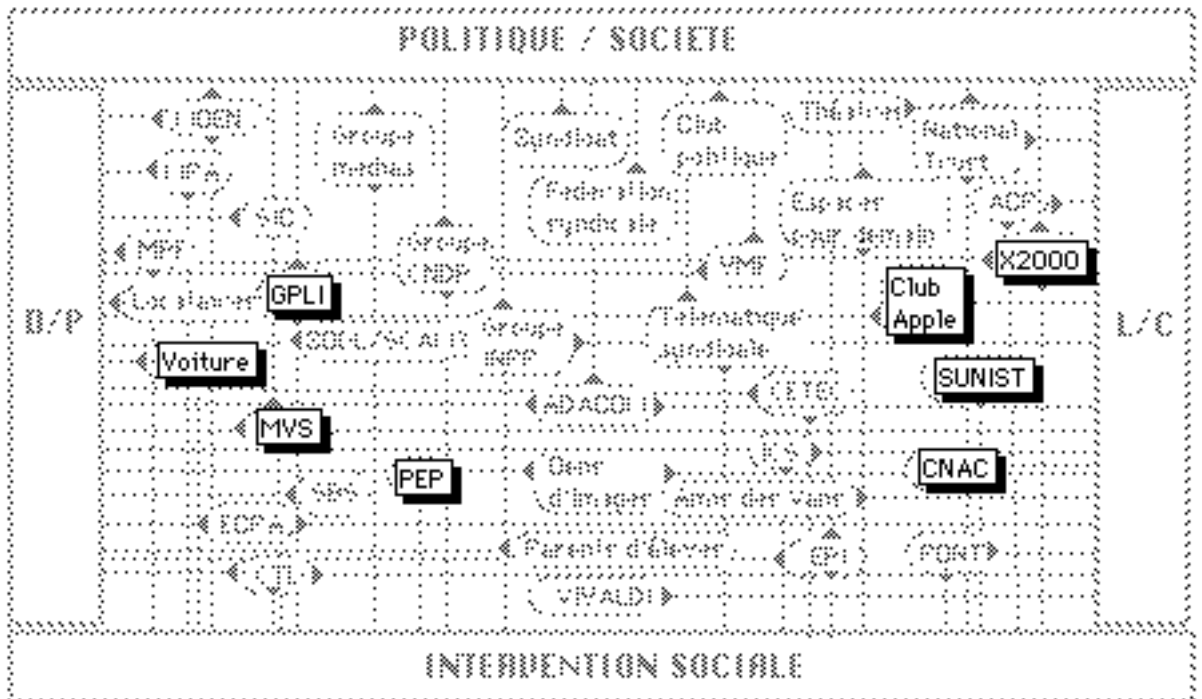
87 *Alpha-Fnac* qui rend service aux spectateurs en s'autojustifiant et en s'auto-finançant (!) en constitue un autre exemple.

88 Cf. le bulletin des adhérents de la Fnac qui s'intitule justement « Contact ».

.M9. **Figure 17.15.**

Association

alibis :



Comme nous l'avons déjà annoncé, l'appartenance à l'une de nos catégories n'est pas exclusive de l'appartenance à une autre. Ainsi, retrouve-t-on X 2000, le club « Apple », le GPLI, les PEP et les associations « culturelles » comme celles que nous avons regroupées sous l'appellation générale « CNAC » et qui œuvrent dans le domaine de l'éducatif ou du culturel.

Reprécisons de nouveau que le classement d'une association comme *alibi* ne préjuge aucunement de la qualité (ou de l'utilité sociale) de ses activités, mais la situe dans son contexte. Sont ainsi considérées comme

alibis des associations qui dispensent les pouvoirs publics de mener certaines actions éducatives ou culturelles d'intérêt général, ou bien celles qui justifient au contraire une action de ceux-ci.

Dans le premier exemple, on pourrait ranger les associations œuvrant dans le domaine social ou socio-culturel : leur action dispenserait les institutions d'assurer ce type de mission puisque le « mieux disant » (par exemple culturel) serait assuré par des associations volontaires présentées comme *plus efficaces* que des appareils bureaucratiques (on retrouve évidemment le thème du « moins d'Etat »). Il semble même que dans certains cas, l'appel à la responsabilité et à la prise en charge personnelle suffisent pour justifier l'abandon de ces secteurs à l'initiative privée (associative ou non). Dans le second exemple (plus rare en nombre de cas), les pouvoirs publics prennent pour exemple et cible des associations estimées *déviantes* pour amorcer la « remise au pas » de certains secteurs estimés atteints. Il en fut ainsi il y a quelques années avec la polémique sur les « lieux de vie » animés par des associations que nous aurions été amené à classer comme « innovantes » et dont certains excès furent utilisés comme alibis pour attaquer l'ensemble de ce mouvement (nous ne nous prononçons évidemment pas sur le fond).

On peut enfin remarquer que le mouvement de création

d'associations constitue parfois un alibi interne aux institutions en permettant à certains services de tenter d'échapper à des pesanteurs ou des tutelles bureaucratiques. En suscitant la création d'une association, ses promoteurs (ou plutôt son créateur, car il s'agit souvent d'une démarche individuelle) cherchent à obtenir par la bande l'ouverture d'un nouveau service (para-administratif), relativement indépendant de l'institution elle-même <sup>89</sup>. Selon les cas, ces associations-alibis se transforment plus ou moins complètement en associations-relais et/ou en associations innovantes <sup>90</sup>.

Le codage des associations explicité à la figure 17.9 fait également apparaître une association de défense/promotion d'automobilistes comme alibi et, dans une moindre mesure, le petit groupe télématique expérimental du serveur Sunist.

### **.M3.1. Les associations du genre du « Touring Club de France »**

En ce qui concerne la première, il nous suffira de

---

89 C'est un peu ainsi que fut créée « *Education et vie rurale* », l'ancêtre de Media et vie sociale.

90 Ce qui ne signifie pas que toutes les associations-relais soient des associations-alibis ni que toutes les associations-alibis soient des associations-relais (l'exemple des « *lieux de vie* » cités supra peut suffire à le montrer).



rappeler qu'elle se situe dans le droit fil des nombreux « automobiles-clubs » dont le « Touring Club de France » (TCF) fut un des plus importants représentants. La fonction d'alibi nous semble assez facile à mettre en lumière. Le TCF fut longtemps une sorte de lobby écouté des pouvoirs publics à cause de sa puissance électorale (300 000 membres et un réseau dans toute la France) et aussi parce qu'il représentait un certain type de consumérisme (sacrifiant à une relative idolâtrie de la voiture<sup>91</sup>, ou au moins à ses représentations mythiques). En ce sens, il fournissait un alibi aux pouvoirs publics du genre : « nous sommes à l'écoute des automobilistes (électeurs) et cherchons à les satisfaire ». De plus, il fournissait vraisemblablement un alibi à certains passionnés d'automobile en leur montrant que leur passion était partagée, vécue et comprise par beaucoup d'autres (cf. le courrier des lecteurs de la revue pré-citée).

### **.M3.2. Le « JournalRevue » des sciences de l'information et de la communication**

Créé à l'initiative de la DBMIST (Direction des

---

91 Des extraits de la revue du *Touring Club de France* (TCF) sont assez révélateurs de cette tendance, notamment dans la présentation affectueuse des automobiles ou l'insistance sur l'« *agrément de la conduite* », etc.

bibliothèques de l'information scientifique et technique <sup>92</sup>), ce « JournalRevue » que nous avons intitulé « SUNIST », du nom du centre serveur qui l'accueillait, fut présenté comme un moyen *horizontal* et *original* d'échange de l'information entre chercheurs d'un même domaine scientifique <sup>93</sup>. Concernant un groupe ciblé et relativement homogène (une partie des chercheurs en science de l'information et de la communication), nous l'avons provisoirement « assimilé » à un group associatif (naturellement sans statuts officiels et non « déclaré en Préfecture »).

« ... son objectif principal est l'approfondissement de nouveaux modes de communication des informations produites par et pour les sciences, en utilisant des technologies électroniques de communication. » <sup>94</sup>.

Ses concepteurs l'inscrivaient clairement dans un contexte d'innovation sociale et scientifique :

---

92 « Ce projet est issu d'une démarche concertée entre l'ex-MIDIST et la DBMIST visant à munir la communauté naissante des chercheurs français en science de l'information d'un moyen de communication des informations qu'ils produisent. », in *Présentation du « JournalRevue » des sciences de l'information et de la communication*, Serveur Sunist, 5/12/1986. Texte recueilli par voie télématique.

93 Allant dans le sens des réseaux télématiques conviviaux présentés au chapitre 15.

94 Idem.

« ... L'expérimentation que nous menons nous permettra de confirmer ou d'infirmer les hypothèses concernant les nouvelles modalités de la communication que nous avons envisagées et que nous résumons :

- nouvelle forme de l'écrit
- rapidité de l'échange
- suppression du filtrage, de la sélection
- réintroduction de la controverse, du débat
- publicité de l'ensemble
- archivage facultatif
- apériodicité du papier
- nouvelle oralité. »<sup>95</sup>.

Malheureusement, la réalisation du projet ne fut pas à la hauteur des ambitions affichées en 1986, principalement parce qu'il n'y eut pas la moindre constitution de *réseau* et que le « service » fonctionna de manière trop verticale. C'est essentiellement pour cette carence que nous avons classé cette opération dans notre rubrique des associations-alibis, bien que ses mobiles eussent dû nous le faire mettre dans la rubrique des « associations-précurseurs »<sup>96</sup>.

---

95 Ibidem.

96 Rappelons que par homologie, nous confondons ici association et groupe puisque les connectés au « JournalRevue » constituaient un public ciblé qui n'eut jamais l'occasion de se constituer en groupe et encore moins en association (évidemment non « déclarée »). Nous rendrons néanmoins compte de l'aspect innovant dans la suite (en position « sous dominante » des associations-précurseurs).

Le « JournalRevue » visait essentiellement l'innovation sociale, et considérait les aspects techniques comme plutôt subalternes, comme indiqué dans son descriptif initial :

« ... Ces communications plus faciles auraient été le fait des nouvelles technologies. L'un des buts recherchés était en effet de réduire le nombre de fois qu'un article devait être retapé puisque les frappes successives augmentent les délais, les erreurs et bien entendu les coûts. *Ces améliorations techniques ne sont pas à notre avis les améliorations scientifiques.* Nous allons essayer de vous montrer quelques-unes des modifications qui pourraient changer les modalités de la communication scientifique et les caractéristiques des revues scientifiques actuelles. Nous verrons alors se dessiner la morphologie possible de nouveaux systèmes de communication scientifique et en particulier de celui que vous expérimentez actuellement... »<sup>97</sup>

S'il est tout à fait légitime et exact de considérer que « les améliorations techniques ne sont pas [...] les améliorations scientifiques », il n'empêche qu'il convient de ne pas les oublier car, en matière de médias, on ne peut espérer que se développe l'innovation sociale sans que se soit développée l'innovation technologique.

---

97 Ibidem. C'est nous qui soulignons.

Nonobstant les autres facteurs, essentiellement liés à l'absence de tout *lien social* antérieur entre les chercheurs susceptibles de se connecter, il nous semble que le « JournalRevue » *a trop fait l'impasse sur les considérations techniques*. En d'autres termes, il apporte une preuve supplémentaire que la technologie « moyenne » (non intrinsèquement innovante) ne peut aucunement créer de lien social, ou même de simples échanges d'informations. Ce qui ne veut pas dire *a contrario* qu'une technologie très innovante (comme un réseau télématique convivial) va créer de toutes pièces ce lien ou ces échanges, mais pourra cependant jouer un rôle catalytique fondamental. L'expérience « Calvacom » que nous avons examinée au chapitre 15 a pu se dérouler grâce à une triple conjonction :

1. **La motivation technologique** autour d'un matériel informatique (et de ses logiciels).
2. **Le désir de dire** ce que l'on en pensait et d'échanger des idées, des informations avec d'autres « passionnés ».
3. **Le degré de performance** (convivialité) du réseau télématique.

Avec le « JournalRevue », les conditions n°1 et n°3 étaient loin d'être remplies. Il ne subsistait vraisemblablement que des traces de la condition n°2,

ce qui était tout à fait insuffisant pour que se déclenche la moindre réaction en chaîne <sup>98</sup> pouvant entraîner l'amorce d'une innovation sociale.

Du point de vue technique, les carences du « JournalRevue » apparaissaient assez flagrantes, nous ne citerons que les principales, en commençant par un logiciel de dialogue lourd et largement inefficace, empêchant (en 1986/87) les « lecteurs » de devenir véritablement « auteurs/acteurs » comme promis dans le descriptif de l'opération.

.M9. **Figure 17.16.** Extrait de la présentation du « JournalRevue » (SUNIST/DBMIST)

Après une analyse critique de l'ordinaire de la communication scientifique composé d'écrits et d'oraux, on définit un nouveau système de communication scientifique utilisant des technologies électroniques de communication. C'est par une hybridation de ces deux modes de communication, hybridation rendue possible par le support électronique qu'est réalisé ce nouveau système de communication appelé **JOURNALREVUE**. Il contient quatre types d'informations :

des articles,  
des débats,

98 Le serveur Calvacom lui-même peut apporter autant de preuves que l'on en souhaiterait quant à l'absolue nécessité d'une simultanéité des trois conditions. Hormis les « cités informatiques », une bonne partie des autres forums ont beaucoup de mal à fonctionner, en particulier un forum dédié à la libre expression, voire même aux confidences légèrement érotiques (rappelons que l'anonymat n'existe pas sur ce serveur, ce qui limite les délires à ce que leurs auteurs pensent être « convenable »).

des nouvelles brèves,  
des annonces scientifiques.

L'expérimentation en cours vise à confirmer ou à infirmer les hypothèses concernant de nouvelles modalités de la communication scientifique.

Effectivement, la page d'accueil du serveur présentait le menu suivant :

- |  |                  |
|--|------------------|
| 1-Vous voulez feuilleter le Journal et savoir quels sont les auteurs, les domaines scientifiques cités, les revues citées et les laboratoires. | lire - es, itées |
| 2-Vous voulez consulter le sommaire du JournalRevue.   | re du            |
| 3-Vous voulez écrire un article, intervention dans un débat, une velle brève ou une annonce.   | une nou-         |
| 4-Vous voulez terminer la session  | .                |

Pour lire un article, on pouvait se contenter d'employer un minitel, à condition que les textes ne soient pas trop importants (mais beaucoup étaient assez longs). Pour en envoyer un, on pouvait également utiliser les maigres possibilités de la norme Videotex (et encore, certaines n'y étaient pas exploitées convenablement <sup>99</sup>), et taper son texte depuis le clavier du minitel, ou au contraire employer un micro-

<sup>99</sup> Notamment au niveau de la gestion des retours en arrière par l'utilisation de les commandes « \*RETOUR » ou « \*SOMMAIRE ».

ordinateur pour l'envoi de textes déjà saisis <sup>100</sup> (c'est ainsi que nous comptions opérer nous-même). Malheureusement, l'envoi direct fut quasiment impossible en raison du très faible degré de performance du logiciel employé sur le serveur <sup>101</sup>. Nous avons tenté de très nombreuses fois d'envoyer des « contributions » (articles, critiques de livres, ou « brèves ») sans aucun succès, le système refusant obstinément de « dialoguer » avec notre propre logiciel de communication <sup>102</sup>. Nous pûmes lire un ou deux messages se plaignant du même défaut.

De la sorte, les seuls « auteurs » furent principalement les responsables du système.

---

100 Ce qui constitue la meilleure solution, aussitôt que l'on a des textes importants à manipuler. C'est ainsi que les dialogues fonctionnaient sur le serveur Calvacom, ou sur celui du Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs d'enseignement général de collège (chapitre 15). C'est aussi ce que préconisait le « JournalRevue » : « *Les pôles d'écriture-lecture sont équipés de micro-ordinateurs munis de logiciels de traitement de texte et de transmission et des habituels périphériques : modem, écran, lecteur de disquettes et imprimante. Les pôles de lecture comprennent un Minitel et une imprimante.* ». Malheureusement, les « pôles d'écriture-lecture » non équipés du même matériel que les organisateurs étaient dans l'impossibilité d'envoyer des textes en automatisme intégral. Il aurait fallu tout retaper.

101 Sans entrer dans des détails techniques qui n'auraient pas leur place ici, nous signalerons simplement que le rythme d'envoi des lettres devait être très lent, qu'il était pratiquement impossible d'aller à la ligne ou d'envoyer plus de 15 lignes de suite sans stopper l'envoi automatique des textes, sauf à utiliser des logiciels spécialisés de liaison d'ordinateur à ordinateur (comme Kermitt)..

102 Qui était *MacTell 2* (en 1986) puis *MacTell 3* (en 1987) de la société « Hello Informatique ». Ce logiciel est considéré comme un des plus puissants du marché puisqu'il permet de « dialoguer » avec la plupart des centres serveurs.



A une suggestion que nous avons émise concernant l'ouverture de BAL et d'une messagerie-forum performante et conviviale <sup>103</sup>, il nous fut répondu :

Date: Lundi, 15 Décembre 1986 14 :18  
 De-la-part-de : Lecoadic  
 Sujet: Re: Salutations  
 Destinataire: MICHELJL  
 En-reponse-au: Message du 13 Déc embre  
 1986 17:18 hfh de la part de MIC HELJL

Bonjour,  
 l'expérimentation que nous menons  
 concerne le "JOURNALREVUE" et non  
 la messagerie électronique.  
 Aussi la réservons pour recueillir vos  
 commentaires concernant le  
 "JOURNALREVUE".

Au fil des mois, nous n'observâmes que très peu de contributions et aucun réseau ne se créa, de sorte que la consultation devenait de moins en moins attractive, d'autant qu'une autre suggestion que nous avons faite concernant un accès par mots-clés ne recevant pas plus d'échos, la recherche d'un paragraphe pertinent exigeait

103 Ce qui était pourtant en partie annoncé dans la page d'accueil du serveur : « *ouvrir un débat scientifique ou intervenir dans un débat scientifique* », cf. annexe C-19. Fin décembre 1987, le responsable de l'opération nous a confié que les débats n'eurent jamais lieu. Devant changer de centre serveur fin 1987, le JournalRevue devait être hébergé sur le CICB de Rennes et continuer d'offrir les mêmes (maigres) fonctionnalités en 1988.

le lent défilement de plusieurs dizaines de pages-écrans remplies par quelques articles généraux sur les industries culturelles.

En conclusion, cette tentative, au demeurant fort intéressante, n'atteignit pas, et de loin, les objectifs qu'elle s'était fixés, notamment en raison d'une sous-estimation dramatique des conditions techniques susceptibles de favoriser l'apparition d'un réseau d'échange <sup>104</sup>. C'est la raison pour laquelle, nous l'avons pour l'instant classée dans la catégorie des associations-alibis.

Nous reviendrons au paragraphe 17.7. sur la nécessaire continuité des transitions entre ces diverses catégories.

<p>.M1.17.6. Associations indépendantes et associations précurseurs</p>
---

---

104            Voici comment se concluait la présentation du « JournalRevue » : « *Etant donné le peu d'expériences existant encore actuellement en ce qui concerne l'édition scientifique électronique, la lecture scientifique électronique, les réseaux électroniques de communication scientifique, ce projet est avant tout un projet expérimental...* », Ibidem. Regrettons une fois de plus le côté trop « *expérimental* » (dans le mauvais sens du terme) et la non prise en compte de contingences techniques primordiales qui accroissent l'impression du rôle d'alibi prêté aux opérations de cette nature. Une conversation fin décembre 1987 avec M. LE COADIC nous a appris que le JournalRevue allait changer de serveur en 1988 et que de nouvelles fonctionnalités plus « excitantes » en terme de communication horizontale seraient sûrement offertes à ses utilisateurs. Ce qui nous permettra de poursuivre notre étude.

Rappelons que le terme « précurseur » s'applique bien évidemment à n'importe quelle sorte d'innovation, quelle soit technologique ou sociale. Un examen de notre corpus associatif ferait apparaître un assez grand nombre d'associations dont la dominante est de ce type <sup>105</sup> :

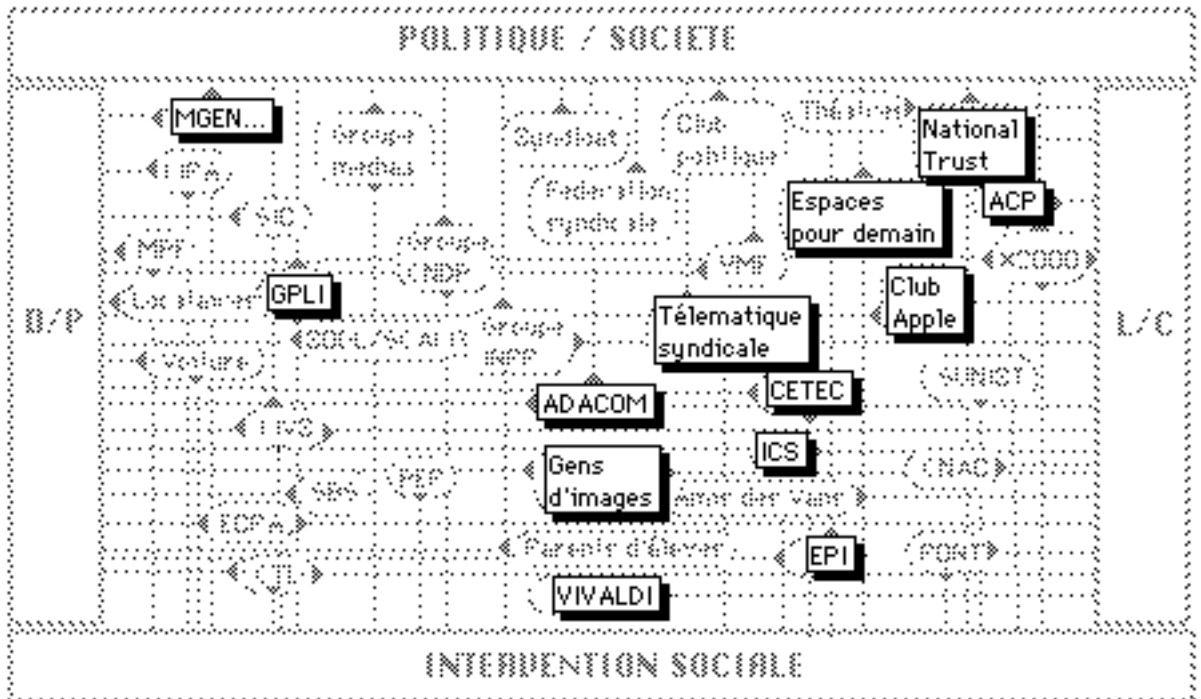
---

105 Nous n'envisageons ici que les associations exerçant majoritairement des actions de réels précurseurs (cf. le codage exposé à la figure 17.8 , p. ).

.M9. **Figure 17.17.**

Associations

précurseurs :



Comme on peut le constater sur cette figure, les associations (fortement) précurseurs sont représentées en bonne proportion dans notre corpus (13 sur 38).

On y retrouve certaines de celles que nous avons classées en alibi (preuve qu'il ne s'agit nullement d'un quelconque jugement de valeur sur leurs activités). Il en est ainsi du GPLI (dans son approche globale des solutions informatiques <sup>106</sup>), du CETEC (pour ses

106 Et ceci malgré le « scandale » du choix du logiciel « LUCIL » du CUEPP et de Vendôme-Formation contre « ELMO 0 »

activités originales de formation <sup>107</sup>), et du club Apple (pour des raisons développées au chapitre 12.

On remarque aussi des structures de type associatif, même si leurs statuts actuels sont plutôt ceux de sociétés ou de GIE. Il en est ainsi de la MGEN (qui eut un rôle précurseur, largement reconnu en matière d'économie sociale), et dans une moindre mesure du National Trust (plus d'un million de membres) qui innova sur le plan mondial dans la notion de protection et de découverte de l'environnement naturel et humain. « Espaces pour demain », aurait voulu avoir un rôle un peu similaire, en tentant de familiariser les Français à la notion de « *coût social et économique des paysages naturels et agricoles* » <sup>108</sup>.

Dans un autre domaine, les « Amis du cinéma populaire » (ACP) ont innové en payant leurs places plusieurs mois à l'avance pour participer à la production du « *Journal d'un fou* » du réalisateur Roger Coggio, d'après le roman de Gogol. Nous ne reviendrons pas sur les rôles de l'ADACOM et du « Groupe de télématique syndicale », ni celui de l'Institut de cinéma scientifique

---

de l'association française pour la lecture (cf. chapitre 12).

107           Recours à la « convivialité informatique » pour l'appropriation immédiate de l'outil par des stagiaires, ce qui constitue encore, en 1987, un approche relativement originale dans le milieu de l'informatique « professionnelle ».

108           Nous avons vu au chapitre 13 que cette initiative se solda par un échec de l'association.

(ICS) , fondé en 1930 par Jean Painlevé (cf. chapitre 12).

Les « Gens d'image » ont innové par leurs rencontres annuelles sur la photographie. On observe avec cette association une conjonction (limitée) de l'innovation technologique (dans le domaine de l'image) et une relative innovation sociale (bien que très « fermée ») passant par l'animation permanente d'un réseau et la tenue de manifestations diverses <sup>109</sup>. Nous avons opté de classer cette association dans la catégorie des précurseurs, eu égard à ses travaux concernant le statut de l'image.

Enseignement public et informatique (EPI) a également exercé un rôle de précurseur vis-à-vis de l'informatique pédagogique (alors que son fonctionnement apparenté à une fédération soit demeuré traditionnel).

Nous avons enfin mentionné une petite fédération qui a eu un rôle de précurseur sur un objet traditionnel (l'apprentissage du violon).

Une fois les associations-précurseurs repérées, il peut être intéressant de les croiser avec les

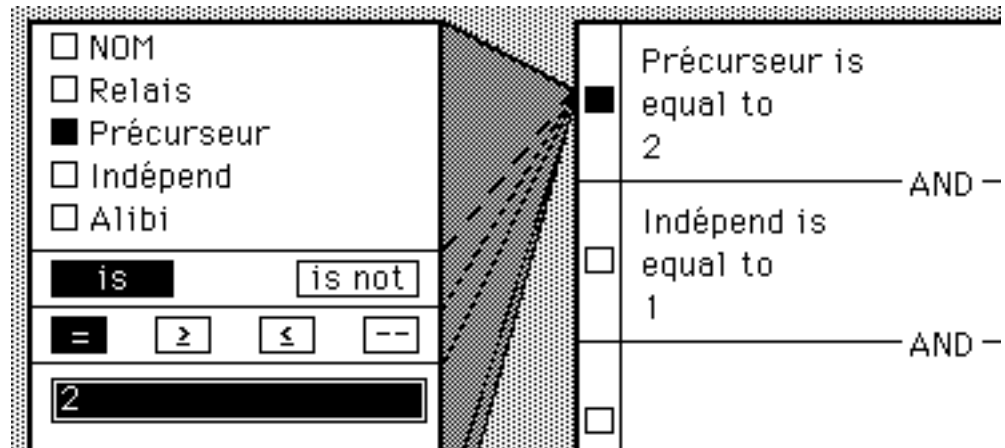
---

109 Comme le spectacle des « *cathédrales de lumière* » aux Baux de Provence (imaginé par Albert PLÉCY, le fondateur de l'association des « Gens d'images »).

associations indépendantes, ne serait-ce que pour reconnaître parmi ces dernières celles qui sont en plus précurseurs.

On verra ci-dessous un exemple du dialogue (extrêmement simple) permettant d'obtenir cette sélection croisée :

.M9. **Figure 17.18.** Associations indépendantes et précurseurs (recherche) :

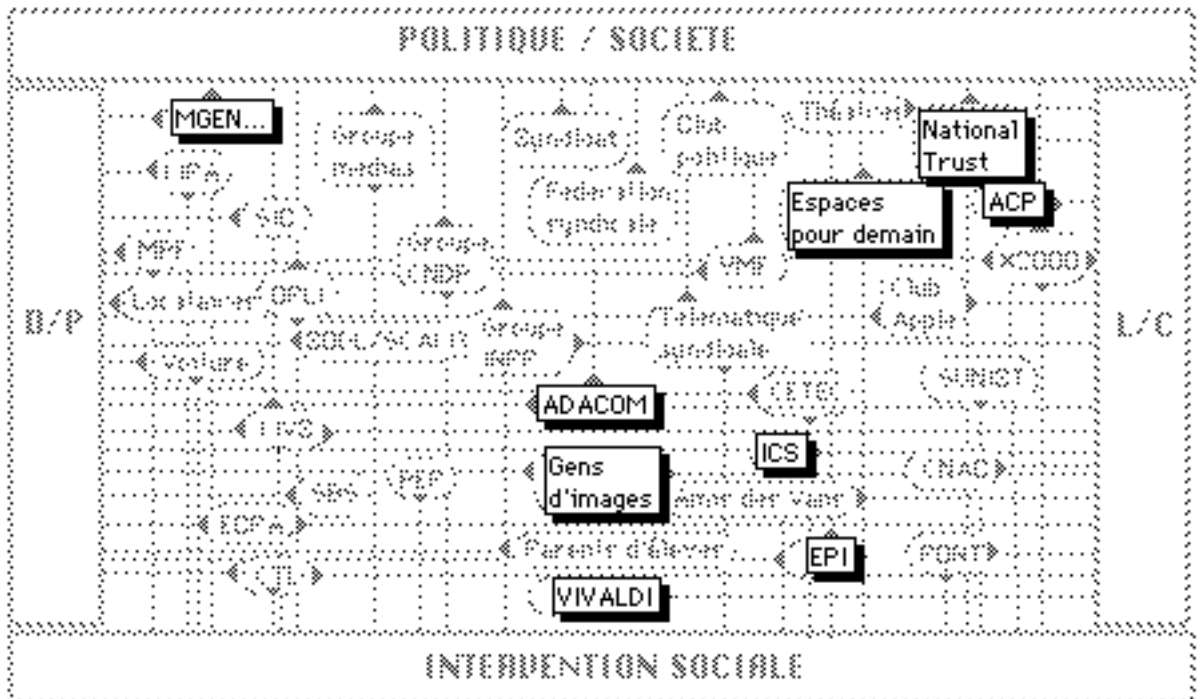


Une fois ces données entrées, on obtient directement les associations indépendantes et précurseurs :

.M9. **Figure 17.19.**

associations

indépendantes et précurseurs :



Sur les 13 précédentes, il en reste 8 (par rapport à un total de 38), ce qui atteste la vitalité des associations indépendantes et donne quelques arguments aux déclarations toujours assez floues concernant la « dynamique du secteur associatif ».

.M1.17.7. Les associations, relais, alibis ou précurseurs



Il nous reste à croiser plus en finesse nos méta-descripteurs et à tenter de répondre à la question posée par le titre du présent paragraphe.

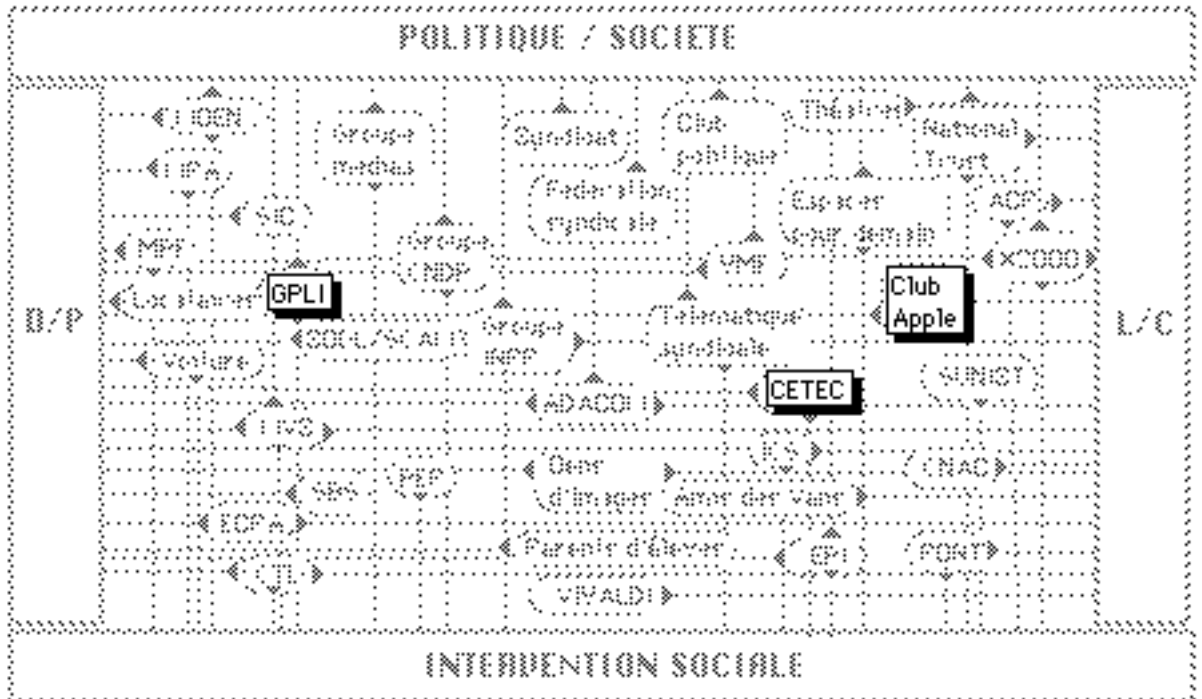
Comme on peut s'en douter, il n'est pas question de fournir une réponse unique et uniforme et de négliger des catégories intermédiaires, tout aussi importantes en nombre et en influence sociale, culturelle et politique. C'est pourquoi, nous commencerons par les associations relais qui exercent un rôle précurseur en termes d'innovation sociale ou technologique.

#### .M2.17.7.1. Associations-relais et précurseurs

.M9. **Figure 17.20.**

Associations-

relais et précurseurs :



Le GPLI, ainsi que nous l'avons décrit, est typiquement une structure-relais <sup>110</sup> (d'ailleurs non « associative » au sens strict de la loi de 1901). Cependant, dans son domaine de compétence, il a exercé un important rôle de précurseur.

Le club Apple (grâce au serveur Calvacom <sup>111</sup>) a connu

110 Son institutionnalisation de novembre 1987 confirme ceci. Rappelons que nous l'avons considéré comme une association, sans considération de son statut réel (service interministériel) en raison de son mode de fonctionnement l'apparentant fortement aux associations-relais les plus classiques.

111 Suite à la séparation du club et du serveur, on peut

lui-aussi un important rôle de précurseur en termes de catalyse de la création d'un lien social <sup>112</sup>.

### .M2.17.7.2. Associations-alibis et précurseurs

Nous avons déjà annoncé que les associations classées comme alibis au point de vue de leur positionnement social pouvait néanmoins exercer un rôle précurseur <sup>113</sup> dans leurs activités. Notre classification a deux degrés (dominante et sous-dominante) va nous permettre d'affiner la recherche en repérant en premier lieu les associations se comportant simultanément en précurseurs et en partie en alibis (sous-dominante).

---

prévoir une baisse progressive des connections.

112 Il est évidemment beaucoup trop tôt pour savoir si ce lien sera durable.

113 On peut même prévoir des cas où la fonction d'alibi suivra les augmentations des aspects précurseurs. Une association fortement innovante pouvant être l'alibi et/ou la caution d'une institution face à une question non résolue par l'« appareil d'Etat » (au sens des théoriciens de l'Etat).



Le groupe de télématique syndicale peut être également rangé dans cette catégorie avec un aspect « alibi » assez marqué. Il est censé apporter la « preuve » qu'une grande association/institution (le SNI-Pegc) est capable de réagir rapidement à l'innovation technologique et de la transformer en innovation sociale (ou pédagogique) <sup>116</sup>.

Le CETEC, de par ses activités assez fortement innovantes en matière de formation à la « nouvelle communication », pourrait jouer le rôle traditionnel de

---

(puisqu'elle gère par convention l'intégralité des dossiers), ce qui peut conférer à cette dernière l'alibi de ne pas mieux couvrir les assurés sociaux puisque la mutuelle le fait à sa place (ceci sert de fondement à certaines prises de positions politiques).

B. La MGEN livre une concurrence « déloyale » aux sociétés privées d'assurances et de protection individuelle, ce qui n'est pas admissible dans une société « libérale » (au sens politique de la fin des années quatre-vingt). On a eu un premier exemple célèbre de ce genre d'approche à la rentrée de septembre 1986 lorsque le Ministre de l'Education nationale voulut s'attaquer aux assurances destinées aux élèves qui jusqu'alors étaient couvertes par la Mutualité Accident Elèves (MAE), émanation directe des organisations du CCOMCEN (Comité de coordination des organisations mutualistes et coopératives de l'Education nationale), lui-même contrôlé par la Fédération de l'Education nationale (FEN) et tout particulièrement par le Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs d'enseignement général de collège (SNI-Pegc). La MAE et son « monopole » servit d'alibi à une campagne destinée à permettre aux compagnies d'assurances privées de tenter de récupérer une partie de cet immense « marché ». Plus récemment, de nombreuses prises de position contre le « monopole » de la MGEN ont été orchestrées en fonction du même principe. Nous serions tenté de dire que ces groupements, pour répondre à ces « attaques » du secteur marchand devraient retrouver leur fonction originelle de « *distanciateur/intégrateurs sociaux* » et montrer leur différence.

116 Nous avons montré au chapitre 12 que le réseau télématique en question était encore loin du compte.

l'« arbre qui cache la forêt »<sup>117</sup> ou, en d'autres termes suffire à faire croire par sa seule existence, que tout le secteur qu'il serait censé représenter est tout aussi actif (alors que la réalité est évidemment bien différente).

Il en est un peu de même de l'EPI qui, de par son importance numérique, son histoire et sa situation de quasi-monopole, à peine entachée par sa « rivale » l'Adémir<sup>118</sup>, s'est trouvée parfois considérée comme alibi ou caution par les pouvoirs publics<sup>119</sup>.

On pourra remarquer que sur ces quatre associations « en partie alibi et précurseur », deux (l'EPI et la MGEN) peuvent être considérées comme indépendantes, ce qui pré-confirme une nouvelle fois la « précurtivité » associative, au moins dans le domaine des médias.

Venons-en à présent aux associations-précurseurs classées comme alibis en première dominante.

---

117 Ou de l'« *hirondelle qui n'annonce pas le printemps* »...

118 Enseignement public et informatique - Association pour le développement de la micro-informatique et des réseaux. Cf. chapitre 4.

119 Nous avons rappelé au chapitre 16 comment l'EPI fut consultée lors de la préparation du futur plan « Informatique pour tous » et comment son Président, E. Pélisset, ne voulut pas apporter une trop grande « caution » à une opération qu'il jugeait sévèrement dès sa genèse (cf. p. ).



moyens) aux actions traditionnelles d'alphabétisation.

Le club Apple (et surtout le serveur « Calvacom ») a montré son rôle fortement précurseur, mais on ne peut évidemment oublier qu'il n'existe que par la volonté d'un constructeur de promouvoir et de valoriser son image de marque et ses produits auprès d'un public de plus en plus large, d'où son rôle d'alibi.

### .M2.17.7.3. Association-relais, alibis et précurseurs

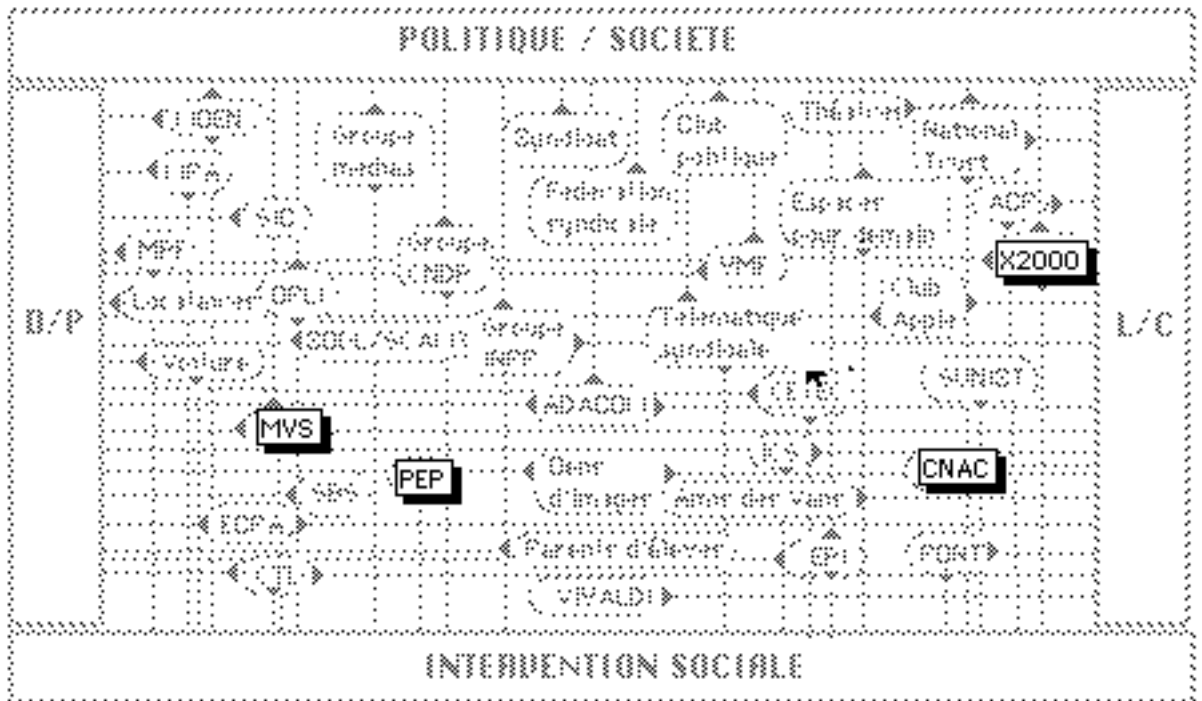
La figure 17. nous a permis de repérer les associations-précurseurs indépendantes, d'où l'intérêt de se livrer à une recherche homothétique concernant les associations relais, alibis (en sous-dominante) et précurseurs.



.M9. **Figure 17.23.**

Associations-

relais, -alibis, -précurseurs :



Cette dernière catégorie nous fait retrouver des associations-relais que nous avons abondamment étudiées (Media et vie sociale, X 2000, PEP) et qui possèdent toutes les trois un assez fort côté d'alibi. On y retrouve aussi le CNAC, considéré comme précurseur dans le domaine de la consommation artistique ou esthétique (l'« effet Beaubourg » ou la « culture Beaubourg »).

Avant de conclure sur le rôle effectif des associations dans le corps social, nous devons encore

affiner nos critères de détermination des quatre grandes catégories présentées dans ce chapitre. Pour cela, il nous est apparu que *la mise au point d'un mini-système expert pouvait nous permettre de clarifier davantage nos définitions*, ne serait-ce qu'en nous amenant à les *formaliser*, c'est-à-dire à nous en *distancier* (et à montrer un nouvel exemple de l'auto-référence du concept de distanciation).

.M1.17.8. Formalisation des critères - mise au point d'un système expert

Nous avons déjà traité des démarches cognitives engendrées par la création d'un système expert au chapitre 10.6 <sup>120</sup>. Il s'était agit d'« automatiser » la détermination de ce que nous nommions les **profils distanciateurs ou identificateurs**, ce qui nous avait amené à préciser notre cadre théorique général et à l'épurer de traces trop « *subjectives* » ou insuffisamment étayées <sup>121</sup>. Dans ce chapitre, nous

---

120 Cf. les annexes E-14 et E-15 et la **disquette d'accompagnement**.

121 Nous avons essayé de ne pas oublier en cours de route les propos décapants de Pierre FOUGEYROLLAS, cités au chapitre 10, à propos des « *concepts fictifs* » des sciences sociales (in *Les processus sociaux contemporains*, op. cit., p. 56).

allons employer la même méthode pour classer les associations en fonction de la typologie que nous venons de définir dans les paragraphes précédents <sup>122</sup>.

### .M2.17.8.1. La méthode cognitive

Comme au chapitre 10, il nous a semblé que seul un système expert était capable de traiter les multiples combinaisons de conditions énoncées dans la figure 17.8 et dans les paragraphes suivants. A cet effet, nous avons repris les caractères distinctifs de chacun de nos méta-descripteurs (associations-relais, indépendantes, alibis et précurseurs ou innovantes) et les avons exprimés sous formes de **règles logiques** hiérarchiquement ordonnées.

Rappelons que l'intérêt du traitement informatique tient à la possibilité de « *définir toute conséquence comme une nouvelle prémisse d'une nouvelle chaîne logique* ».

Comme au chapitre 10, nous nous sommes placé dans la situation du « spécialiste » qui devait permettre à

---

122 Nous laisserons provisoirement de côté une « expertise générale » qui consisterait à classer directement les association en fonction de la typologie fonctionnelle du chapitre 5. Cette tâche ne poserait pas de difficultés particulières excepté le temps de développement et de mise au point.

des « non-experts » de parvenir avec l'aide de l'ordinateur aux mêmes déductions que lui <sup>123</sup>.

### .M2.17.8.2. La segmentation des connaissances et des hypothèses

Nous avons choisi de recourir à trois sous-ensembles : les associations-relais et indépendantes (qui fonctionnent en couples sémantiques), les associations-précurseurs et alibis (qui présentent la même caractéristique, au moins dans le champ des médias), et enfin les relations entre ces deux catégories permettant de dégager des « diagnostics » <sup>124</sup> de classement des associations examinées. Concrètement, notre but était qu'un utilisateur non averti des différents types d'associations puisse parvenir à les classer grâce à l'assistance du système.

### **.M3.1. La construction des bases de règles**

---

123 Rappelons aussi que les performances actuelles des systèmes experts les réservent encore à des personnes possédant une connaissance encore assez grande du problème, ne serait-ce que pour pouvoir répondre aux (nombreuses) questions que leur pose le logiciel.

124 Rappelons qu'un des terrains de prédilection des systèmes experts est justement la médecine et le diagnostic des maladies ou des affections.

On trouvera la liste complète des règles à l'annexe E-27, aussi, nous donnerons ici quelques exemples de complexité progressive :

**.M4.A. Règles du 1<sup>er</sup> ordre :**

**.M9. Figure 17.24.**

<b>Si</b>	l'association est utilisée pour gérer des "fonds de transit"
<b>Alors</b>	l'association est FORCÉMENT une association-relais !

Cette première règle est aussi la plus simple en ce sens qu'elle ne contient qu'une seule prémisse et aboutit à une conséquence non combinable, ce qui veut dire que cette dernière n'est reprise nulle part en prémisse d'une autre règle composée. Il va sans dire que ces situations sont assez rares, et en dehors de quelques exemples extrêmes comme celui-ci, on n'en rencontre pratiquement pas. Ajoutons que le propre d'un système expert est de répondre à des situations non triviales, non évidentes, ce qui n'est évidemment pas le cas de celle-ci (il est évident qu'une association qui recevrait des « fonds de transits » serait presque *par définition* une association-relais...).

Il existe aussi d'autres règles dont les conséquences sont moins certaines, d'où l'emploi de verbes au

conditionnel :

**.M9. Figure 17.25.**

<b>Si</b>	les permanents participent à la définition des actions
<b>Alors</b>	l'association <i>pourrait</i> être innovante

On peut aussi recourir à des phrases montrant une variabilité des conséquences, notamment avec l'emploi du « *peut être* », plus fort que le « *pourrait* » :

**.M9. Figure 17.26.**

<b>Si</b>	l'association utilise un réseau de courrier électronique
<b>Alors</b>	l'association est <i>peut-être</i> innovante

C'est ce qui explique qu'une conséquence soit reprise comme prémisse dans une nouvelle règle pouvant éventuellement déboucher sur une conséquence identique :

**.M4.B. Règles du 2<sup>ème</sup> ordre :****.M9. Figure 17.27.**

<b>Si</b>	les permanents participent à définition des actions
<b>et</b>	l'association pourrait être innovante
<b>Alors</b>	l'association est <i>peut être</i> innovante

Dans cet exemple, la conséquence en « *pourrait être innovante* » est prise comme prémisse et débouche sur une conséquence de même niveau que la précédente (« *est peut-être innovante* »).

Il n'en est évidemment pas toujours ainsi, et les règles peuvent être indépendantes les unes des autres (et ne pas générer à leur tour de nouvelles prémisses réutilisables) :

**.M4.C. Règle du 3<sup>ème</sup> ordre :****.M9. Figure 17.28.**

<b>Si</b>	l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
<b>et</b>	l'association signe des contrats de recherche rémunérés
<b>et</b>	l'association reçoit une subvention de fonctionnement
<b>alors</b>	l'association est sûrement une association-relais

**.M9. Figure 17.29.**

<b>Si</b>	les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
<b>et</b>	le Secrétaire général est appelé "Délégué général"

<b>et</b>	l'association est dirigée par un bureau collégial
<b>Alors</b>	l'association est sûrement innovante

Selon les cas, on peut ainsi fixer de nombreuses conditions à satisfaire simultanément (en principe, pas plus de 7 ou 8) :

**.M4.D. Règle du 4<sup>ème</sup> ordre**

**.M9. Figure 17.30.**

<b>Si</b>	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
<b>et</b>	l'association emploie plusieurs salariés permanents
<b>et</b>	le montant des cotisations est inférieur à 50 F/an
<b>et</b>	l'association édite un bulletin
<b>Alors</b>	l'association est sûrement une association-relais

**.M3.2. Les coefficients de corrélation**

Nous appelons ainsi les gradations de vraisemblance des conséquences. On peut les symboliser de manière chiffrée.

**.M9. Figure 17.31.**

<b>Si</b>	condition A
<b>et</b>	condition B
<b>alors</b>	conséquence 1



Ou directement en langage naturel, ce qui simplifie l'exploitation et la mise au point de la base de règles :

.M9.**Figure 17.32.**

<b>Si</b>	l'association pourrait être innovante <sup>125</sup>
<b>et</b>	l'association est peut-être innovante
<b>et</b>	l'association est sûrement innovante
<b>Alors</b>	l'association est innovante

Ou encore :

.M9.**Figure 17.33.**

<b>Si</b>	l'association pourrait être une association-relais
<b>et</b>	l'association est peut-être une association-relais
<b>et</b>	l'association est sûrement une association-relais
<b>Alors</b>	l'association est une association-relais

Les prémisses « *l'association pourrait être une association-relais* » et « *l'association est peut-être une association-relais* » sont elles-mêmes des coefficients de vraisemblance croissante. La condition finale n'est déduite que si les prémisses sont vérifiées

---

125 Il est évident que ces phrases-types ne respectent pas toujours la syntaxe du français « naturel » (par exemple avec le si... pourrait...).

toutes les trois (il est possible d'enchaîner sept niveaux dans une seule règle <sup>126</sup>). Cette méthode permet d'aboutir plus sûrement à des conclusions que des conséquences éparses non reliées entre elles. Elle n'empêche évidemment pas de traiter à part des règles particulières qui n'entreraient pas dans un schéma préétabli.

### **.M3.3. Les redondances indispensables**

Comme dans n'importe quel type de raisonnement « humain » (par opposition à « artificiel »), on doit observer un certain taux de redondance, en deçà duquel aucune inférence ou déduction ne peut être avancée. En voici un bref exemple :

Soit une première règle définissant une conséquence d'ordre de vraisemblance déjà assez élevé :

#### **.M9. Figure 17.34.**

<b>Si</b>	l'association utilise la télé-conférence
<b>alors</b>	l'association est peut-être innovante

<sup>126</sup> Si cela ne suffisait pas, on pourrait aussi enchaîner des règles entre elles en faisant en sorte qu'elles se transmettent les niveaux. En fait, dans la pratique, quatre niveaux nous ont suffi dans nos deux systèmes experts.

Pour que le système puisse avancer dans ses déductions, sans exiger un nombre de règles trop élevé (et non manipulables), on devra introduire des redondances lui permettant de « sauter un niveau » (un « gap ») <sup>127</sup> en particulier s'il n'y a pas assez d'occurrences positives sur l'ensemble des autres règles :

**.M9. Figure 17.35.**

<b>Si</b>	l'association utilise la télé-conférence
<b>et</b>	l'association utilise un réseau de courrier électronique
<b>et</b>	l'association pourrait être innovante
<b>et</b>	l'association est peut-être innovante
<b>Alors</b>	l'association est innovante

On remarque que les prémisses sont les mêmes, mais dans le premier cas, on aboutit immédiatement à la conséquence (« *l'association est peut-être innovante* »), alors que dans le second, celle-ci ne constitue qu'une quatrième prémisse <sup>128</sup>, débouchant elle-même sur une conclusion présentant une plus forte

<sup>127</sup> Un peu au sens de l'intelligence artificielle (IA) et de la *distance* que les systèmes d'IA ne savent pas acquérir pour pouvoir progresser dans leur connaissance (cf. les citations de D. Hofstadter p. ).

<sup>128</sup> On notera qu'il n'y pas d'ordre hiérarchique des prémisses, leur présentation est commutative.

vraisemblance (« *l'association est innovante* »).

Il y a effectivement une redondance frappante entre ces deux règles puisque l'on pourrait dire que la première est incluse dans la seconde. En fait, lors de la session d'expertise (en déduction ou en induction <sup>129</sup>), rien ne prouve que le moteur d'inférence va passer successivement par chacune d'elles.

Si le système ne « connaît » qu'un seul fait <sup>130</sup>, par exemple que « *l'association utilise la téléconférence* », il ne pourra pas déduire autre chose qu'elle « *est peut-être innovante* ». En revanche, s'il parvient à établir simultanément ces deux faits (c'est-à-dire si « *est peut-être innovante* » a été établi comme conséquence d'une autre règle, totalement indépendante), il pourra « avancer » dans ses déductions et établir qu'elle *peut* être ou qu'elle *est* innovante.

Il pourra enfin examiner ces deux règles successivement et les établir comme vraies l'une et l'autre (ce qui semblerait évident à un être humain).

Dans le premier cas, il n'y a pas de redondance. Dans le deuxième, celle-ci fait avancer la chaîne déductive (ou

---

129 Rappelons que la déduction part des hypothèses et aboutit aux conclusions tandis que l'induction cherche à retrouver les hypothèses en prenant les conclusions pour des faits de départ.

130 Evidemment communiqué par l'utilisateur au cours du dialogue de recherche (cf. annexe E-27).

inductive). Dans le troisième, elle ne perturbe pas l'examen des autres règles.

Naturellement, un système expert « parfait » se devrait de limiter les redondances au strict minimum de la déductibilité/inductibilité directe. Dans la pratique, on en est loin, mais en fait il nous semble qu'un concept technologique peut assez bien rendre compte de cette interrogation épistémologique.

Les circuits des micro-processeurs ne sont que des photogravures sur un substrat de silicium ou de germanium se présentant sous la forme de circonvolutions de l'ordre du micron. Etant données les impuretés des matériaux employés et les tolérances de fabrication (qui ne peuvent évidemment jamais descendre au niveau du micron, voire du centième de micron), on n'est jamais certain que les circuits gravés sur une « puce » correspondent bien aux spécifications qui en avaient été imaginées lors de sa conception : il y a beaucoup de défauts.

L'« astuce » consiste tout simplement à *concevoir des circuits fortement redondants*, qui présentent des recouvrements logiques et micro-électroniques très vastes. De la sorte, les connexions prévues pour s'établir selon un certain itinéraire logico-électronique peuvent emprunter d'autres « chemins », et la « puce » passer avec succès les tests de fiabilité. Sur un micro-composant, on ne teste que les phénomènes

macroscopiques, sans chercher à déterminer les itinéraires microscopiques déterminés par une combinatoire hyper-complexe de défauts de fabrication et de redondances multiples <sup>131</sup>.

Cette image pourrait fournir une bonne illustration du fonctionnement réel d'un système expert complexe, et peut-être, mais nous sommes là en pleine conjecture, de celui du cerveau humain.

### **.M3.4. Les associations-relais**

Nous avons établi un soixantaine de règles reprenant les principes explicités dans les précédents paragraphes. En voici quelques exemples :

#### **.M4.A. Exemples de règles sur les associations-relais**

#### **.M9. Figure 17.36.**

<b>Si</b>	le CA possède un membre de droit
<b>Alors</b>	l'association pourrait être une association-relais

---

131 Voir à ce sujet l'interview de Seymour CRAY à la Revue *Décision informatique* (09/1984, p. 12.). Le fondateur de la firme Cray, qui fabrique les plus puissants ordinateurs au monde, déclarait : « *On n'arrive pratiquement jamais à descendre en dessous de 10 ou 15 % de défauts sur les meilleures "puces". Mais ça n'a aucune importance, les circuits sont redondants et l'information passe très bien quand même.* ».

**.M9.Figure 17.37.**

<b>Si</b>	le CA possède un permanent "mis à disposition"
<b>Alors</b>	l'association pourrait être une association-relais

**.M9.Figure 17.38.**

<b>Si</b>	le CA possède un membre de droit
<b>et</b>	le CA possède un permanent "mis à disposition"
<b>et</b>	le CA possède plusieurs "collèges distincts"
<b>Alors</b>	l'association est sûrement une association-relais

**.M9.Figure 17.39.**

<b>Si</b>	le CA possède plusieurs "collèges distincts"
<b>Alors</b>	l'association pourrait être une association-relais

Ces règles ont été définies par la combinaison d'une quinzaine de prémisses que l'on trouvera au paragraphe 17.8.3.

**.M4.B. Coefficients de corrélation des associations-relais**

**.M9.Figure 17.40.**

<b>Si</b>	l'association pourrait être une association-relais
<b>et</b>	l'association est peut-être une association-relais
<b>et</b>	l'association est sûrement une association-relais
<b>Alors</b>	l'association est une association-relais

On peut voir qu'ils sont au nombre de quatre.

La condition « *l'association pourrait être une association-relais* » correspond au premier niveau de corrélation :

### **.M3.5. Les associations-indépendantes**

#### **.M4.A. Exemples de règles sur les associations indépendantes**

En ce qui concerne le deuxième terme de l'alternative « relais-indépendante », on pourrait croire que les associations indépendantes sont celles qui ne sont pas des associations-relais, mais nous ne pouvons en rester à ce niveau d'analyse. D'abord parce qu'il nous faut caractériser *aussi* les associations indépendantes et ensuite parce que rien ne prouve a priori qu'une association non classée comme relais soit nécessairement indépendante. Il suffit en effet qu'une règle importante concernant la détermination des associations-relais ait été omise pour que le système expert aboutisse à des conclusions erronées, d'où l'intérêt de lui faire tester aussi le deuxième terme de l'alternative, sans considérer celui-ci comme une simple négation de négation. Avec un système expert, le



principe aristotélicien du **tiers exclu** ne s'applique pas directement <sup>132</sup>, car l'on n'est jamais certain qu'une déduction/induction négative ne soit pas la résultante de l'absence de l'interrogation correspondante et non de la réponse négative apportée à une règle.

Voici quelques exemples des règles que nous avons employées :

.M9.**Figure 17.41.**

<b>Si</b>	le montant des cotisations est inférieur à 50 F/an
<b>et</b>	il y a beaucoup de militants
<b>alors</b>	l'association est sûrement indépendante

.M9.**Figure 17.42.**

<b>Si</b>	le montant des cotisations est supérieur à 100 F/an
<b>et</b>	l'association édite une revue
<b>Alors</b>	l'association est sûrement indépendante

.M9.**Figure 17.43.**

<b>Si</b>	l'association est sûrement indépendante
<b>et</b>	il y a beaucoup de militants
<b>Alors</b>	l'association est indépendante

---

132 En fait, il s'appliquerait intégralement et sans restrictions sur une base idéale de connaissances *contenant une infinité de règles*.

### **.M4.B. Coefficients de corrélation des associations indépendantes**

Au contraire des associations-relais pour lesquelles nous avons dû recourir à quatre catégories, les associations indépendantes (qui ne constituent pas directement notre sujet d'étude ici) n'ont été définies qu'avec trois niveaux de corrélation. Naturellement, il serait toujours possible d'en ajouter un intermédiaire si la situation l'exigeait. On peut aussi avancer que la « transparence » des associations indépendantes étant (en principe) plus grande que celle des associations-relais, il n'est pas étonnant que l'on parvienne à les repérer plus aisément.

#### **.M9. Figure 17.44.**

<b>Si</b>	l'association est peut être indépendante
<b>et</b>	l'association est sûrement indépendante
<b>alors</b>	l'association est indépendante

### **.M3.6. Les associations-précurseurs (ou innovantes)**

Il fallait trouver des caractéristiques suffisamment

finies pour parvenir à des choix précis et éviter autant que possible les indéterminations <sup>133</sup> perturbatrices. On remarquera que les coefficients de vraisemblance et de corrélation ne sont pas en nombre égal d'un segment à un autre.

Signalons en premier lieu que nous avons testé notre système expert auprès de quelques personnes n'ayant pas une grande connaissance des associations. A cet effet, il nous a semblé utile de revenir à la notion d'association innovante qui recoupe assez bien la catégorie des associations-précurseurs et possède peut-être l'avantage de moins « dérouter » <sup>134</sup>.

**.M4.A. Exemples de règles sur les associations « innovantes » (ayant eu un rôle de précurseur)**

---

133 Rappelons de nouveau qu'un système expert est nécessairement évolutif, car il sera « toujours » confronté à des situations qui n'auront pas été prévues par l'expert ou le cognitif, d'où la nécessité de remises à jours continues intégrant ces nouvelles connaissances.

134 Il semblerait que le mot « *précurseur* » exige des définitions préalables plus longues que celui d'« *innovant* ».

**.M9.Figure 17.45.**

<b>Si</b>	l'association produit des diaporamas
<b>Alors</b>	l'association est peut-être innovante

**.M9.Figure 17.46.**

<b>Si</b>	l'association utilise un réseau de courrier électronique
<b>et</b>	l'association est peut-être innovante
<b>Alors</b>	l'association est sûrement innovante

**.M9.Figure 17.47.**

<b>Si</b>	l'association produit des films cinéma ou vidéo
<b>et</b>	l'association diffuse des films cinéma ou vidéo
<b>Alors</b>	l'association est sûrement innovante

**.M9.Figure 17.48.**

<b>Si</b>	le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
<b>et</b>	l'association est dirigée par un bureau collégial
<b>et</b>	l'association est peut être innovante
<b>Alors</b>	l'association est sûrement innovante

Comme on peut s'en rendre compte sur ces quelques extraits, les règles font appel à d'assez nombreux descripteurs imbriqués les uns avec les autres, ce qui confère à l'ensemble un aspect assez complexe.

**.M4.B. Coefficients de corrélation des**

**associations innovantes**

Comme pour les associations-relais, ils sont au nombre de quatre, et remplissent exactement les mêmes fonctions. On pourra remarquer qu'il est tout à fait possible de les exprimer différemment, bien que dans un souci de cohérence il vaille mieux choisir une présentation uniforme.

Ainsi, on retrouvera les formules « *pourrait* », « *est peut-être* », « *est sûrement* » et « *est innovante* ».

**.M9. Figure 17.49.**

<b>Si</b>	l'association pourrait être innovante
<b>et</b>	l'association est peut être innovante
<b>et</b>	l'association est sûrement innovante
<b>Alors</b>	l'association est innovante

**.M3.7. Les associations-alibis**

Pour des raisons un peu différentes de celles qui nous ont fait souvent utiliser *innovant* de préférence à *précurseur* dans les « diagnostics », nous avons utilisé le mot *traditionnel* à la place d'*alibi*. En effet, ainsi que nous l'avons établi, l'état d'association-alibi n'est pas un jugement de valeur mais une constatation du rapport de forces sociales. Ce qui n'empêche pas que l'emploi de

ce terme doit demeurer prudent et s'entourer de précautions langagières suffisantes, ce qui nous fournit une première raison de l'avoir écarté. Il en est une seconde, au moins aussi importante et qui tient à une possibilité supplémentaire de déduction/induction. Comme nous le verrons au paragraphe suivant, il nous sera possible de définir une association-alibi soit comme une association-relais très fortement traditionnelle ou au contraire comme une association indépendante et précurseur.

**.M4.A. Exemples de règles sur les associations-alibis**

**.M9. Figure 17.50.**

<b>Si</b>	l'association est pratiquement la seule de son domaine
<b>Alors</b>	l'association pourrait être une association-alibi

**.M9. Figure 17.51.**

<b>Si</b>	le CA possède un membre de droit
<b>et</b>	l'association pourrait être une association-relais
<b>et</b>	l'association pourrait être une association-alibi
<b>Alors</b>	l'association est peut-être une association-alibi

**.M4.B. Coefficients de corrélation des associations-alibis**

**.M9. Figure 17.52.**

<b>Si</b>	l'association est innovante
<b>et</b>	l'association est une association-relais
<b>et</b>	l'association est sûrement une association-alibi
<b>Alors</b>	CONCLUSION innovante relais et alibi

On remarquera qu'à l'instar des associations indépendantes, nous n'avons pris que 3 niveaux en sautant celui du « *est sûrement* ».

**.M3.8. Le « diagnostic » de classement**

Muni des deux bases relais-indépendante et précurseur (innovant)-alibi (traditionnel), il ne nous reste plus qu'à les fondre et à fixer des règles de définition des catégories intermédiaires, définies au paragraphe .

Nous commencerons par les règles les plus « sûres » :

**.M9. Figure 17.53.**

<b>Si</b>	l'association est innovante
<b>et</b>	l'association est indépendante
<b>Alors</b>	l'association est innovante et indépendante, ce qui est rare

La conséquence présente une conclusion insistant sur

la *rareté* de telles associations. Ce commentaire s'adresse naturellement à des « non-spécialistes ».

On peut évidemment édulcorer légèrement cette règle en lui retirant progressivement ses aspects les plus certains :

**.M9.Figure 17.54.**

<b>Si</b>	l'association est sûrement innovante
<b>et</b>	l'association est indépendante
<b>Alors</b>	l'association est assez innovante et indépendante, ce qui est rare

De même, cet « effeuillage » peut atteindre l'indépendance :

**.M9.Figure 17.55.**

<b>Si</b>	l'association est innovante
<b>et</b>	l'association peut être indépendante
<b>Alors</b>	l'association est innovante et assez indépendante, ce qui est rare

D'autres catégorisations seront au contraire plus faciles à déterminer :



**.M9.Figure 17.56.**

<b>Si</b>	l'association est innovante
<b>et</b>	l'association est indépendante
<b>et</b>	l'association est une association-relais
<b>Alors</b>	l'association est innovante, indépendante et relais, c'est classique

**.M2.17.8.3. Les prémisses et les conséquences**

Le système expert terminé, on peut dresser la liste des prémisses que nous avons utilisées pour chacun des méta-descripteurs :

**.M3.1. Les critères de détermination****.M9.Figure 17.57.**

<b>Liste des prémisses de la base de règles</b>
l'association est pratiquement la seule de son domaine
l'association est utilisée pour gérer des "fonds de transit"
il y a une différence entre "membres actifs" et "usagers" de l'association
le CA possède plusieurs "collèges distincts"
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
le CA possède un membre de droit
le CA possède un permanent "mis à disposition"
l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le nombre d'adhérents est supérieur à 50 000
le nombre d'adhérents est compris entre 10 000 et 50 000
le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000

XVII. LES ASSOCIATIONS RELAIS, ALIBIS OU PRÉCURSEURS... 2 27 0

le nombre d'adhérents est compris entre 200 et 1 000
le nombre d'adhérents est inférieur à 200 personnes
le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes
le trésorier prépare vraiment le budget
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F
le budget annuel est supérieur à 500 000 F
le budget annuel est compris entre 150 000 et 500 000 F
le budget annuel est compris entre 100 000 et 500 000 F
le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F
le budget annuel est inférieur à 5000 F
l'association participe à des réunions ministérielles
l'association emploie seulement un salarié permanent
l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association signe des contrats de recherche rémunérés
l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
le montant des cotisations des adhérents est supérieur à 500 F/an
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 80 F/an
l'association édite un bulletin
il y a beaucoup de militants
l'association édite une revue
les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
les cotisations représentent entre 10 et 50% des ressources
les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
l'association n'emploie aucun permanent
l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP
l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"
l'association vend des produits ou des services
l'association produit des films cinéma ou vidéo
l'association produit des diaporamas
l'association diffuse des diaporamas
l'association diffuse des films cinéma ou vidéo
l'association utilise un réseau de courrier électronique
l'association utilise la conférence téléphonique

l'association utilise la télé-conférence
l'association produit des logiciels
l'association diffuse des logiciels
l'association possède des commissions de recherche
l'association pratique les horaires variables
un représentant des salariés siège au CA
les permanents participent à la définition des actions
le bureau définit seul la politique sans les permanents
l'association est dirigée par un bureau collégial
le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures

### **.M3.2. Les critères de corrélation**

Il s'agit des phrases avec lesquelles les critères de description sont reliés les uns aux autres. Il reprennent les gradations évoquées dans les paragraphes précédents et ne sont évidemment jamais tous « activés » en même temps. Rappelons que l'on trouvera la base de règles complète à l'annexe E-27.

### **.M9. Figure 17.58**

l'association pourrait être une association-alibi
l'association est FORCEMENT une association-relais !
l'association est une association-relais
l'association pourrait être une association-relais
l'association est peut-être une association-relais
l'association est sûrement une association-relais
l'association est peut-être une association-alibi
l'association est indépendante

l'association est sûrement indépendante
l'association est peut-être indépendante
l'association pourrait être innovante
l'association est sûrement traditionnelle
Risque de contradiction
l'association est peut-être traditionnelle
l'association est peut-être innovante
l'association est sûrement innovante
l'association est innovante
l'association pourrait être traditionnelle
l'association est traditionnelle
l'association est sûrement une association-alibi

### .M3.3. Pré-conclusions et conclusions

Elles doivent s'enchaîner « logiquement » les unes avec les autres. Les contradictions doivent être repérées et traitées convenablement selon qu'il s'agit de contradictions dans les faits (dues à des erreurs de l'utilisateur du système) ou dans les règles elles-mêmes (ce qui est plus grave et plus difficile à trouver).

Nous avons repris les 7 *chaînes logiques* définies à la figure 17.9. (p. 2316) en leur adjoignant la caractéristique de « traditionnelle ».

#### .M9. Figure 17.59.

Conclusion assez innovante et indépendante
Conclusion innovante et assez indépendante
Conclusion innovante et sûrement relais

Conclusion relais et assez innovante
Tendance assez innovante et sûrement relais
Tendance assez innovante mais DOUTE sur relais indépendante
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle et relais
Tendance association-alibi
CONCLUSION l'association est FORCEMENT une association-alibi
CONTRADICTION innovante indépendante relais traditionnelle
INDETERMINATION innovante indépendante et relais
CONCLUSION innovante et indépendante c'est rare
CONCLUSION innovante indépendante et alibi
CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale
CONCLUSION innovante et relais c'est classique
CONCLUSION innovante relais et alibi
CONCLUSION indépendante et alibi
CONCLUSION traditionnelle et indépendante
DOUTE atypique activité innovante fonctionnement traditionnel

Les pré-conclusions sont indiquées en minuscules et les conclusions en majuscules. Lorsque les faits ne sont pas assez significatifs, le système le signalera par le mot « **t e n d a n c e** », de même qu'il indiquera d'éventuelles « contradictions »<sup>135</sup>.

135 Dans cette version, nous n'avons pas voulu insérer des règles supplémentaires destinées à traiter le plus complètement possible les erreurs de l'utilisateur (par exemple des réponses affirmatives aux questions emboîtées sur les budgets ou les cotisations). On en profitera pour remarquer que les systèmes experts actuels ne permettent pas encore de « traiter » directement les réponses qui leur sont communiquées au moyen des « branchements conditionnels » bien connus en programmation informatique classique. C'est pourquoi, un SE (système expert) risque de poser plusieurs questions de suite sans se « rendre compte » que la réponse à l'une d'entre elles devrait éliminer les

On trouvera les **174 règles** <sup>136</sup> à l'annexe E-27.

<p>.M1.17.9. L'exploitation du système expert - classement automatisé des associations</p>
--

Rappelons qu'il ne s'agit ici que d'un « mini »-système expert et, qui plus est de nature expérimentale (nous permettant en particulier de tester la validité de notre problématique formalisée.

Les nombreux tests que nous avons pu réaliser (et dont on trouvera quelques autres exemples à l'annexe E-28) ont confirmé sa validité, au moins par rapport à des associations ressemblant plus ou moins à celles décrites dans le corpus. L'absence de contradiction relevée à cette occasion ne doit pas pour autant nous faire penser que notre formalisation est généralisable. Il faudrait pour cela la tester sur un beaucoup plus grand nombre de cas. Cependant, nous pouvons en « inférer » l'idée que la formalisation exigée pour constituer un système expert constitue une assez bonne approche

---

autres. Rappelons enfin que ces prémisses ont été conçues pour un SE d'ordre 0 (cf. annexe T-4) qui était le seul à notre disposition en 1987. Mais en fait, pour un problème comme le nôtre, la passation des valeurs des variables n'est pas indispensable.

<sup>136</sup> Ces 174 règles correspondent à l'état du système expert en décembre 1987.

théorique d'un problème et permet ensuite d'exercer un regard plus « distancié » sur ses objets d'étude (conformément à la forte auto-référence du concept de distanciation, annoncée dès la première partie).

.M2.17.9.1. Media et vie sociale -  
Association-relais et innovante  
(en partie alibi) <sup>137</sup>

Pour ce premier exemple, nous allons donner le listage complet de l'établissement des faits (en fonction des prémisses indiquées au paragraphe précédent).

---

137 Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **1. Media et vie sociale** ».

**.M3.1. La base des faits****.M9.Figure 17.60.**

le CA possède plusieurs "collèges distincts"
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
le CA possède un membre de droit
le CA possède un permanent "mis à disposition"
l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F
l'association participe à des réunions ministérielles
l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association signe des contrats de recherche rémunérés
les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 100 F/an
l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP
l'association vend des produits ou des services
l'association produit des films cinéma ou vidéo
l'association produit des diaporamas
l'association diffuse des diaporamas
l'association diffuse des films cinéma ou vidéo
l'association produit des logiciels
l'association possède des commissions de recherche
un représentant des salariés siège au CA
les permanents participent à la définition des actions
le bureau définit seul la politique sans les permanents
les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures

Le SE a « balayé » toutes les questions figurant en prémisses (en éliminant celles qui étaient déjà des conclusions). L'utilisateur peut se contenter d'y répondre par oui ou par non. Ensuite, le système cherche les chaînes de conséquences logiques lui permettant de parvenir au bout de ses listes de règles. En principe, il indique l'état de ses « réflexions », ce qui permet de voir son « itinéraire » et en particulier de repérer les règles les plus (ou les moins) souvent activées. Comme



nous l'avons déjà signalé plus haut, on peut suivre ses avancées et ses retours (lorsqu'un fait vient infirmer une déduction antérieure).

Voici les déductions opérées par le système expert (sur l'exemple de Media et vie sociale) :

### **.M3.2. Les déductions**

#### **.M9. Figure 17.61.**

l'association pourrait être une association-relais
l'association est peut-être une association-relais
l'association est sûrement une association-relais
l'association pourrait être une association-alibi
l'association est peut-être une association-alibi
l'association est une association-relais
l'association est peut-être innovante
l'association pourrait être innovante
l'association est sûrement innovante
l'association est peut être innovante
l'association est innovante
l'association pourrait être traditionnelle
l'association est sûrement une association-alibi

On remarque que l'établissement de l'« association-relais » n'est guère difficile sur cet exemple (!), de même que celui de l'« association innovante ». On remarquera la citation d'un aspect « traditionnel » non négligeable <sup>138</sup>. Celui-ci a été abandonné ensuite parce que le système n'a pu établir que MVS était une association traditionnelle.

---

138 Dû au mode de fonctionnement de cette association (cf. chapitre 15).

### .M3.3. Les conclusions

#### .M9. Figure 17.62.

Conclusion innovante et sûrement relais
Conclusion relais et assez innovante
Tendance assez innovante et sûrement relais
CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale
CONCLUSION innovante et relais c'est classique
CONCLUSION <b>innovante relais et alibi</b> <sup>139</sup>

On voit très nettement le « cheminement » opéré par le SE. Il a commencé par établir que l'association « Media et vie sociale » est de tendance *assez innovante et sûrement relais* (deux premières pré-conclusions). Le fait qu'il indique une « tendance » montre qu'il y a une relative indétermination entre les deux pré-conclusions. On en profitera pour dire que l'« intelligence artificielle » <sup>140</sup> peut connaître les mêmes *doutes* et retours en arrière que l'intelligence humaine (à moins de définir une base de règles idéales et parfaites).

Le diagnostic indique ensuite une **conclusion d'association-relais et alibi** (que nous avons déjà

139 Dans la version de ce système expert dont nous disposions fin 1987, il était impossible d'utiliser la ponctuation dans les règles, d'où son absence. Destiné à terme à des utilisateurs non-spécialistes du domaine, nous avons inséré quelques commentaires (comme « c'est classique »).

140 Nous reprenons le terme officiel de l'IA, mais en rappelant qu'il ne s'agit que d'une « intelligence » formelle (et limitée).

évoquée dans ce chapitre et au chapitre 15, assortie d'un bref commentaire). Cette conclusion se trouve en partie « tempérée » par un passage sur la « tendance » qui se comporte alors comme un *atténuateur de signification*. L'utilisateur humain peut évidemment conclure à sa guise en retenant ou en ne retenant pas ce léger « doute »<sup>141</sup>.

La seconde conclusion présente le deuxième aspect « certain » (compte tenu évidemment des règles et de leurs enchaînements). On voit que le SE a bien classé Media et vie sociale comme une association « **innovante et relais** ». Sur certaines actions, MVS eut en effet un rôle précurseur (avec *Vidéo promotion jeunesse*, notamment).

Enfin, la troisième conclusion classe définitivement Media et vie sociale comme une association « **innovante relais et alibi** », conformément à nos indications du paragraphe 17.4.5 et de la figure 17.9 (p. 2316). Il s'agit d'un classement automatique déduisant la « bonne » conclusion à partir du descriptif défini figure 17.60, conformément à ce que l'on est en droit d'attendre d'un système expert. Sa fiabilité ne pourra être montrée que si son aptitude à déduire des conséquences justes à partir de sujet très divers est

---

141 On retrouve là une des fonctions classiques d'assistance à la prise de décision ou au diagnostic (comme en médecine).

vérifiée à de nombreuses reprises, ce que nous allons esquisser en reprenant certaines des associations du corpus expérimental et classées au paragraphe 17.4.5 .

.M2.17.9.2. Maisons paysannes de  
France - indépendante et  
innovante <sup>142</sup>

Etudiée au chapitre 12 et reprise au 17. , nous avons classé cette association dans la catégorie des associations indépendantes et innovantes. Voici l'état des déductions du SE :

---

142 Cf. chapitre 12. Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **2. Maisons paysannes de France** ».

**.M3.1. Les faits****.M9.Figure 17.63.**

l'association est pratiquement la seule de son domaine
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000
le trésorier prépare vraiment le budget
le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F
l'association participe à des réunions ministérielles
l'association emploie seulement un salarié permanent
il y a beaucoup de militants
les cotisations représentent entre 10 et 50% des ressources
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 100 F/an
l'association édite une revue
l'association édite un bulletin
l'association vend des produits ou des services
l'association produit des diaporamas
l'association diffuse des diaporamas
l'association possède des commissions de recherche
un représentant des salariés siège au CA
les permanents participent à la définition des actions

A présent, nous nous contenterons de citer les conclusions du système expert, en laissant de côté le cheminement de ses déductions (cf. annexes E-28 et T-4 pour plus de détails).

**.M3.2. Les conclusions****.M9.Figure 17.64.**

Conclusion assez innovante et indépendante
Conclusion innovante et assez indépendante
Conclusion innovante et sûrement relais
Tendance assez innovante et sûrement relais
<b>CONCLUSION innovante et indépendante</b> c'est rare

Ces conclusions sont particulièrement intéressantes

en ce sens que l'on voit que le SE a « *hésité* » en établissant d'abord une pré-conclusion, puis une tendance <sup>143</sup> selon laquelle l'association aurait été « innovante et sûrement relais ». Ceci est dû naturellement à la présence d'une subvention et au fait que l'association « *participe à des réunions ministérielles* ».

La conclusion finale « rétablit » correctement le jugement que nous avons avancé sur MPF : « **innovante et indépendante** ». Rappelons que l'aspect innovant peut provenir aussi bien du côté technologique que social. En ce sens, MPF fut un précurseur de l'utilisation de l'audiovisuel parmi les autres associations d'environnement <sup>144</sup>.

### .M2.17.9.3. Enseignement Public et Informatique (EPI) - indépendante, innovante et "alibi" <sup>145</sup>

---

143 Ce qui signifie, rappelons-le, ses difficultés à « décider » (en fonction de ses règles).

144 Voir au paragraphe 8 une autre association d'environnement beaucoup plus traditionnelle (Cévennes, terre de lumière).

145 Cf. chapitre 12. Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **3. EPI** ».

**.M3.1. Les faits****.M9.Figure 17.65.**

l'association est pratiquement la seule de son domaine
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000
le trésorier prépare vraiment le budget
le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F
l'association participe à des réunions ministérielles
l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
il y a beaucoup de militants
les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 100 F/an
l'association édite un bulletin
l'association vend des produits ou des services
l'association utilise un réseau de courrier électronique
l'association produit des logiciels
l'association diffuse des logiciels
l'association possède des commissions de recherche
les permanents participent à la définition des actions
l'association est dirigée par un bureau collégial
les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures

On pourra constater que d'une association à une autre, la base de faits peut être plus ou moins fournie, ce qui correspond aux questions auxquelles on a répondu affirmativement.

**.M3.2. Les conclusions****.M9. Figure 17.66.**

Conclusion <b>assez innovante et indépendante</b>
Conclusion <b>innovante et assez indépendante</b>
CONCLUSION <b>innovante et indépendante</b>
l'association pourrait être une association-alibi
l'association est sûrement une association-alibi
Conclusion <b>assez innovante et indépendante</b>
Conclusion <b>innovante et assez indépendante</b>
CONCLUSION <b>innovante indépendante et alibi</b>
CONCLUSION <b>indépendante et alibi</b>

Comme on pouvait s'y attendre, on retrouve bien que l'EPI est une association « innovante et indépendante », d'où son fort rôle précurseur. L'aspect « alibi » a été correctement repéré. Rappelons qu'il est fixé par rapport aux instances de l'Education nationale qui s'en remettent à cette association pour nombre d'actions de portée nationale vis-à-vis de l'informatique.

.M2.17.9.4. Pupilles de  
l'enseignement public - relais et  
innovante 146

---

146 Cf. chapitre 12. Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **4. PEP** ».



### .M3.1. Les faits

#### .M9.Figure 17.67.

il y a une différence entre "membres actifs" et "usagers" de l'association
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
le CA possède un membre de droit
le CA possède un permanent "mis à disposition"
l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F
l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 50 F/an
les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
l'association vend des produits ou des services
l'association produit des logiciels
les permanents participent à la définition des actions

### .M3.2. Les conclusions

#### .M9.Figure 17.68.

Conclusion <b>relais et assez innovante</b>
Tendance assez innovante et sûrement relais
l'association est peut-être une association-alibi
l'association est sûrement une association-alibi
CONCLUSION <b>relais et alibi</b> peu d'utilité sociale

Le SE va droit au but, c'est-à-dire à la définition de cette association comme une **association-relais et alibi** <sup>147</sup>. On notera que son rôle précurseur qui a été

147 Rappelons que les Pupilles de l'enseignement public de Paris ont une mission para-administrative (et sociale) consistant à envoyer des enfants dans des centres de vacances. L'association remplit pratiquement une mission de service public (en pratiquant une péréquation grâce à des tarifs différenciés et l'octroi de bourses). C'est de ce point de vue qu'on peut la considérer comme

amplement étudié au chapitre 12 se repère dans la pré-conclusion mais est abandonné dans la conclusion finale, en ce sens que nos règles ne tiennent compte que des faits clairement établis (ou présentés ou ressentis comme tels <sup>148</sup>).

.M2.17.9.5. Association française  
pour la lecture (AFL) -  
indépendante et innovante 149

---

« alibi » des pouvoirs publics.

148 En effet, l'innovation sociale des PEP que nous avons relevée au chapitre 12 ne concernait que quelques aspects très particuliers que le SE « relativise ».

149 Cf. chapitre 12. Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **5. AFL** ».

Nous examinerons aussi cette association extérieure à notre corpus, au titre de (premier) « témoin » de sa fiabilité. Nous n'avons pas de connaissance très précise (de l'intérieur) de l'AFL, mais l'ayant longuement eue comme partenaire, nous connaissons à peu près son fonctionnement (au moins assez pour l'examen de nos prémisses.

### **.M3.1. Les faits**

#### **.M9. Figure 17.69.**

l'association est pratiquement la seule de son domaine
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000
le trésorier prépare vraiment le budget
le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F
l'association participe à des réunions ministérielles
l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
il y a beaucoup de militants
les cotisations représentent entre 10 et 50% des ressources
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 100 F/an
l'association édite un bulletin
l'association vend des produits ou des services
l'association produit des logiciels
l'association diffuse des logiciels
l'association possède des commissions de recherche
les permanents participent à la définition des actions
l'association est dirigée par un bureau collégial

### **.M3.2. Les conclusions**

#### **.M9. Figure 17.70.**

Conclusion assez innovante et indépendante
Conclusion innovante et assez indépendante

Conclusion innovante et sûrement relais
Tendance assez innovante et sûrement relais
<b>CONCLUSION innovante et indépendante</b> c'est rare

On aboutit à la même conclusion qu'avec l'EPI, mais avec une pré-conclusion et une tendance marquées vers le côté « *relais* ». En effet, l'AFL est évidemment indépendante du point de vue juridique, mais une bonne partie de son personnel est comme mis à disposition par l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), ce qui apparaît sous forme de subvention (indirecte), d'où le fait que le SE relève cet aspect, ce qui ne l'empêche pas de conclure sur l'indépendance (et évidemment le rôle précurseur) de l'AFL.

.M2.17.9.6. Le Réseau X 2000 -  
innovante et relais <sup>150</sup>

---

150 Cf. chapitre 15. Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **6. X2000** ».

### .M3.1. Les faits

#### .M9.Figure 17.71.

il y a une différence entre "membres actifs" et "usagers" de l'association
le CA possède plusieurs "collèges distincts"
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
le CA possède un membre de droit
le CA possède un permanent "mis à disposition"
l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le nombre d'adhérents est inférieur à 200 personnes
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F
l'association participe à des réunions ministérielles
l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
le montant des cotisations des adhérents est supérieur à 500 F/an
les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
l'association édite un bulletin
l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"
l'association vend des produits ou des services
l'association diffuse des films cinéma ou vidéo
l'association utilise un réseau de courrier électronique
l'association utilise la conférence téléphonique
l'association diffuse des logiciels
l'association possède des commissions de recherche
les permanents participent à la définition des actions
le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures

### .M3.2. Les conclusions

#### .M9.Figure 17.72.

Conclusion innovante et sûrement relais
Conclusion relais et assez innovante
Tendance assez innovante et sûrement relais
CONCLUSION <b>relais et alibi</b> peu d'utilité sociale
CONCLUSION <b>innovante et relais</b> c'est classique
CONCLUSION <b>innovante relais et alibi</b>

Comme pour MVS, le SE établit assez rapidement le caractère d'association-relais innovante du réseau

X 2000. La tendance « *assez innovante et sûrement relais* » qui vient légèrement moduler les préconclusions qui précèdent provient sans doute de quelques défauts de l'innovation (traces de traditionalisme dans le fonctionnement associatif).

.M2.17.9.7. « Cévennes terre de lumière » (CTL) - indépendante et traditionnelle <sup>151</sup>

### .M3.1. Les faits

#### .M9.Figure 17.73.

les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
le nombre d'adhérents est inférieur à 200 personnes
le budget annuel est inférieur à 5000 F
l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 50 F/an
les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
l'association édite un bulletin
l'association n'emploie aucun permanent
le bureau définit seul la politique sans les permanents
l'association est dirigée par un bureau collégial

151 Cf. chapitre 12. Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « 7. CTL ».

**.M3.2. Les déductions et les conclusions****.M9. Figure 17.74.**

l'association est peut-être indépendante
l'association est sûrement traditionnelle
l'association pourrait être une association-alibi
l'association est sûrement indépendante
l'association est peut-être traditionnelle
l'association est indépendante
l'association pourrait être traditionnelle
l'association est traditionnelle
l'association est peut être innovante
CONCLUSION traditionnelle et indépendante

Contrairement aux autres exemples étudiés jusqu'à présent, le cas de CTL paraît très simple puisque le SE ne propose qu'une seule conclusion « *traditionnelle et indépendante* ». C'est pourquoi nous avons fait figurer en complément l'ensemble de ses déductions qui montre une grande homogénéité sur les deux critères « *traditionnelle* » et « *indépendante* ». On remarquera une inférence passagère sur « l'association pourrait être innovante » provenant probablement de la collégialité de la direction de cette association <sup>152</sup>.

**.M2.17.9.8. Un exemple**


---

152 Il nous a semblé en effet qu'au titre de l'innovation sociale, nous pouvions chercher à séparer les associations « collégiales » des associations très « hiérarchiques », d'où une batterie de règles sur cette question (cf. annexe E-27).

## d'indétermination - l'Adacom 153

Nous voulons clore cette présentation de l'utilisation de notre système expert avec un exemple limite dans lequel les règles ne permettent pas de trancher clairement pour une conclusion ou une autre. Nous avons pris pour cela les caractéristiques d'une association imaginaire dont voici le descriptif.

**.M3.1. Les faits****.M9. Figure 17.75.**

l'association est pratiquement la seule de son domaine
les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
le nombre d'adhérents est inférieur à 200 personnes
le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes
le trésorier prépare vraiment le budget
le budget annuel est inférieur à 5000 F
l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 80 F/an
l'association édite un bulletin
les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
l'association n'emploie aucun permanent
l'association diffuse des films cinéma ou vidéo
l'association possède des commissions de recherche
le bureau définit seul la politique sans les permanents
l'association est dirigée par un bureau collégial
le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures

Comme on l'aura remarqué, il pourrait s'agir d'une

---

153 Cf. chapitre 12. Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **8. ADACOM** ».



association s'occupant d'informatique (courrier électronique-diffusion et production des logiciels).

### .M3.2. Les déductions

#### .M9. Figure 17.76.

l'association pourrait être une association-alibi
l'association est peut-être une association-alibi
l'association pourrait être innovante
l'association est peut-être indépendante
l'association est sûrement traditionnelle
l'association est sûrement indépendante
l'association est peut-être traditionnelle
l'association est indépendante
l'association est peut être innovante
l'association pourrait être traditionnelle
l'association est traditionnelle
l'association est sûrement innovante
l'association est sûrement une association-alibi

On pourrait repérer plusieurs « contradictions », ce qui serait faux, car à ce stade la déduction est un phénomène dynamique, ce qui signifie que ces assertions ne sont pas vraies *simultanément*. Le SE les cite les unes après les autres (comme dans notre propre processus de déduction) à mesure qu'il « progresse » dans la lecture des faits.

### .M3.2. Les conclusions

#### .M9. Figure 17.77.

Conclusion assez innovante et indépendante
CONCLUSION indépendante et alibi
CONCLUSION traditionnelle et indépendante
l'association est innovante
Conclusion innovante et assez indépendante
CONCLUSION innovante et indépendante c'est rare
CONCLUSION innovante indépendante et alibi
DOUTE atypique activité innovante fonctionnement traditionnel

La série de conclusions, anormalement longue se termine par une indétermination notoire, *signalée par le système* : « *atypique, activité innovante, fonctionnement traditionnel* ».

On remarque aussi les tendances multiples à l'**innovation** (l'association s'occupe de cinéma de court-métrage et d'audiovisuel), à l'**indépendance** (aucune subvention) et au fait d'être **alibi** <sup>154</sup>.

Dans ce genre de circonstances, *c'est à l'opérateur humain de décider*. Ou bien les faits enregistrés sont faux (ils *contiennent* une contradiction formelle) et le SE a « raison ». Ou bien les faits sont exacts, et le SE est en défaut, soit parce qu'il manque de règles adaptées à un nouveau cas non prévu, soit parce que celles qu'il

154 On en eut la preuve en 1982 avec la création de l'Agence du Court-métrage qui reprenait à peu près exactement les buts de l'ADACOM, mais avec un financement ministériel du CNC (Centre National du Cinéma, Ministère de la Culture) et une direction émanant de la Société des Réalisateurs de Films (SRF).

contient hébergent une contradiction. Il convient alors d'entrer dans le détail des cheminements pour trouver l'éventuelle faille.

### .M2.17.9.9. Quelques autres déterminations

Toujours dans notre optique de vérification, nous avons appliqué notre système expert à d'autres associations du corpus, ce qui nous a permis de contrôler sa bonne tenue générale.

Nous ne communiquerons ici que les résultats de quelques-unes d'entre elles, les autres, ainsi que l'ensemble du SE et de ses bases de règles se trouvant placées dans l'**annexe informatique** à cette thèse (sous la forme d'une disquette 3,5 pouces Macintosh <sup>155</sup>).

### .M3.1. CETEC (Centre d'étude des techniques d'expression et de communication) <sup>156</sup>.

---

155 Avc le module de lecture/consultation « *Turbo SE* » (auteur Ph. Larvet).

156 Cf. p. . Rappelons que nous avons pris ces exemples « pour fixer les idées », mais que nous ne nous sommes pas livré à une étude complète qui aurait permis de caractériser très précisément ces associations.

.M9. **Figure 17.78.**

CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale
l'association est peut être innovante
l'association est sûrement innovante
Conclusion relais et assez innovante
Tendance assez innovante et sûrement relais
l'association est innovante
Conclusion innovante et sûrement relais
CONCLUSION innovante et relais c'est classique
CONCLUSION innovante relais et alibi

.M3.2. **Club « Apple »** <sup>157</sup>

.M9. **Figure 17.79.**

Conclusion assez innovante et indépendante
Conclusion innovante et assez indépendante
Conclusion innovante et sûrement relais
Conclusion relais et assez innovante
Tendance assez innovante et sûrement relais
CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale
CONCLUSION innovante et relais c'est classique
CONCLUSION innovante relais et alibi

.M3.3. **GPLI (Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme)** <sup>158</sup>

.M9. **Figure 17.80.**

CONCLUSION relais et alibi
----------------------------

.M3.4. **SBS (Société de bibliologie et de**

157 Cette association est repérée sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **9. CETEC** ». Voir l'annexe E-28 pour la liste des faits et les déductions.

158 Repéré sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **APPLE** ». Voir l'annexe E-28 pour la liste des faits et les déductions.

**schématisation)** <sup>159</sup>

.M9.Figure 17.81.

Conclusion assez innovante et indépendante
CONCLUSION traditionnelle et indépendante
l'association est innovante
Conclusion innovante et assez indépendante
CONCLUSION innovante et indépendante c'est rare
DOUTE atypique activité innovante fonctionnement traditionnel

**.M3.5. Association de pratique du violon  
(Fédération « Vivaldi »)** <sup>160</sup>

.M9.Figure 17.81.

CONCLUSION traditionnelle et indépendante
---

**.M3.6. Groupe de télématique  
syndicale** <sup>161</sup>

.M9.Figure 17.82.

Conclusion relais et assez innovante
Tendance assez innovante et sûrement relais
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle
CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale

159 Repéré sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **SBS** ». Voir l'annexe E-28 pour la liste des faits et les déductions.

160 Repéré sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **VIVALDI** ». Voir l'annexe E-28 pour la liste des faits et les déductions.

161 Repéré sur la disquette d'accompagnement par l'appellation « **Groupe télématique** ». Voir l'annexe E-28 pour la liste des faits et les déductions.

### .M2.17.9.10. Des prolongements éventuels

En plus des indications de recherche données ci-dessus, nous serions tenté de considérer que la mise au point d'un système expert capable de classer les associations déclarées à partir de leurs statuts (déposés dans les Préfectures) pourrait permettre de faire avancer l'état de la connaissance du monde associatif selon le vœu d'Albert Meister (op. cit.). Les obstacles seraient nombreux, mais on pourrait parfaitement imaginer d'obtenir dans un premier temps une classification selon les 4 grandes catégories que nous avons proposées au chapitre 5 (Politique/société, Intervention sociale, Défense et promotion d'intérêts catégoriels, Loisirs/culture) et peut-être de les croiser avec associations-relais et associations indépendantes (au travers des sources de financement citées). Il est évident que cette tâche serait difficile en raison du poids uniformisateur des statuts types et de l'extraordinaire diversité des intitulés des objectifs.

Dans une autre optique, le système expert dont nous avons présenté une assez large esquisse dans les paragraphes précédents pourrait permettre aux responsables associatifs et toutes personnes

intéressées par le monde associatif de clarifier leurs idées et/ou leur connaissances (en s'en *distanciant*).

On pourrait enfin imaginer des prolongements plus complexes et qui consisteraient à relier ce système expert « associatif » et celui qui a été étudié au chapitre 10 concernant les profils de distanciation. Ainsi, pourrait progresser la connaissance des associations en tant que distanciateurs ou intégrateurs sociaux.

#### .M1.17.10. Conclusions de la quatrième partie

Dans cette quatrième partie, nous avons tenté de trouver des validations concrètes à nos hypothèses, à la fois sur le terrain des institutions éducatives et culturelles, mais aussi sur celui des associations indépendantes ou relais. Il apparaît assez clairement à présent que les institutions ne peuvent pas plus prétendre socialiser la médiation technologique qu'elles ne parviennent à socialiser la connaissance (**B1**). Nous l'avons montré aussi bien au travers des grandes institutions en charge de l'informatique (par exemple l'Agence de l'informatique) que des services ministériels ou interministériels. L'œuvre de socialisation (ou plutôt de

« métasocialisation » comme nous l'avions proposé au chapitre 6, ne peut s'accomplir dans ces conditions. Avec le plan « Informatique pour tous » comme avec d'autres opérations, il est apparu clairement que les critères d'appartenance politique ne constituaient pas un facteur différenciateur important (**B2**) et que les institutions privilégient une approche « massifiante » dans leurs actions de sensibilisation, d'information ou de formation (**B3**). L'hypothèse **B4**, postulant l'existence d'espaces interstitiels a été maintes fois vérifiée, nous avons même montré que ces espaces étaient peut-être plus vastes, plus fréquents dans les grandes institutions (type Education nationale) que dans les plus petites (type Ministère de la Jeunesse et des Sports). Nous avons d'ailleurs étendu cette hypothèse aux grandes associations dont le fonctionnement est parfois para-institutionnel. Enfin, au travers de nombreux exemples, nous avons pu montrer que les institutions en phase de croissance (ADI, Centre Mondial, etc.) ont tendance à se comporter comme des inhibiteurs de l'auto-distanciation (**B5**). En d'autres termes, ces institutions ont plutôt joué un rôle visant à maintenir ou à développer le conformisme sociétal (ou social).

En ce qui concerne nos validations avec les associations, il a été facile de vérifier **C1** en montrant à quel point les associations d'intérêt général manifestaient un retard conceptuel important vis-à-vis des



médias. La fonction de création des médias s'est trouvée intensément activée par les clubs et les petites associations informatiques. A un autre niveau (avec seulement l'audiovisuel le plus économique), nous avons pu montrer que **C2** continuait à s'appliquer. X 2000 et d'autres grandes associations-relais nous ont apporté des « preuves » de **C3**. En recourant tout de suite aux médias, et seulement comme instrument de promotion (ou de propagande), leur action est passée tout de suite à la seconde phase médiatique. A chaque fois que nous l'avons pu, nous avons fait référence à nos deux dipôles et à leur combinaison, de même qu'à la distanciation médiatique (**C4**). Enfin, les associations en phase de croissance se sont effectivement comportées comme des accélérateurs de l'auto-distanciation, conformément à **C5** (ce qui correspond à une *socialisation* au sens où nous l'entendions au chapitre 6).

En mettant au point un mini système expert, nous avons dû formaliser nos critères de description des associations-relais, -alibis, -précurseurs (ou innovantes) jusqu'à les rendre plus opératoires et envisager une étude sur un nombre beaucoup plus élevé d'associations.

Mais en plus de ces simples vérifications de nos hypothèses générales du chapitre 1, nous avons mis en évidence plusieurs faits importants que nous allons rappeler brièvement.

En premier lieu, on a pu constater la dynamique du secteur institutionnel, mesurée par exemple au nombre, à la variété et à la concurrence des structures para-institutionnelles ou associatives chargées de « développer la culture informatique ». Si certaines d'entre elles existaient déjà avant les élections de mars 1981 (ADI, INRIA, Missions, etc.), beaucoup furent créées après (Centre mondial, X 2000, Octet, etc.) ou connurent un important développement (Media et vie sociale par exemple). Cette dynamique institutionnelle déboucha tout droit sur le compartimentage, la concurrence, la non-complémentarité, les inimitiés collectives ou individuelles <sup>162</sup>, un peu comme la concurrence des chaînes de télévision de service public l'avait préfiguré, suite à l'éclatement de l'ORTF en 1974 (toutes proportions gardées). On ne peut donc décrire les institutions (de notre corpus) comme des grands corps endormis ou alanguis. De très nombreux travaux furent imaginés et impulsés, dont nous n'avons ici que donné quelques éclairages au chapitre 11. Seule peut-être, l'Education nationale « gelée » par la volonté d'Alain Savary en 1981 connut peut-être quelques délices à sa situation de « Belle au Bois dormant ». Encore

---

<sup>162</sup> On notera que les rivalités entre l'Agence de l'informatique et le Centre mondial semblaient être ressenties à presque tous les niveaux hiérarchiques, au moins pour ce que nous avons pu observer.

convient-il de ne pas oublier que des plus petites structures institutionnelles, comme les CRDP ou CDDP ou groupes pédagogiques lancèrent des actions dynamiques et innovantes <sup>163</sup> dans leurs régions, sans que la « méga-structure » du ministère de l'Education nationale ne parvienne à les valoriser, les dynamiser ou les catalyser. Ce même chapitre 11 nous a montré que si l'on ne fait pas nécessairement une bonne politique avec seulement de bonnes idées, on ne peut pour autant espérer avoir de politique sans idées précises. La logique qui a prévalu pour ces opérations dispendieuses de la période 1979-1985 (sans distinctions politiques très marquées, conformément à **B2**) ne dépassa que bien rarement l'incantation à la *sensibilisation des citoyens*, que ce soit aux modernisations (les « *quatre modernisations* », comme en Chine) ou à la doctrine de l'« informatique, seconde langue des Français ». De finalités adaptées aux sociétés médiatiques, il ne fut presque jamais question (chapitres 11 et 15). Tout se passa comme si la puissance publique avait cherché des légitimations sociales et culturelles dans une logique d'accompagnement purement économique (la « filière électronique » n'étant que la continuation du « Plan

---

163 On peut citer, entre autres, les Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) de Bordeaux (R. La Borderie) et de Clermont Ferrand (M. Cohade) qui exploitèrent à leur manière notre hypothèse **B4**.

calcul » des années soixante). Pour ce que nous avons pu observer, la responsabilité n'en incombe que rarement aux animateurs et responsables de projets d'informatisation ou de télématization que nous avons côtoyés. Ils cherchaient tous à remplir le mieux possible le contrat de la « sensibilisation ». En revanche, les « décideurs » que nous avons aussi côtoyés, mise à part leur faible compétence technique, n'ont pour la plupart pas voulu « prendre de risque » et courir le danger (carriériste) de déplaire aux « politiques ». Quant à ces derniers, au moins pour ceux que nous avons connus, en principe les plus aptes à inventer ou à relayer des dynamiques d'innovation sociale, de « changement », leurs rivalités et camaraderies les ont sûrement empêchés de se consacrer sérieusement à des dossiers que leurs collaborateurs leur présentaient comme exclusivement *techniques*, sans retombées sociales (et politiques directes). De la sorte, la logique économique, plus facilement saisissable et intégrable, s'est trouvée sur-représentée dans les décisions, ou plutôt dans les non-décisions officielles et le laisser aller<sup>164</sup> officieux.

Ce constat, sûrement classique, peut paraître sévère,

---

164 Nous faisons ici allusion aux termes employés par plusieurs intervenants du colloque sur les « *Politiques publiques* » en juin 1986. Cf. compte rendu dans la revue *Intervention*, n°18, 10/86.

mais nous ne nous sommes permis de ne l'établir qu'en fonction d'observations suivies sur une assez longue période <sup>165</sup>. De plus, la responsabilité des « politiques » doit être modulée par les *effets de réseau* qui amortissent et déforment la plus grosse partie de *leurs* idées ou projets <sup>166</sup> (ou ceux qu'ils reprennent et amplifient <sup>167</sup>). Très prudemment, il nous semble que notre appareil théorique pourrait peut-être aussi s'appliquer à l'acte politique en considérant celui-ci comme une médiation (et de plus en plus comme une médiatisation). Le (responsable) politique vit (même inconsciemment) un cruel écartèlement. Sa fonction sociale devrait être dévouée à l'excitation de l'ADI (auto-distanciation immanente) <sup>168</sup> de ses

---

165 Nous avons ainsi été conduit à travailler assez directement pour R. Haby (avec R. Moysse sur des questions concernant l'audiovisuel), Ch. Beullac (avec M. et Mme Treffel, également pour l'audiovisuel), G. Defferre, A. Calmat (pour l'informatique et la télématique) ainsi qu'avec quelques-uns de leurs collaborateurs. De même, sur le plan syndical, notre position au sein du Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs d'enseignement général de collège (SNI-Pegc) nous a permis d'observer de l'intérieur certains des rapports de force déterminants entre le secteur éducatif et le secteur politique quant à la définition de politiques « innovantes » (en matière de médias).

166 D'où notre orientation plus récente vers de nouvelles formes de relation, de diffusion et de décision, via les réseaux télématiques (cf. chapitre 15).

167 De ce point de vue, un responsable politique est un amplificateur de « basse fidélité », il déforme le signal et le réduit, d'où l'intérêt de rechercher une amélioration des mécanismes de transmission et de traitement.

168 Nous n'hésitons plus à présent à employer dans le même paragraphe le sigle **ADI** (Agence de l'informatique et auto-distanciation immanente) et le sigle **IPT** (« Informatique pour

contemporains. Il ne ferait là que reprendre le sens propre du mot « *politique* ». Mais de plus en plus, et c'est un truisme, il excite aussi fortement l'IPT (identification/projection/ transfert), il suffit de constater les progrès de la publicité politique en Europe (après les USA <sup>169</sup>). De la sorte, l'homme politique médiatisé se devrait d'activer simultanément l'ADI **et** l'IPT des citoyens, ce qui se révèle un exercice impossible ; la seule issue étant à rechercher du côté d'une accélération des activations des pôles ADI et IPT. L'homme politique doit limiter la critique dirigée vers lui-même (avec l'IPT) et l'augmenter en direction de ses adversaires (avec l'ADI). C'est un peu ce que l'on appelle la crédibilité. On comprend peut-être mieux alors la difficulté de la fonction et le glissement progressif vers l'image de *rassembleur* de plus en plus consensuel (IPT). Qu'est-ce donc que le consensus, de ce point de vue ? sinon une réduction plus ou moins volontaire de

---

tous » et identification/projection/transfert) puisqu'il suffit, pour ne pas les confondre, de se distancier légèrement du texte, ce qui constitue une manifestation supplémentaire de l'auto-référence du concept).

169 Les publicitaires semblent eux-aussi divisés sur cette question. Certains, comme Thierry SAUSSEZ sont « pour » la publicité politique à la télévision, et jugent que le discours politique est « vieilli » parce que « rationnel, explicatif et pédagogique. ». D'autres comme David OGILVY sont absolument contre : « *Chaque fois qu'on demande à mon agence de faire la publicité d'un homme ou d'un parti politique, nous déclinons l'invitation...* », in *Les Confessions d'un publicitaire*, op. cit., p. 161.

l'ADI, ou, en termes plus positifs, une activation de la distanciation dialectique et en particulier, dans le cas de la démocratie télévisuelle, d'un renforcement de la distanciation médiatique.

Ainsi, il nous semble qu'en tant que médiateurs, médiatiseurs (ou « communicants »), les politiques devraient montrer un intérêt plus soutenu pour une future « *éducation médiatique* », au moins pour la partie d'entre eux qui n'auraient pas la crainte qu'à (long) terme celle-ci n'entraîne leur propre disparition progressive. En effet, et pour cultiver un instant l'utopie <sup>170</sup>, qu'en serait-il de la médiation politique dans une société dans laquelle les citoyens pratiqueraient la distanciation médiatique en tous lieux et en toutes circonstances. Il n'y aurait plus d'aliénation (au sens de Marx ou de Marcuse) puisque chacun serait son maître (au sens de Hegel, repris par Brecht <sup>171</sup>). Dans une telle société « conviviale », la disparition du politique accompagnerait celle des autres institutions transitoires, selon les schémas proposés par Illich.

---

170 Tout en restant conscient des impossibilités de toutes sortes, et en particulier des antagonismes et des rapports de force agressifs de la société civile (distanciation médiatique oblige).

171 « Un bon maître, ils en auront un  
Dès que chacun sera le sien », Bertolt BRECHT, *Maître Puntila et son valet Matti*, Trad. M. Cadot, Paris, L'Arche, 1956, Dernière scène, p. 111.

En face de ces dérives ou de ces blocages de toutes sortes du monde politique, qu'ils soient conjoncturels (avec une logique exclusivement économique) ou structurels (avec l'obstacle épistémologique que nous venons de souligner), la vie sociale a montré son dynamisme protéiforme que nous avons essayé d'illustrer avec le mouvement associatif.

Après avoir explicité les relations complexes et dialectiques entre les logiques de l'innovation technique et sociale (chapitre 12), nous avons établi une sorte de prédéterminisme aliénant ou libérateur selon que l'appropriation restait exclusivement technique ou atteignait le stade technologique et formel (ou formalisateur <sup>172</sup>). De même, nous avons montré qu'il n'existe aucune « loi » selon laquelle un groupe pratiquant des médias innovants était lui-même innovant, ce qui a apporté une nouvelle contribution au (vieux) débat du déterminisme (ou de la neutralité) de la technique. Ainsi, nous avons établi que certaines associations a priori ultra « classiques » (et traitant de surcroît d'objets traditionnels, par exemple les maisons paysannes <sup>173</sup>) pouvaient, dans certaines

---

172 Ce qui recadre, entre autres, le débat sur la culture technique et la culture classique.

173 Il est évident que ce choix n'était pas innocent, nous voulions un contraste assez grand entre l'objet de l'association (les maisons paysannes) et un certain type d'activité. Il en fut de même dans le secteur social, où nous voulions opposer le traditionalisme



circonstances (et pratiquement en appliquant B4), pratiquer un début d'innovation sociale, au moins dans l'état des relations avec les membres. De même, des associations a priori spécialisées dans l'innovation (technique et sociale), comme « Media et vie sociale », n'ont pas fait preuve de grandes capacités à satisfaire leurs objectifs pour un faisceau de raisons que nous avons développées au chapitre 14.

Dans le domaine de l'informatique, une association indépendante comme l'EPI (Enseignement public et informatique) ou semi-relais comme l'AFL (Association française pour la lecture) ont développé des actions d'une autre ampleur et porteuses d'une autre capacité de changement. On notera d'ailleurs que les associations les plus dynamiques de notre corpus ont été les *moins financées* (ce qui n'est pas très grave et leur a laissé leur autonomie ou leur semi-autonomie<sup>174</sup>), et surtout les *moins écoutées* de leurs partenaires politiques ou institutionnels (ce qui est plus grave). Nous l'avons étudié en détail pour l'EPI et surtout pour l'AFL

---

bureaucratique d'une association-relais archétypale (les Pupilles de l'enseignement public) avec une relative innovation dans ses relations sociales internes.

174 C'était là une des erreurs les plus graves de la réforme de l'« *utilité sociale* » d'André HENRY (malgré sa « générosité » apparente, sous forme de financement pluri-annuels). *Les associations indépendantes seraient devenues des relais*, d'où le rejet de l'idée par de nombreuses associations ou fédérations tenant avant tout à leur indépendance.

(chapitres 12 et 13).

Un examen en parallèle de deux structures relais importantes, « Media et vie sociale » (chapitre 14) et la Fondation X 2000 (chapitre 15), nous a montré que l'innovation technologique ne se transformait pas ipso facto en innovation sociale, bien au contraire.

L'analyse de ces associations a été basée sur les chaînes logiques que nous avons explicitées dans le présent chapitre. Ainsi, Media et vie sociale fut une association-relais incapable de devenir innovante et donc d'être précurseur, tandis que la Fondation X 2000 et son réseau d'associations satellites ou affiliées, qui furent très concrètement relais et innovantes, ne parvinrent pas à devenir indépendantes alors qu'elles auraient dû l'être dès le départ, au moins selon les déclarations officielles des responsables de la Fondation. En revanche, une autre association-relais, Calvacom, que nous avons analysée aux chapitres 12 et 15 a montré une relative capacité d'innovation, celle-ci allant jusqu'à la limite théorique de création de liens sociaux, ce que nous avons commencé à démontrer en observant la récurrence du thème des « excuses télématiques » et la création de « vraies » associations <sup>175</sup>. Il nous a semblé que les associations

---

175 En particulier « *Solidarsoft* ». Cf. chapitre 15 et annexe C-12.

ou les groupes qui dépassaient leur rôle traditionnel de *médiateurs sociaux*<sup>176</sup> et engageaient des problématiques de médiatisation se comportaient en pionniers des nouvelles formes de relations interindividuelles ou collectives. A ce titre, une des « cités » de Calvacom exclusivement dédiée au Macintosh<sup>177</sup> aurait pu constituer un archétype des possibilités et des limites de la technologie conviviale et innovante. A condition de ne pas oublier que cette expérience se déroulait dans un milieu bien circonscrit et non extensible.

Nous avons retracé les grandes lignes de la préparation du plan « Informatique pour tous » telles que nous les connûmes de l'intérieur afin de montrer *une sorte de lutte entre nos hypothèses C2 et C3*. En effet, les prémices de ce plan se développèrent en grande partie sous l'égide d'un syndicat (et au sein de celui-ci d'un petit groupe que nous avons réuni pour la circonstance). Ayant fixé « *les médias au cœur de ses actions principales* », le groupe chercha à privilégier leur *fonction de création*. En d'autres termes, les

---

176 Nous préférons ici ce terme à celui de « médiateurs sociaux » pour ne pas risquer un parasitage par des connotations « sociales ».

177 Sachant qu'il regroupe une population restreinte et relativement homogène (cadres supérieurs et membres des professions libérales passionnés d'informatique).

« Ateliers informatiques »<sup>178</sup> devaient déboucher sur nos thèses de distanciation médiatique au travers d'une organisation en réseaux « conviviaux » (au moins au plan technique). Malheureusement, nos interlocuteurs institutionnels de l'Education nationale privilégièrent plutôt une analyse des médias présentés « *comme instrument de promotion* » et favorisèrent de ce fait la seconde phase médiatique et la *fonction de communication*. En termes plus concrets, les Ateliers voulaient privilégier la création personnelle, un certain « épanouissement » et cultiver les aspects distanciateurs des médias, tandis qu'« Informatique pour tous » privilégia en définitive la communication de masse. On le vit très nettement avec la politique de diffusion massive de logiciels, d'ailleurs totalement inadaptés. Il fallait *absolument fournir* des programmes avec les machines, même si les uns et les autres étaient les plus mauvais ou les moins performants. Avec « Informatique pour tous », on restait dans le schéma du réseau hiérarchisé (d'ailleurs typique de l'Education nationale<sup>179</sup>), où le savoir, les connaissances

---

178 Premier nom donné par Gaston Defferre à ce qui devint en janvier 1985 « Informatique pour tous » sous l'égide de Laurent Fabius.

179 Comme nous l'avons déjà souligné au chapitre 16, il fallait une certaine dose de naïveté ou d'ingénuité (!) pour croire, ne serait-ce qu'un instant que l'opération, telle que nous l'avions conçue, pouvait réussir. De ce point nous aurions à plaider coupable

continuaient de venir d'en haut, sans les liaisons horizontales ou transversales <sup>180</sup> que nous voulions obtenir dans une perspective d'« accélération de l'auto-distanciation » (C5).

Outre les validations concrètes de nos hypothèses générales, objet principal de cette quatrième partie, nous avons tenté de caractériser les nombreuses associations que nous avons étudiées à partir de quatre types simples que nous avons déjà cités (indépendante, relais, alibi, précurseur ou innovante).

Les associations indépendantes correspondent précisément à l'esprit de la loi de 1901. Elles sont constituées d'adhérents volontaires qui paient une cotisation et viennent participer à une œuvre commune. Parmi celles-ci, il en est quelques-unes qui ont des activités innovantes, au plan technique ou scientifique (par exemple l'ANSTJ ou certains clubs <sup>181</sup>) et d'autres qui innovent davantage au plan social. Nous en avons défini les caractéristiques aux chapitres 12 et 17. Dans tous les cas, ces associations jouent leur rôle

---

par excès d'optimisme. Notre seule « défense » (!) pouvant être cette phrase de TEILHARD DE CHARDIN : « *A l'échelle du cosmique, seuls les utopistes ont raison... Eux au moins, même si leurs anticipations font sourire, ont la vraie mesure des capacités du phénomène humain.* ».

180 D'où notre combat technico-pédagogique pour des réseaux informatiques *horizontaux*.

181 Association Nationale Sciences et Techniques Jeunesse.

traditionnel de *médiateurs*, ce qui paraît être un phénomène d'une très grande ampleur lorsque l'on sait qu'il y a en France environ **600 000 associations en activité**, ainsi que nous l'avons établi au chapitre 5 à partir d'une modélisation mathématique. Cette médiation pourrait atteindre *18 millions de personnes*, à des degrés divers, variant en fonction de l'intensité de leur participation associative. Au chapitre 14, nous avons tenté de rendre compte de ces activités de médiation (et de médiatisation) en établissant une hypothèse selon laquelle les associations seraient des catalyseurs de l'ADI/IPT dans le corps social (**A6**), ce qui donnerait une explication théorique au fait d'évidence qu'elles se comportent comme des *intégrateurs sociaux* (ou des ré-intégrateurs) et au fait d'observation qu'elles se comportent aussi comme des *distanciateurs sociaux*, ce que nous réexaminerons dans la conclusion générale.

Peut-être pour chercher l'« à côté » dont parle Lyotard, et plus sûrement en raison de leurs lourdeurs technocratiques et bureaucratiques, les grandes institutions ont depuis longtemps eu recours aux associations-relais ou écrans. Par ce mécanisme, les institutions parviennent à se donner du « jeu », ce qui leur est souvent impossible en leur propre sein, sauf à se restructurer plus ou moins totalement. Il existe toutes sortes d'associations-relais et, ainsi que nous l'avons vu, tous les cas sont possibles : une association

indépendante s'institutionnalise et devient relais (ce peut être le cas d'associations humanitaires ou de syndicats d'initiative). Inversement, une association-relais peut devenir indépendante et entrer dans le secteur concurrentiel<sup>182</sup> (ce qui fut encouragé par l'administration du Ministère de la Culture entre 1982 et 1986, et renforcé depuis cette date). De nos études des association-relais, il ressort des constantes manifestes que nous avons formalisées dans le mini-système expert qui clôt cette quatrième partie, nous n'y reviendrons pas. En revanche, les associations-alibis nous semblent une catégorie plus difficile à cerner en ce sens qu'elle recouvre toutes les autres catégories. Une association-relais la plus traditionnelle (par exemple du secteur sanitaire et social) peut être un alibi pour ne pas créer un service remplissant la même mission. Les crèches parentales peuvent ainsi être des alibis pour ne pas ouvrir de « vraies » crèches. Mais inversement, on n'est pas sûr que les usagers-fondateurs de ces crèches parentales désirent l'ouverture d'une vraie crèche municipale. Il pourra même arriver qu'une association totalement indépendante (comme l'EPI) soit un peu un alibi pour le ministère de l'Education nationale ainsi que nous l'avons montré.

---

182 Ce mécanisme peut évidemment faire penser au « jeu » des nationalisations et des dénationalisations.

Pour conclure sur cette quatrième partie, nous pourrions dire que l'étude comparée des associations et de quelques institutions nous a permis non seulement de *valider* (ou de « vérifier ») nos hypothèses, mais aussi d'affiner les contours de la synthèse que nous allons tenter dans la conclusion générale de cette thèse.